

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

CASE CONCERNING LEGALITY OF USE OF FORCE

**FURTHER DOCUMENTS SUBMITTED BY
THE RESPONDENTS PURSUANT TO
ARTICLE 56 OF THE RULES OF THE COURT**

FEBRUARY 2004

27 February 2004

H.E. Mr Philippe Couvreur
Registrar
International Court of Justice
Peace Palace
The Hague 2517 KJ
The Netherlands

Sir,

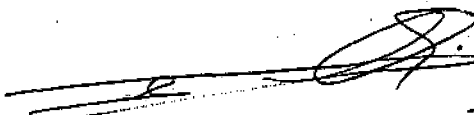
With reference to the eight cases concerning *Legality of the Use of Force*, we have the honour to refer to your letter of 23 December 2003 informing us that the Court has fixed Friday 27 February 2004 as the time-limit for the filing of further documents.

We have the honour, pursuant to Article 56 of the Rules of Court, to submit a volume of documents which are in the public domain and which came into being subsequent to the filing of Preliminary Objections.

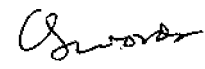
Although there are eight separate cases, the documents in question are potentially relevant to the issues raised in all of them. We are therefore submitting a single bundle in respect of all eight cases. The joint filing of these documents by the Respondent States is without prejudice to the separate identity of each case and the Respondents' position that they are not parties in the same interest. It is also without prejudice to any submission any Party may choose to make, including with respect to their significance or relevance.

For the convenience of the Court, we are also submitting a bundle containing the correspondence addressed to the Court by the Parties following the submission of the Written Observations and Submissions of the Applicant on 18 December 2002.

Accept, Sir, the assurance of our highest consideration.



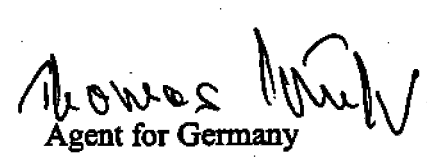
Agent for Belgium



Agent for Canada



Agent for France



Agent for Germany

Umberto Lenzo

Co-Agent for Italy

Stommen

Agent for the Netherlands

CCY

Agent for Portugal

M. C. Wood

Agent for the United Kingdom

LIST OF DOCUMENTS
LISTE DE DOCUMENTS

1. A/55/528-S/2000/1043
Application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to membership in the United Nations
Demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies
2. S/2000/1051
Report of the Committee on the Admission of New Members concerning the application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to membership in the United Nations
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale de Yougoslavie
3. S/PV.4214
4214th Meeting of the Security Council
4214e séance du Conseil de sécurité
4. S/PV.4215
4215th Meeting of the Security Council
4215e séance du Conseil de sécurité
5. S/RES/1326 (2000)
Resolution 1326 (2000) adopted by the Security Council at its 4215th meeting on 31 October 2000
Résolution 1326 (2000) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4215e séance le 31 octobre 2000
6. S/PRST/2000/30
Statement by the President of the Security Council
Déclaration du Président du Conseil de sécurité
7. A/55/535
Letter dated 31 October 2000 from the President of the Security Council addressed to the Secretary-General
Lettre datée de 31 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
8. A/55/L.23 and A/55/L.23/Add.1
Admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations
Admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies
9. A/55/PV.48
48th plenary meeting of the General Assembly, Fifty-fifth session
48e séance plénière de l'Assemblée générale, Cinquante-cinquième session

10. A/RES/55/12
Resolution adopted by the General Assembly on the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations
Résolution adoptée par l'Assemblée générale concernant l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies
11. C.N.164.2001.TREATIES-1 (Depositary Notification/Notification
Dépositaire)
Accession of Yugoslavia to the Convention on the Prevention of the Crime of Genocide (New York, 9 December 1948)
Adhésion de la Yougoslavie à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (New York, 9 Décembre 1948)
12. Exchange of Notes between the Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands of 9 and 20 August 2002 concerning the continuance of bilateral agreements between the Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands
13. Explanatory Note relating to the new documents submitted by Belgium concerning the negotiations on the drawing up of the list of bilateral treaties still in force between Belgium and Serbia-and-Montenegro (with annexes)
Note explicative relative aux nouvelles pièces déposées par la Belgique concernant les négociations portant sur l'établissement de la liste des traités bilatéraux encore en vigueur entre la Belgique et la Serbie-et-Monténégro (avec annexes)



**General Assembly
Security Council**

Distr.: General
30 October 2000

Original: English

General Assembly

Fifty-fifth session

Agenda item 19

Admission of new Members to the United Nations

Security Council

Fifty-fifth year

**Application of the Federal Republic of Yugoslavia for
admission to membership in the United Nations**

Note by the Secretary-General

In accordance with rule 135 of the rules of procedure of the General Assembly and rule 59 of the provisional rules of procedure of the Security Council, the Secretary-General has the honour to circulate herewith the application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to membership in the United Nations, contained in a letter dated 27 October 2000 from the President of the Federal Republic of Yugoslavia to the Secretary-General (see annex).

Annex

Letter dated 27 October 2000 from the President of the Federal Republic of Yugoslavia to the Secretary-General

In the wake of fundamental democratic changes that took place in the Federal Republic of Yugoslavia, in the capacity of President, I have the honour to request the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations in light of the implementation of Security Council resolution 777 (1992).

Accordingly, I should be grateful if you would arrange for the present letter to be placed before the Security Council and the General Assembly as soon as possible.

For this purpose, a declaration made in pursuance of rule 58 of the provisional rules of procedure of the Security Council and rule 134 of the rules of procedure of the General Assembly is appended to this letter (see annex).

(Signed) **Vojislav Kostunica**
President

Enclosure

Declaration

In connection with the application of the Federal Republic of Yugoslavia for membership in the United Nations, I have the honour, on behalf of the Federal Republic of Yugoslavia and in my capacity as President of the Republic, to solemnly declare that the Federal Republic of Yugoslavia accepts the obligations contained in the Charter of the United Nations and undertakes to fulfil them.

(Signed) Vojislav Kostunica
President



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 octobre 2000
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 19 de l'ordre du jour
Admission de nouveaux Membres
à l'Organisation des Nations Unies**

**Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année**

**Demande d'admission de la République fédérale
de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies**

Note du Secrétaire général

Conformément à l'article 135 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 59 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de distribuer ci-joint la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies, figurant dans une lettre datée du 27 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Président de la République fédérale de Yougoslavie (voir annexe).

Annexe

**Lettre datée du 27 octobre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Président de la République fédérale de Yougoslavie,**

Après l'évolution démocratique fondamentale qui s'est produite en République fédérale de Yougoslavie, j'ai l'honneur, en ma qualité de Président, de demander l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies, comme suite à la résolution 777 (1992) du Conseil de sécurité.

Je vous vous serais donc obligé de bien vouloir, dès que possible, saisir le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de la présente lettre.

À cette fin, une déclaration faite en application de l'article 58 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et de l'article 134 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale est annexée à la présente lettre (voir pièce jointe).

Le Président
(Signé) Vojislav **Kostunica**

Pièce jointe

Déclaration

En ce qui concerne la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de déclarer solennellement, au nom de la République fédérale de Yougoslavie et en ma qualité de Président de la République, que la République fédérale de Yougoslavie accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage à s'en acquitter.

Le Président
(Signé) Vojislav Kostunica

**Security Council**

Distr.: General
31 October 2000

Original: English

**Report of the Committee on the Admission of New Members
concerning the application of the Federal Republic of Yugoslavia
for admission to membership in the United Nations**

1. At the 4214th meeting on 31 October 2000, the Security Council had before it the application of the Federal Republic of Yugoslavia (S/2000/1043) for admission to membership in the United Nations. In accordance with rule 59 of the provisional rules of procedure of the Security Council and in the absence of a proposal to the contrary, the President of the Council referred the application to the Committee on the Admission of New Members for examination and report.
2. At its 104th meeting on 31 October 2000, the Committee considered the application of the Federal Republic of Yugoslavia and unanimously decided to recommend to the Security Council that the Federal Republic of Yugoslavia should be admitted to membership in the United Nations.
3. The Committee further decided to recommend to the Security Council that it should have recourse to the provision of the last paragraph of rule 60 of its provisional rules of procedure.
4. Accordingly, the Committee recommends to the Security Council the adoption of the following draft resolution:

"The Security Council,

"Having examined the application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to the United Nations (S/2000/1043),

"Recommends to the General Assembly that the Federal Republic of Yugoslavia be admitted to membership in the United Nations."



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale de Yougoslavie

1. À sa 4214e séance, le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité était saisi de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale de Yougoslavie (S/2000/1043). Conformément à l'article 59 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et en l'absence d'une proposition contraire, le Président du Conseil a saisi de cette demande le Comité d'admission de nouveaux membres, pour examen et rapport.
2. À la 104e séance, le 31 octobre 2000, le Comité a examiné la demande de la République fédérale de Yougoslavie et décidé à l'unanimité de recommander au Conseil de sécurité d'admettre la République fédérale de Yougoslavie en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.
3. Le Comité a décidé en outre de recommander au Conseil de sécurité d'avoir recours à la disposition du dernier paragraphe de l'article 60 de son règlement intérieur provisoire.
4. En conséquence, le Comité recommande au Conseil de sécurité d'adopter le projet de résolution ci-après :

« Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale de Yougoslavie (S/2000/1043),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République fédérale de Yougoslavie en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. »



Security Council

Fifty-fifth year

Provisional

4214th meeting

Tuesday, 31 October 2000, 12.15 p.m.
New York

<i>President:</i>	Mr. Andjaba	(Namibia)
<i>Members:</i>	Argentina	Mr. Bocalandro
	Bangladesh	Mr. Chowdhury
	Canada	Mr. Heinbecker
	China	Mr. Chen Xu
	France	Mr. Teixeira da Silva
	Jamaica	Miss Durrant
	Malaysia	Mr. Hasmy
	Mali	Mr. Kassé
	Netherlands	Mr. Hamer
	Russian Federation	Mr. Karev
	Tunisia	Mr. Jerandi
	Ukraine	Mr. Herasymenko
	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	Sir Jeremy Greenstock
	United States of America	Ms. Soderberg

Agenda

Admission of new Members

Note by the Secretary-General (S/2000/1043)

This record contains the text of speeches delivered in English and of the interpretation of speeches delivered in the other languages. The final text will be printed in the *Official Records of the Security Council*. Corrections should be submitted to the original languages only. They should be incorporated in a copy of the record and sent under the signature of a member of the delegation concerned to the Chief of the Verbatim Reporting Service, room C-178.

The meeting was called to order at 12.15 p.m.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Admission of new Members

Note by the Secretary-General (S/2000/1043)

The President: The Security Council will now begin its consideration of the item on its agenda.

In a letter dated 27 October 2000 addressed to the Secretary-General, the President of the Federal Republic of Yugoslavia submitted the application of his country for membership in the United Nations. That letter has been circulated in document S/2000/1043.

Under the provisions of rule 59 of the provisional rules of procedure of the Security Council, unless the Council decides otherwise, an application for membership shall be referred by the President of the Council to the Committee on the Admission of New Members. Accordingly, unless I hear a proposal to the contrary, I shall refer the application of the Federal Republic of Yugoslavia to the Committee on the Admission of New Members for examination and report.

As I hear no objection, it is so decided.

I would propose that the Committee on the Admission of New Members meet today, 31 October, at 12.20 p.m., in Conference Room 7, to consider the application of the Federal Republic of Yugoslavia for membership in the United Nations.

The meeting rose at 12.20 p.m.



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4214^e séance

Mardi 31 octobre 2000, à 12 h 15

New York

<i>Président :</i>	M. Andjaba	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Bocalandro
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Kassé
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Jerandri
	Ukraine	M. Herasymenko

Ordre du jour

Admission de nouveaux Membres

Note du Secrétaire général (S/2000/1043)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres

Note du Secrétaire général (S/2000/1043)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Dans une lettre datée du 27 octobre 2000 adressée au Secrétaire général, le Président de la République fédérale de Yougoslavie a présenté la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies. Cette lettre a été distribuée dans le document S/2000/1043.

Conformément aux dispositions de l'article 59 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à moins que le Conseil n'en décide autrement, le Président du Conseil renvoie la demande d'admission à l'examen du Comité d'admission de nouveaux Membres. En conséquence, si je n'entends pas de proposition contraire, je vais renvoyer la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie au Comité d'admission de nouveaux Membres pour qu'il l'examine et fasse rapport à ce sujet.

Si je n'entends pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je propose que le Comité d'admission de nouveaux Membres se réunisse aujourd'hui, 31 octobre, à 12 h 20 dans la salle de conférence 7, en vue d'examiner la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 12 h 20.



Security Council

Fifty-fifth year

Provisional

4215th meeting

Tuesday, 31 October 2000, 4 p.m.
New York

<i>President:</i>	Mr. Andjaba	(Namibia)
<i>Members:</i>	Argentina	Mr. Cappagli
	Bangladesh	Mr. Chowdhury
	Canada	Mr. Angell
	China	Mr. Shen Guofang
	France	Mr. Levitte
	Jamaica	Miss Durrant
	Malaysia	Mr. Hasmy
	Mali	Mr. Kassé
	Netherlands	Mr. Hamer
	Russian Federation	Mr. Lavrov
	Tunisia	Mr. Jerandi
	Ukraine	Mr. Yel'chenko
	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	Sir Jeremy Greenstock
	United States of America	Ms. Soderberg

Agenda

Admission of new Members

Report of the Committee on the Admission of New Members concerning the application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to membership in the United Nations (S/2000/1051)

This record contains the text of speeches delivered in English and of the interpretation of speeches delivered in the other languages. The final text will be printed in the *Official Records of the Security Council*. Corrections should be submitted to the original languages only. They should be incorporated in a copy of the record and sent under the signature of a member of the delegation concerned to the Chief of the Verbatim Reporting Service, room C-178.

The meeting was called to order at 4.25 p.m.

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Admission of new Members

Report of the Committee on the Admission of New Members concerning the application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to membership in the United Nations (S/2000/1051)

The President: Under the item on its agenda, the Security Council will now begin its consideration of the report of the Committee on the Admission of New Members concerning the application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to membership in the United Nations, which appears in document S/2000/1051.

In paragraph 3 of the report, the Committee recommends to the Council that it should have recourse to the provision of the last paragraph of rule 60 of the Council's provisional rules of procedure in order to present its recommendation to the General Assembly at its fifty-fifth session. If I hear no objection, I shall take it that the Council wishes to waive the time limits set forth in the penultimate paragraph of rule 60.

There being no objection, it is so decided.

In paragraph 4 of the report, the Committee recommends to the Security Council the adoption of a draft resolution on the application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to membership in the United Nations. I should like to congratulate the Committee on its unanimous decision to recommend that the Federal Republic of Yugoslavia be admitted to membership in the United Nations.

In accordance with the understanding reached in prior consultations among members of the Council, I propose that the Council adopt the draft resolution contained in paragraph 4 of the report of the Committee on the Admission of New Members without a vote.

As I see no objection, it is so decided.

I therefore declare that the draft resolution contained in paragraph 4 of the report of the Committee on the Admission of New Members

(S/2000/1051) has been adopted without a vote as resolution 1326 (2000).

I shall immediately convey the decision of the Security Council recommending the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations to the Secretary-General for transmittal to the General Assembly in accordance with rule 60 of the Council's provisional rules of procedure.

I shall now make a statement, in my capacity as President of the Security Council, on behalf of the members of the Council:

"The Security Council has decided to recommend to the General Assembly that the Federal Republic of Yugoslavia be admitted as a Member of the United Nations.

"On behalf of the members of the Security Council, I wish to extend my congratulations to the Federal Republic of Yugoslavia on this historic occasion. The Council notes with great satisfaction the Federal Republic of Yugoslavia's solemn commitment to uphold the purposes and principles of the Charter of the United Nations and to fulfil all the obligations contained therein. We look forward to the day in the near future when the Federal Republic of Yugoslavia will join us as a Member of the United Nations and to working closely with its representatives."

This statement will be issued as a document of the Security Council under the symbol S/PRST/2000/30.

The Council has thus concluded its consideration of the matter before it.

Before adjourning the meeting, let me take this opportunity, in my capacity as representative of Namibia, to express, on behalf of my colleagues and my delegation, our gratitude to the members of the Council for the cooperation and support they have rendered during the presidency of Namibia this month. It was an experience. Indeed, it was a challenge for Namibia, but, indeed, with the support and cooperation of the members of the Security Council and the Member States in general, we were able to fulfil our mission successfully. Once again, thank you for your support.

The meeting rose at 4.30 p.m.



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4215^e séance

Mardi 31 octobre 2000, à 15 heures
New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Angell
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Kassé
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

Admission de nouveaux Membres

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies ((S/2000/1051)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 16 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies (S/2000/1051)

Le Président (parle en anglais) : Au titre de la question inscrite à son ordre du jour, le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies. Ce rapport figure dans le document S/2000/1051.

Au paragraphe 3 du rapport, le Comité recommande au Conseil de sécurité d'avoir recours à la disposition du dernier paragraphe de l'article 60 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, de façon à présenter à l'Assemblée générale sa recommandation à sa cinquante-cinquième session. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil souhaite déroger aux délais fixés à l'avant-dernier paragraphe de l'article 60.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au paragraphe 4 du rapport, le Comité recommande au Conseil de sécurité d'adopter un projet de résolution concernant la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à féliciter le Comité de sa décision unanime de recommander l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil lors de consultations préalables, je propose que le Conseil adopte, sans vote, le projet de résolution figurant au paragraphe 4 du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je déclare donc que le projet de résolution figurant au paragraphe 4 du rapport du Comité d'admission de nouveaux membres (S/2000/1051) est adopté sans vote en tant que résolution 1326 (2000).

Je vais immédiatement communiquer au Secrétaire général la décision du Conseil de sécurité recommandant l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies pour qu'il la transmette à l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 60 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Je vais maintenant, au nom des membres du Conseil, faire une déclaration en ma qualité de Président du Conseil de sécurité :

« Le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'admettre la République fédérale de Yougoslavie à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à féliciter la République fédérale de Yougoslavie en cette occasion historique. Le Conseil note, avec beaucoup de satisfaction, l'engagement solennel qu'a pris la République fédérale de Yougoslavie de se conformer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de s'acquitter de toutes les obligations qu'elle contient. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir, dans un proche avenir, la République fédérale de Yougoslavie parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies et de collaborer étroitement avec ses représentants ».

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/30.

Le Conseil a ainsi achevé l'examen de la question dont il était saisi.

Avant de lever la séance, qu'il me soit permis de saisir cette occasion en tant que représentant de la Namibie, d'exprimer au nom de mes collègues et de ma délégation notre gratitude aux membres du Conseil pour la coopération et le soutien qu'ils nous ont accordés durant la présidence de la Namibie ce mois-ci. Ce fut une expérience, un réel défi pour la Namibie, mais grâce à l'appui et à la coopération des membres du Conseil de sécurité et des États Membres en général, nous avons pu accomplir notre mission avec succès. Une fois de plus, je vous remercie de ce soutien.

La séance est levée à 16 h 30.



Security Council

Distr.: General
31 October 2000

Resolution 1326 (2000)

**Adopted by the Security Council at its 4215th meeting,
on 31 October 2000**

The Security Council,

Having examined the application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to the United Nations (S/2000/1043),

Recommends to the General Assembly that the Federal Republic of Yugoslavia be admitted to membership in the United Nations.



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2000

Résolution 1326 (2000)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4215e séance
le 31 octobre 2000**

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale de Yougoslavie (S/2000/1043),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République fédérale de Yougoslavie en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.



Security Council

Distr.: General
31 October 2000

Original: English

Statement by the President of the Security Council

At the 4215th meeting of the Security Council, held on 31 October 2000, in connection with the Council's consideration of the item entitled "Admission of new Members", the President of the Security Council made the following statement on behalf of the Council:

"The Security Council has decided to recommend to the General Assembly that the Federal Republic of Yugoslavia be admitted as a Member of the United Nations. On behalf of the members of the Security Council, I wish to extend my congratulations to the Federal Republic of Yugoslavia on this historic occasion.

"The Council notes with great satisfaction the Federal Republic of Yugoslavia's solemn commitment to uphold the purposes and principles of the Charter of the United Nations and to fulfil all the obligations contained therein.

"We look forward to the day in the near future when the Federal Republic of Yugoslavia will join us as a Member of the United Nations and to working closely with its representatives."



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2000
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4215^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 31 octobre 2000, au sujet de la question intitulée « Admission de nouveaux Membres », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'admettre la République fédérale de Yougoslavie en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au nom du Conseil, je tiens à exprimer mes félicitations à la République fédérale de Yougoslavie en cette occasion historique.

Le Conseil note avec une profonde satisfaction que la République fédérale de Yougoslavie s'est solennellement engagée à soutenir les buts et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et à accomplir les obligations que celle-ci prévoit.

Nous attendons avec intérêt le jour prochain où la République fédérale de Yougoslavie se joindra à nous en qualité de Membre de l'Organisation et où nous pourrons travailler aux côtés de ceux qui la représenteront. »



General Assembly

Distr.: General
31 October 2000

Original: English

Fifty-fifth session

Agenda item 19

Admission of new Members to the United Nations

Letter dated 31 October 2000 from the President of the Security Council addressed to the Secretary-General

I have the honour to request you to transmit to the fifty-fifth session of the General Assembly the text of the following resolution (resolution 1326 (2000)) on the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations, adopted by the Security Council at its 4215th meeting, on 31 October 2000:

"The Security Council,

"Having examined the application of the Federal Republic of Yugoslavia for admission to the United Nations (S/2000/1043),

"Recommends to the General Assembly that the Federal Republic of Yugoslavia be admitted to membership in the United Nations."

I would point out that, when adopting the aforementioned resolution, the Security Council decided to have recourse to the provisions of the last paragraph of rule 60 of its provisional rules of procedure in order to submit its recommendation to the General Assembly at its fifty-fifth session.

In accordance with rule 60, paragraph 2, of the provisional rules of procedure of the Security Council, I also request you to transmit to the fifty-fifth session of the General Assembly, for its information, the verbatim records of the 4214th and 4215th meetings of the Security Council, at which the application of the Federal Republic of Yugoslavia was considered.

(Signed) Martin Andjaba
President of the Security Council



Assemblée générale

Distr. générale
31 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 19 de l'ordre du jour
Admission de nouveaux Membres
à l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 31 octobre 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-cinquième session le texte de la résolution ci-après [résolution 1326 (2000)] relative à l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 4215^e séance, le 31 octobre 2000 :

« Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale de Yougoslavie (S/2000/1043),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République fédérale de Yougoslavie en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. »

Je tiens à signaler que, lors de l'adoption de la résolution susmentionnée, le Conseil de sécurité a décidé d'invoquer les dispositions du dernier paragraphe de l'article 60 de son règlement intérieur provisoire pour soumettre sa recommandation à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-cinquième session.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 60 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vous prie également de transmettre pour information à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, les procès-verbaux des 4214^e et 4215^e séances du Conseil de sécurité au cours desquelles a été examinée la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Martin Andjaba



General Assembly

Distr.: Limited
1 November 2000
English
Original: English/French

Fifty-fifth session

Agenda item 19

Admission of new Members to the United Nations

Austria, Belgium, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Canada, China, Croatia, Cyprus, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Luxembourg, Malta, Netherlands, Portugal, Romania, Russian Federation, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, the former Yugoslav Republic of Macedonia, Ukraine, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America: draft resolution

Admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations

The General Assembly,

Having received, the recommendation of the Security Council of 31 October 2000 that the Federal Republic of Yugoslavia should be admitted to membership in the United Nations,¹

Having considered the application for membership of the Federal Republic of Yugoslavia,²

Decides to admit the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations.

* Reissued for technical reasons.

¹ A/55/535.

² A/55/528-S/2000/1043.



General Assembly

Distr.: Limited
1 November 2000
English
Original: English/French

Fifty-fifth session

Agenda item 19

Admission of new Members to the United Nations

Austria, Belgium, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Canada, China, Croatia, Cyprus, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Luxembourg, Malta, Netherlands, Portugal, Romania, Russian Federation, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, the former Yugoslav Republic of Macedonia, Ukraine, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America: draft resolution

Admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations

Addendum

Add the following countries to the list of sponsors of the draft resolution:

Andorra, Argentina, Armenia, Australia, Bangladesh, Brazil, Chile, Costa Rica, Cuba, Czech Republic, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Guinea, Iceland, India, Indonesia, Iraq, Israel, Japan, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Mauritius, Monaco, Myanmar, New Zealand, Nicaragua, Norway, Paraguay, Peru, Poland, Republic of Moldova, San Marino, Seychelles, Sudan, Togo, Turkey, Uruguay and Yemen



Assemblée générale

Distr. limitée
1er novembre 2000
Français
Original: anglais/français

Cinquante-cinquième session
Point 19 de l'ordre du jour
Admission de nouveaux Membres
à l'Organisation des Nations Unies

Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Ukraine : projet de résolution

Admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la recommandation du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2000, tendant à ce que la République fédérale de Yougoslavie soit admise à l'Organisation des Nations Unies¹,

Ayant examiné la demande d'admission présentée par la République fédérale de Yougoslavie²,

Décide d'admettre la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ A/55/535.

² A/55/528-S/2000/1043.



Assemblée générale

Distr. limitée
1er novembre 2000
Français
Original: anglais/français

Cinquante-cinquième session
Point 19 de l'ordre du jour
Admission de nouveaux Membres
à l'Organisation des Nations Unies

Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Ukraine : projet de résolution

Admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Bangladesh, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, Iraq, Islande, Israël, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Maurice, Monaco, Myanmar, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Saint-Marin, Seychelles, Soudan, Togo, Turquie, Uruguay et Yémen.



General Assembly

Fifty-fifth session

Official Records

48th plenary meeting

Wednesday, 1 November 2000, 3 p.m.
New York

President: Mr. Holkeri (Finland)

The meeting was called to order at 3 p.m.

Agenda item 50 (continued)

Causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa

Report of the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa (A/55/45)

Note by the Secretary-General (A/55/431)

Mr. Vermeulen (South Africa): The report of the Secretary-General on the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa remains a landmark in the way it showed the link between peace and development. It is in fact worth noting that this link became a recurring feature of most interventions at the recent Millennium Summit. The Working Group provided Member States with the unique opportunity to help shape the direction and nature of the response to this very important report. Under the capable chairmanship of the President of the General Assembly at its fifty-fourth session, assisted by the Ambassadors of Singapore and Spain as his Vice-Chairmen, the Working Group produced a most impressive report in a short time.

We wish to thank the Secretary General, the President of the General Assembly and the two Vice-Chairmen for the focus they provided on this very

important issue and their guidance in the consideration of it.

Today, my delegation wishes to focus on the Working Group's proposals to facilitate the further implementation of the recommendations of the Secretary-General. These proposals complement the objectives we have defined for ourselves in the African renaissance. We thus commend the Working Group for the high priority placed on addressing the economic, environmental and social issues needed to ensure sustainable development. These are indeed the most important priorities for Africa. As long as Africa finds itself on the margins of the information superhighway, the mainstream of the world economy, the flow of foreign direct investment, the marketplace of new ideas and technologies and the central debate on our environment, it will always be difficult for the countries of Africa to address the issues of conflict and sustainable development.

As is so rightly pointed out in the report of the Working Group, the first priority needs to be poverty eradication — a priority also acknowledged in the Millennium Declaration in its reference to the special needs of Africa. The importance of education as a starting point in addressing poverty is also acknowledged. My delegation fully subscribes to the invitation to donors, in close collaboration with national Governments, to strengthen and promote human resource development on the continent.

The Working Group has stressed the need to address the untenable burden that external debt places

This record contains the text of speeches delivered in English and of the interpretation of speeches delivered in the other languages. Corrections should be submitted to the original languages only. They should be incorporated in a copy of the record and sent under the signature of a member of the delegation concerned to the Chief of the Verbatim Reporting Service, room C-178. Corrections will be issued after the end of the session in a consolidated corrigendum.



on a number of African countries. My delegation recognizes the progress made by the enhancement of the initial Heavily Indebted Poor Countries Debt (HIPC) Initiative at the annual meetings of the Bretton Woods institutions last year. We also welcome the extra efforts made by those institutions to meet the target of having 20 countries reach decision point before the end of this year. While these actions may be laudable, the fact that we still have numerous countries on the African continent having to pay more in servicing external debt than for education, health services and housing demonstrates the crux of the problem that we face.

My delegation believes that we need a two-pronged approach. First, we would need to secure the necessary resources for the full implementation of the enhanced HIPC Initiative. We appeal to the donor community to address this issue as a matter of urgency. Secondly, we would have to consider ways in which to improve debt relief so that it would benefit more countries and to have deeper and faster debt relief. In this regard, we support the proposal of the Working Group and the United Nations Conference on Trade and Development to have an independent body make an assessment of the sustainability of African debt. This should form the basis of future considerations of the external debt overhang.

My delegation also supports the Working Group's emphasis on the importance of financing for development in promoting durable peace and sustainable development on the African continent. We would join the call to ensure that the special concerns of Africa be taken into account at the high-level event on financing for development next year. We add our voice to the appeal to donor countries to make a concerted effort to reach the agreed target of 0.7 per cent of gross national product for official development assistance to developing countries. Mr. Horst Köhler, Managing Director of the International Monetary Fund, reiterated only last week here at the United Nations that increased official development assistance, together with debt relief, are critical requirements if we are to achieve the 2015 development targets that we have set for ourselves.

I wish to also associate my delegation with the priority that the Working Group has placed on the need to address the HIV/AIDS pandemic and the scourges of malaria and tuberculosis. These diseases have a very

serious effect on the continent's ability to address the challenges of sustainable development.

The Working Group appropriately recognized the need to strengthen the Organization of African Unity Mechanism for Conflict Prevention, Management and Resolution. We wish to support the proposal that the General Assembly request the Economic and Social Council to establish ad hoc advisory groups on countries emerging from conflict. This could greatly enhance the efforts towards post-conflict reconstruction and peace-building and the prevention of recurring conflict. Africa's efforts to develop its capacity in conflict prevention, management and resolution should also be complemented by an effective United Nations in the field of peace and security. We therefore believe that the Brahimi report represents an important contribution to the ongoing efforts to strengthen the United Nations in this regard.

However, addressing all these issues will make little difference to sustainable development on the African continent unless we pay proper attention to the environment and to the effective integration of environmental protection, social development and economic growth into the implementation of sustainable development. We thus support the call on all Member States to ensure that environmental considerations be adequately integrated into all relevant aspects of the promotion of sustainable development on the continent.

In this regard, bringing the 2002 Earth Summit to the African continent will be a concrete demonstration to the people of Africa that the United Nations is serious about implementing the proposals of this Working Group. It would also provide the people of our continent with an opportunity to recommit ourselves to the principles of Agenda 21 and to the objectives and ideals of sustainable development.

My delegation associates itself fully with the proposals made by the Working Group on the need for follow-up. We would strongly endorse the extension of the Working Group's mandate. In fact, it is our view that this Working Group could play a very important role in ensuring a prolonged focus on the activities of the United Nations in Africa and assist in improving the effectiveness and efficiency of the United Nations system on our continent. The work of the Working Group could provide an important foundation to the implementation of part VII of the Millennium

Declaration, dealing with the special needs of Africa. We also support the proposal of the Working Group on the development of benchmarks.

The role of the Economic and Social Council in the follow-up to and implementation of the reports of the Secretary-General and of the Working Group is critical. The Council, with its ability to provide system-wide guidance and coordination, must play a major role in the implementation process. We look forward to the high-level segment of the Economic and Social Council in July 2001, which will be devoted to the role of the United Nations system in support of the efforts of African countries to achieve sustainable development. We further agree that this Working Group could make a very useful contribution to the preparations for the final review and appraisal of the United Nations New Agenda for the Development of Africa in the 1990s. We would like to see this included in the mandate of the Working Group.

Finally, my delegation believes that the Working Group's review of the Secretary-General's report has already succeeded in sharpening the focus on the special needs of Africa. The Working Group should be encouraged in this very important endeavour and be given the mandate to continue with its work.

Mr. Patrício (Mozambique): I wish to express my profound appreciation to the Secretary-General for his report on the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa. The report builds on the earlier reports of the Secretary-General on Africa, makes a candid analysis of the causes of conflict in Africa and offers approaches to confront conflict and achieve durable peace and sustainable development in Africa.

I wish also to commend the report of the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa. The Ad Hoc Working Group represents an important step towards the implementation of the Secretary-General's recommendations on the promotion of durable peace and sustainable development in Africa.

Africa is the region of the world most affected by conflicts, which bring untold suffering to the African people and impeding their efforts to achieve durable political, economic and social stability. In the Secretary-General's report, the causes of conflicts in Africa are rightly considered as being both internal and

external to Africa. Therefore, to reverse this situation and tackle the complex sources of conflict and achieve durable peace and sustainable development in Africa, political will is required primarily from us Africans, but also from our various external partners.

African countries in the past decade have been actively promoting democratic systems of government and strengthening the rule of law and the protection of human rights, as well as individual freedoms like freedom of speech and freedom of association. Furthermore, they are pursuing steady economic reforms which enable them to create better frameworks for business through structural adjustment programmes that encompass privatization, the adoption of sound investment codes and regulations, tight fiscal and monetary policies and appropriate macroeconomic policies. At the regional level, the Organization of African Unity (OAU) has demonstrated its increased commitment to finding solutions to the conflicts in Africa through a specific Mechanism for their prevention, management and resolution. Similar efforts have also been made by subregional arrangements such as the Southern African Development Community (SADC) and the Economic Community of West African States.

These efforts, however, will bear substantive and durable results only if the international community also demonstrates its commitment by providing adequate resources, equipment and technical assistance for the prevention, management and resolution efforts. Without relieving the Security Council of its responsibility, African countries and organizations will continue to effectively contribute to the maintenance of global peace and security.

The Millennium Summit recognized in its Declaration that Africa has special needs that require the support and solidarity of all nations. To keep up the momentum of Africa's quest for durable peace and prosperity, the root causes of conflict, including poverty, external debt, improved access to the world market and increased official debt assistance (ODA), must be adequately addressed by the international community. Our continent is grappling with the scourge of poverty and underdevelopment. Out of 48 least developed countries (LDCs), 33 are in Africa. Moreover, pandemic diseases like HIV/AIDS, malaria and tuberculosis are taking their toll on Africans, having claimed millions of lives, while the regular occurrence of natural disasters causes extensive

devastation and misery. We believe that to promote durable peace and sustainable development, we need to tackle together these problems so that we will be able to have Africa as a strong partner in the current era of globalization and more interdependence between States.

Despite our different historical legacies we are bound to live in harmony and unity in Africa. Through peaceful dialogue our leaders and various regional organizations, in particular the OAU, are looking for different ways and means to bring lasting peace where conflicts still prevail. We Africans always welcome good offices for durable peace that come from various countries and international organizations, primarily from the United Nations. This assistance is more acutely urgent when a peace agreement is to be implemented. From adequate peacekeeping forces to assistance for resettlement of refugees, displaced persons and former combatants, from demining activities to reconstruction programmes, everything must be done in time with adequate means to sustain the peace agreed by the parties in conflict. The urgency that we are here highlighting needs to be adjusted to the reality of each situation in which we are asked to give assistance and share real human solidarity.

After many years of a war of aggression, we Mozambicans are committed every day to safeguarding lasting peace and to working hard for our sustainable development. With the dividend of peace we are strengthening our democracy and at the same time doing our best to accelerate and sustain economic growth that will allow us to eradicate absolute poverty in the medium term. This is part of the commitment of building a better future for all Mozambicans, particularly for our children in the new millennium.

What we are talking about here regarding Mozambique is indeed the general trend taking place in the SADC subregion as well as in the entire African continent. This trend demands that all of us apply the values and principles reaffirmed during the Millennium Summit regarding special solidarity and shared responsibility. Then we will be able to have a common front and implement a plan of action that will meet the special needs of Africa, as well described in the Millennium Declaration.

My delegation assesses this rich debate on the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa as a

reaffirmation of our political will to move together to achieve, sooner rather than later, our objectives of peace, democracy and development in Africa. Indeed, it is our conviction that the United Nations family will be more effective in our common quest for lasting peace, security and development in Africa.

Mr. Dorda (Libyan Arab Jamahiriya) (*spoke in Arabic*): We pay special attention to this topic. The United Nations continues to pay attention to it, as seen in the number of reports, volumes, meetings and speakers. However, from a practical point of view, the United Nations has not paid any tangible attention to the disputes and conflicts in Africa, nor has it paid attention to peace or development there, be it sustainable or non-sustainable. The reason is that some of us here are strong and powerful, and they prevent the taking of any serious action to end these conflicts or disputes. They hamper or preclude the establishment of any development, not only in Africa but also in the entire southern Hemisphere.

Wise people say that the correct analysis of a problem is half of its solution. Correct analysis of the causes of conflict in Africa was not undertaken frankly and clearly, neither here nor in the Security Council. The problems of Africa and the conflicts that it has been experiencing and is expected to experience in the future are due to external and internal factors. The external ones are as follows: Africa was and still is in many parts undergoing social formation. African nations are not yet complete, are not full-fledged States yet. The formation of nations is a long-standing historical maturation process that does not take place overnight and does not materialize through a decision or a resolution adopted here or there.

Some of us in Africa still live in a tribal, primitive age. When we start to settle down — because the formation of any nation must go through stabilizing stages — people will interact with one another; culture, traditions, customs and arts will materialize and people will be able to deal with their environs and will thus form a civilization. Culture and civilization will constitute the nature and tangible character of these nations.

In Africa before achieving such stability, we had to face so-called geographical discoveries that led to colonialism. Colonialism came to us with that tremendous invention, gun powder. We, Africans, clashed with the colonialists repeatedly because we

were afraid to suffer the same fate as that of the red Indians in North America.

We fled to forests and deserts and continued to live there with our animals and thus could not achieve any stability and the historical social maturation that would have transformed us into nations did not take place. Colonialists not only occupied our land, but more importantly distorted all aspects of our life. They gave us labels that we adopted so that Africans have been calling themselves John, Robert and other European names. They even gave us our names. They forced us to espouse their creeds and their religion. They divided our African countries among themselves. They charted our borders. There is no African State, including Libya, that managed to chart its own frontiers with its neighbours. Colonial Powers, in accordance with their interests, designed our geography. They divided each single clan into two, three or four so-called States.

We did not know our boundaries. Probably some representatives will not believe that the former King of Libya before 1969 was from Mustaghanem, Algeria. His family moved from Algeria to Niger then to Chad then to Libya. In Libya they formed a religious mystical sect and one of their grandchildren became the King of Libya. We did not know nationality or borders. Some representatives here may not know that the former President of Tunisia was from Libya, not from Tunisia. You certainly know that President Kaunda, who liberated Zambia, might not have been from Zambia. That was the situation in Africa.

They divided us and charted our borders. Some of the contemporary conflicts and problems result from those facts and from those colonialists. A land was divided into two or three countries. Some may not know that part of the family or clan of the President of Chad is in Chad and the other part is in the Sudan.

That is the situation that prevailed in Africa. Whoever charted our geography sowed the seeds of sedition and conflict in some parts of Africa.

Also, among the external reasons that affected us while we were in that primitive stage — the purpose of which was to transform us into nations and to establish a civil society in our countries — was colonialism, which went out the door but came back through the window to impose political terms and conditions on us. The colonialists said that we had to apply parliamentary democracy. That may be good for some

societies that have already reached civil society status, but not for our societies that are divided into clans, factions, tribes and so on. Hence, if any political party is established, it is relevant to politics only for slogans and proclamations.

I use the example of Sudan because my brothers there will not be angry and will not misunderstand. There is the Umma party. That is its name, but its members are of the Ansar faction. The other party is the Democratic Union. It is neither democratic nor a union. It is merely another faction called al-Khatmiyya. The traditional leader of the faction is from the same family. Both parties have the same leader. He becomes President if both parties elect him. Is this democracy? The same applies everywhere in Africa, regardless of the different nomenclatures and declarations. We can arrive at a truly democratic theory rooted in our heritage and traditions and that includes rotation and the rule of law, putting aside approaches that are not good for us.

The Prime Minister of Niger paid us a visit in Libya. At that time, Niger had granted the freedom to form political parties. The Prime Minister was the leader of the transitional Government that was overseeing the elections. I asked him "How many parties do you have?" He answered, "Around 60". Then I asked "How many tribes do you have?" He said "The same number, more or less." That meant that each one of those tribes constituted a party. Social conflicts would definitely take place. This is exactly what happened in Burundi, Niger, Rwanda, Somalia and all the countries that have adopted such approaches.

External forces want us to follow in their footsteps. One day we will be able to do that, but present social conditions and conditions of place and time are not receptive to this formula. If we adopt it, it will divide us and lead to war and conflict among us. A reason for underdevelopment in Africa is that the economic conditions imposed on us dictate that we adopt the market economy, and we have neither an economy nor a market. Some of us do not even understand that expression, unless we want to be mere imitators. After that they trapped us in debt, resulting in lack of progress. In this connection, I will quote from a recently published book. The author, an academic, is Canadian, but descended from an African family in Nigeria. Writing about the conditions once imposed on Nigeria by the International Monetary Fund (IMF), he described the IMF ironically, calling it

"Dr. IMF". What is the description of this "Dr. IMF", the International Monetary Fund? I regret having to read this in English, one of the colonial languages imposed on us Africans.

(spoke in English)

"Following are domestic policies: cut your budget by reducing your capital income; devalue your currency; cut your defence budget; go hungry and pay your foreign debt; export your raw materials at my price and expect the finished goods at my price; reduce your population growth and starve most of your people; instead of eating beef, send it to us and eat rat. You need a balanced budget, not a balanced diet. The Government should not borrow internally except from us [the names of the banks that should be dealt with]; freeze your wages; revoke Government regulations on private business; and when done, come back and see me."

(spoke in Arabic)

This prescription has been applied not only to Africa, but, as the cartoon on the cover of the book indicates, to Asia and Latin America.

Thus, we are a skeleton strangled by debt and the IMF policy that represents the policies of the State that directs it. We face this situation and these economic and political evils. How can Africa get rid of its conflicts or internal disputes? How can it settle down to achieve sustainable and durable development? The Security Council was prevented from sending soldiers to Africa unless in full compliance with the interests of a super-Power that controls the Council — the United States. At the same time, when it wanted to achieve its goals in Kosovo, that super-Power sent its troops without the Council's endorsement. It sees conflicts and people dying daily, but peacekeeping troops are prevented from going to the places in question.

The Council has been prevented from sending troops to Central Africa. It has only sent observers. It calls on the States concerned to ensure the security of observer personnel. If there were a central Government capable of maintaining security, it would then be able to provide security for its own people. The Council is at the mercy of America and serves its interests or it would not be able to adopt any resolutions. What kind of democracy is that when it asks others to implement

resolutions and itself prevents the Security Council from implementing such resolutions?

When American soldiers died in Somalia, the so-called international forces were withdrawn, and thousands of Somalis subsequently died. It did not help Africa. It impeded assistance to Africa. If we deal with African matters and want to help Africa settle down, first there should be debt cancellation. This would not be a favour, for the colonial European Powers built their nations on the raw materials, goods and services they usurped during the colonial period. They must repay so that colonialism will not return.

In 1975 or 1976, the former President of Sierra Leone, President Stevens, visited us and we discussed these very topics; we discussed the price of raw materials and manufactured goods and the rise and decline of prices. President Stevens told us that three years earlier they normally had to export one ton of cocoa in order to import one tractor. At the time I spoke to him, they had to export 12 tons of cocoa in order to import the same tractor. That meant that the price of manufactured goods had risen 1,200 per cent over the cost of raw materials.

There must be a reconsideration of such matters in order to establish new standards of cooperation on the basis of partnership, not on dependency. There should be parity in the future with regard to the sacrifices expected from each party. There should be a balance between the price of manufactured goods and the cost of raw materials. There must be an international plan of action to bring about industrialization in Africa. Such an approach would accelerate the transformation of Africa's primitive societies and would bring them closer to becoming a civil society. Africa is rich in minerals and raw materials. A realistic programme has to be developed in order to achieve industrialization on that continent.

In addition, plans are also needed in the areas of agriculture, training and education. More important than that is non-interference in the affairs of the African Group, whether collectively or unilaterally. Africa cannot attain either peace or progress as long as it is being pulled in various directions by powerful parties, even as they claim to be serious in their determination to end conflicts and achieve peace and stability in Africa. Those parties must illustrate true cooperation by helping to set up the African Economic Community and by lending their assistance to its

economic institutions, which will be established next year.

Mr. Effah-Apenteng (Ghana): Ghana is pleased with the outcome of the work of the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa. The sessions of the Working Group were open, transparent and quite extensive in their coverage, and offered a good opportunity to evaluate the implementation of the recommendations of the Secretary-General and the agreed conclusions of the Economic and Social Council on the subject. We are most grateful to the President of the fifty-fourth session of the General Assembly, Mr. Theo-Ben Gurirab, and to his two Vice-Chairmen, Ambassadors Kishore Mahbubani of Singapore and Inocencio Arias of Spain, for the exemplary leadership they provided the Working Group.

The value of the Working Group in monitoring the implementation of recommendations for the promotion of durable peace and sustainable development in Africa comes across clearly in the conclusions and recommendations of the report before us. Not only is there significant work left to be done in implementing the recommendations, there is also a need to measure performance and assess the impact of actions taken to fulfil those recommendations. The recommendations in the report of the Ad Hoc Working Group on the extension of its mandate and on the setting up of thematic groups have our strong support. We are convinced that the framework to be provided by the Working Group and the thematic groups will enable the General Assembly to ensure thematic coherence, the requisite political will, the incorporation of emerging issues and a timely resolution of the international dimensions of the African problem.

This Hall has heard bold words spoken to match the gravity of the development condition of Africa. We have had a period of focus on Africa; we have had initiatives, meetings and conferences on Africa; and we have had Africa's special development needs highlighted in all the outcomes of the major conferences and summits of the United Nations in the 1990s, as well as in multilateral initiatives such as the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Debt Initiative. Africa's condition, however, continues to be precarious: a falling per capita gross domestic product (GDP), a decline in the level of industrialization in terms of manufacturing value added in GDP, an

increase in the number of people living below the poverty line and in the number of undernourished people, and mixed indicators for education, literacy and health. Conflicts fuelled by underlying poverty and deprivation are becoming a fixture on the continent just when Africa appears to be on the brink of a renaissance. It is obvious that the bold words have not been matched with the requisite deeds.

This has not been for want of commitment or action by African countries themselves. In meeting their primary responsibility for economic policy-making for development, many African countries have successfully pursued macroeconomic stabilization policies and have liberalized their economic activities in both domestic and external sectors. What has been missing is the supportive external economic environment that has been considered critical to ensure accelerated development in developing countries. This fact was recently highlighted by the Secretary-General, the President of the World Bank and the Managing Director of the International Monetary Fund.

The failure to implement policies at the international level on trade, debt and international financial flows and official development assistance (ODA) has doomed the efforts and sacrifices of low-income African countries to eradicate poverty and build competitive, sustainable economies. On the basis of current projections, and with the unanticipated losses associated with the current oil price hikes, Africa will not attain and sustain in the coming years the average rate of 7 per cent GDP growth necessary to make a significant impact on poverty.

This has significant implications for the implementation of the recommendations on peace and sustainable development. It is clearly necessary not only that we identify the lessons of past performance, but also that we have the courage to design our strategy around those lessons. One such major lesson is that it is futile to address debt relief separately from the questions of market access, diversification and primary-commodity price declines. The implementation and follow-up of the recommendations must be consistent with the need for a concerted approach that will synchronize action on macroeconomic reform in African countries with action on debt, market access and the further reform and strengthening of the financial architecture, including the enhanced use of public-private partnerships to leverage private capital flows and foreign direct

investments to Africa. This requires that future sessions on follow-up to the recommendations would involve the Bretton Woods institutions, the World Trade Organization and other relevant bodies.

ODA constitutes another plank of the strategy to be implemented. The efforts of African countries to develop their management capacity and to ensure responsive governance will not yield the desired effects without an infusion of additional resources in the form of official development assistance. ODA, as countless reports have acknowledged, is a critical input in the reform process. Reversing its 20-year low levels and attaining the target of 0.7 per cent of gross national product must be a major aspect of the General Assembly's monitoring process.

The role of United Nations agencies in development activities in Africa constitutes an important element for the implementation of the recommendations. The effectiveness of those agencies in Africa depends to a great extent on the capacity of programme countries. That capacity is weakened when it is confronted with the heavy burden of the myriad requirements and procedures for disbursement and implementation. The General Assembly must reinforce the agreed conclusions of the Economic and Social Council and request the United Nations Development Group and heads of specialized agencies to act with speed to harmonize programming procedures and joint programming at country level. The General Assembly must also use the opportunity of the final review of the United Nations New Agenda for the Development of Africa in the 1990s, which will take place in 2002, to consider the plethora of United Nations initiatives and schemes on Africa. A rationalization exercise would eliminate the tendency for those processes to be mistaken for effective action. More important, it would restore focus and accountability.

Mr. Lelong (Haiti), Vice-President, took the Chair.

It is worth pointing out in this regard the inadequate reflection of the linkage between security and development in the Ad Hoc Working Group's report. Follow-up must address in particular the need to reinforce the capacity of African countries to identify and integrate effective social responses to conditions which lead to conflict.

Finally, the success of our work in the United Nations has a major bearing on the implementation of

the recommendations on Africa. This will be true of the Third United Nations Conference for Least Developed Countries and of the process for financing for development, just as it is for the way we address the educational and digital divide and the other challenges identified by the leaders of the world in the Millennium Declaration. Ensuring the political will to meet those challenges, especially the need for resources for education and for health — to fight diseases such as malaria, HIV/AIDS and tuberculosis, which are reversing the economic growth of African countries — requires a coalition of peoples the world over: civil society, the private sector, Governments and individuals. Unless we all work together to give true meaning to the expression "We the peoples", our success in meeting the challenges of attaining durable peace and sustainable development in Africa will continue to be too little, too late.

Mr. Mamba (Swaziland): On behalf of my delegation, I am pleased to take part in today's debate on the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa. As we again discuss this topic, we are again full of hope and optimism that Africa will eventually rid itself of the unwanted scourge of conflict. I believe that all of us here wish for that time to come soon, for we now know that Africa has the capacity to do it. We also believe that efforts by the United Nations system to promote peace and security in Africa can be intensified, thus ensuring sustainable development. However, since a large number of the identified causes of conflict are global in character and pose challenges that must be addressed by collective efforts, the capacity of the United Nations to deal with such challenges is sometimes compromised. Hence the need to strengthen the Organization's role in addressing these challenges in line with its mandate as laid down in the Charter.

The report of the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa, which was established by the General Assembly by its resolution 54/234 of 22 December 1999 to monitor the implementation of the recommendations made by the Secretary-General on the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa, shows us that Africa still faces many challenges.

Whilst we welcome the fact that many parts of Africa are seen to be making progress in their

respective efforts to maintain peace and stability by putting in place and implementing political, economic and social policies that are people-centred, it is regrettable that HIV/AIDS has arisen as another form of disaster that threatens the lives and security of people in Africa and elsewhere. The convening in January 2000 of the Security Council's meeting on AIDS in Africa brought about recognition and realization of the present danger to world security posed by the HIV/AIDS pandemic. AIDS in Africa has become a threat to economic, social and political stability. Its impact is no less destructive than that of war. Statistics show that AIDS has on average killed about 10 times as many people in Africa as have armed conflicts, and that it has left many children orphaned. In countries already facing instability, such a disaster can bring about further insecurity and tension, resulting in conflict.

Furthermore, Africa remains the continent with the most people living in extreme poverty and struck by severe food shortages. Poverty is the major cause of the collapse of hope and expectations among people. Loss of hope can lead to the disintegration of a society and to desperation of people, and eventually to excessive protection of one group's interests over those of the others — this is worse still when that group personalizes the public resources it is entrusted to manage.

In many instances, antagonistic competition manifests itself in violent ethnic or religious conflict. It is therefore of paramount importance that all the international partners — the Bretton Woods institutions, the private sector and non-governmental organizations — work together with national Governments in their efforts to eradicate poverty in all its manifestations, including through the cancellation of external debt in accordance with the recommendations made by the Open-ended Ad Hoc Working Group.

Given the broad spectrum of causes of conflict in Africa and their complexity, we fully agree with many that the lack of commitment on the part of donor countries to provide sufficient resources, both financial and technical, does not help Africa solve its problems. The same sentiments were echoed clearly by the Managing Director of the International Monetary Fund (IMF), Mr. Horst Köhler, in Washington, D.C., recently. Mr. Köhler said that Africa should be given "faster, stronger and better institutional support" by the

world community for it to realize fully its capacity to solve its problems.

The unabated illegal flow of arms is also a major challenge to the United Nations system. There is no question but that this state of affairs helps transform many tension areas into areas of armed confrontation. The Security Council must continue to urge all countries that are involved in such trade to stop, thus enhancing the effectiveness of the Council's arms embargoes. It is imperative that the illicit arms flow to and within Africa come to an end. We call upon the international community to make a coordinated, concerted effort to find a credible and effective solution to the flow of arms in our continent. We therefore look forward to the convening in 2001, of the United Nations Conference on the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects, as a means of strengthening our resolve.

We note with appreciation the endeavour of the Organization of African Unity (OAU) to assume its continental responsibility, especially in conflict-afflicted areas where, in a spirit of cooperation and solidarity, it has worked closely with and complemented the other continental bodies and subregional organizations, such as the Economic Community of West African States in West Africa and the Intergovernmental Authority on Development in East Africa, as well as the Southern African Development Community in southern Africa. Such efforts offer real prospects for conflict prevention, containment and resolution. It is therefore apparent that, in order for these initiatives to be a success, support is needed from the entire international community.

Finally, I would like to pay particular tribute to the European ministers responsible for trade and the mining industry for resolutely deciding against diamond trading that helps finance warring parties in areas of conflict. We invite other international partners to make a meaningful and comprehensive contribution to our fight against insecurity in Africa.

Mr. Kobayashi (Japan): Over the years, a number of wars and conflicts have been fought in Africa, undermining its efforts to pursue stability and sustainable development. Recently, however, Africa has made substantial progress in the prevention, management and resolution of conflicts. In this context, the establishment of the Organization of

African Unity (OAU) Mechanism for Conflict Prevention, Management and Resolution is a significant step forward. Efforts by the OAU and subregional organizations, such as the Economic Community of West African States (ECOWAS), need to be supported and consolidated to prevent a recurrence of conflicts and to initiate and strengthen the post-conflict rehabilitation and reconstruction of affected countries. Hence, my delegation welcomes the report of the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa, which specifies actions to mitigate the potential for conflict.

The Working Group report revealed obstacles to the effective implementation of the recommendations of the Secretary-General, including lack of political will, poor governance, too many armed conflicts and insufficient financial and human resources. The report also indicates areas where special attention is needed in order for further action to be taken.

There are many suggestions in the report on ways to promote sustainable development and durable peace in Africa. Above all, my Government attaches special importance to the ownership by African countries of development in Africa. The Government of Japan has been following with keen interest the recent initiative called the "African Renaissance" programme, which was initiated by President Mbeki of South Africa and is based upon ownership by African countries. My delegation sincerely hopes that Africa's initiative will be widely discussed in the OAU and subregional organizations, with a view to strengthening Africa's ownership of the development process. Japan is ready to support Africa's reassuring movement towards greater ownership and to help construct a truly global partnership.

The Government of Japan is strongly committed to assisting African countries in achieving sustainable development and durable peace in Africa through ownership and global partnership, and the Tokyo International Conference on African Development (TICAD) process provides a framework for doing so. To take further steps to carry the TICAD process forward, my Government has decided to hold a ministerial meeting on African development in the Japanese fiscal year 2001, while bearing in mind the possibility of hosting the Third Tokyo International Conference on African Development (TICAD III) to build upon the tangible results of TICAD II.

We believe that the true outcome of many international conferences on African development should be evaluated in terms of the results they produce at the national and field levels in African countries. In this context, since TICAD II, Japan has announced several new assistance programmes for African countries through the TICAD process. One example is a 90 billion yen grant for projects relating to education, health and safe water supplies. It is anticipated that this aid will lead to the construction of school facilities for the education of an additional 2 million children throughout Africa, and help at least 15 million citizens to improve their living conditions. To cite an example in the field of human capacity-building in Africa, my Government, in collaboration with the Government of Kenya, established in Kenya, the African Institute for Capacity Development.

Within the TICAD process, Japan attaches special importance to South-South cooperation, especially Asia-Africa cooperation, to promote exchanges of experience and cooperation between Asian and African countries. It is for this reason that the Government of Japan, in collaboration with the Government of Malaysia, hosted the third Asia-Africa Forum in Kuala Lumpur in May this year. At that meeting, African and Asian countries discussed agricultural development and private sector development from the standpoint of capacity-building. Furthermore, my Government, again in collaboration with the Government of Malaysia, hosted the first Africa-Asia Business Forum in Kuala Lumpur last year to promote trade and investment between Asia and Africa. The forum produced business contracts amounting to more than \$24 million between Asian and African private companies. My Government, in collaboration with the Government of South Africa, is planning to hold the second Africa-Asia Business Forum in Durban, South Africa, next July.

Furthermore, last month, an Asian business mission was dispatched successfully to Uganda and Tanzania under the auspices of the Asia-Africa Investment and Technology Promotion Centre — the "Hippalos Centre" — which is another initiative of Japan within the TICAD process. The African Seminar on Health Development is also being held in Tokyo at the moment, and will run until tomorrow. Co-hosted by the Government of Japan and the Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), it is a forum for discussing South-South cooperation relating to HIV/AIDS. The seminar provides participants from

African, Asian, and Latin American countries with an opportunity to share their knowledge and experience on the deadly epidemic. For its part, Japan has made clear that it regards HIV/AIDS as one of the most important issues in its relationship with sub-Saharan Africa and that it intends to strengthen its policies to fight HIV/AIDS.

Finally, Africa presents many challenges, which the international community as a whole needs to take up today. Japan will give a great deal of attention to the issues facing Africa in the United Nations various forums, particularly over the next year, including the United Nations Conference on the Least Developed Countries, the High-level Event on Financing for Development, and the high-level segment of the Economic and Social Council. Japan will participate constructively in those conferences and meetings and is determined to live up to its commitment to Africa by implementing concrete programmes and projects in that continent.

Mr. Kamara (Sierra Leone): My delegation would like to express its heartfelt sympathy to the Governments of Singapore and Angola on the two tragedies that occurred yesterday, and to all those whose nationals lost their lives in those tragedies.

It is common knowledge in this Assembly that Sierra Leone has been saddled with an unprovoked conflict for the past nine years, a conflict that has brought untold suffering and destruction to human lives, property and infrastructure. It is also common knowledge that 90 per cent of the victims of this conflict are innocent, unarmed civilians, the majority of which are women and children.

It is also a conflict that is, unfortunately, fuelled by external forces, including the active participation of neighbouring States. It is not an ethnic, tribal or religious conflict, but one born of greed and the desire by a handful of unpatriotic elements to control the strategic mineral and natural resources of the country.

Today, 98 per cent of the 4 million Sierra Leoneans yearn for peace and development. That is why this item is of vital importance to my delegation. At this point, let me offer my delegation's appreciation to the Secretary-General for today's debate on "Causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa".

We believe that the monitoring of the implementation of the recommendations contained in the Secretary-General's report will provide Member States of this institution the opportunity to help devise proposals that, hopefully, will help to resolve the problems giving rise to conflicts in general. In this vein, therefore, my delegation wishes to commend the members of the Ad Hoc Working Group for a comprehensive and well-structured report.

Conflicts usually arise between and within States as a result of a combination of factors, such as border disputes, political differences, economic disparities, religious intolerance and socio-economic differences. The prescription of solutions, therefore, does not require only an understanding of the individual conflict but also the total cooperation of the international community, particularly the industrialized nations, in this era of political and socio-economic globalization.

As indicated in the Ad Hoc Working Group's report (A/55/45), the lack of political will is also evidenced in the failure of donor countries to provide timely and sufficient resources, both financial and technical, to address most of these problems. In Sierra Leone, for example, the inability to provide the Economic Community of West African States (ECOWAS) Monitoring Group (ECOMOG) — the region's peacekeeping force — with appropriate and adequate logistical support for its efforts to effectively deal with our rebel war is a case in point.

Today more than ever, developing countries in Africa are in dire need of a variety of economic considerations from their developed partners — considerations such as debt relief, the opening of markets without the imposition of strict and harsh tariffs, preferential economic treatment, and the transfer of adequate and appropriate technology. This, in my humble opinion, will go a long way, not only towards alleviating the general malaise of underdevelopment but also towards helping to provide solutions to the emergence of conflicts. At this juncture, my delegation wishes to register its appreciation to all our developed partners that have demonstrated interest in the alleviation of our economic woes.

Furthermore, appropriate assistance from the industrialized nations and the various United Nations bodies will help nations that are saddled with the problems created by conflict, such as the disarmament,

demobilization and reintegration of ex-combatants, especially child soldiers, into civil society.

Therefore, in addition to the concerns demonstrated by the Secretary-General on this issue, my delegation wishes to request that the General Assembly mandate the Economic and Social Council to consider creating an ad hoc advisory group on countries emerging from conflict, with a view to assessing their economic needs and elaborating a long-term programme of support.

Associated with conflict and post-conflict reconstruction is the question of refugees and internally displaced persons. Problems arising from conflicts are not limited only to conflict areas but also affect countries of asylum, whose economies also need the attention of the international community. The Organization of African Unity (OAU) ministerial meeting on African refugees, held in Khartoum in December 1998, put out a blueprint of recommendations for assistance to be given to countries hosting large numbers of refugees. My delegation believes that this blueprint contains legitimate recommendations, which, I submit, should be given the attention they deserve.

The international community should step up its efforts in the area of poverty alleviation, since the majority of conflicts in Africa are founded on ignorance and avarice. In spite of the fact that Africa contains enormous potential wealth, poverty remains the bedrock of conflict and instability on the continent. It is therefore evident that mass communication and literacy campaigns should now more than ever be effectively operationalized within the nation-States of Africa. They must focus on targeted groups as well as on vulnerable categories of persons, including the aged and the disabled.

Indeed, peace cannot remain durable in a situation of dire economic need or deprivation, nor can economic development endure in an atmosphere of war, conflict and instability. Africa, therefore, needs to develop a well-structured human resource base, devoid of illusions or pessimism, in order to enhance meaningful economic development.

My delegation would wish to request the Assembly to further examine all possible options available through the various United Nations bodies, especially the Economic and Social Council, for the maximum operationalization of mass literacy

campaigns in Africa, which would substantially address the problems of poverty and the promotion of durable sustainable growth and development.

My Government seeks the cooperation of its development partners to candidly ensure that the issue of mutual political will is substantially cultivated so as to nurture an underlying trust between our societies. In this vein, Sierra Leone subscribes to the integral development of democracy and good governance within Africa. It also subscribes to the development of a culture of transparency and accountability, respect for human rights and unconditional peaceful coexistence with its neighbours.

My delegation will support any resolution emanating from these discussions that seeks to address the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa, because we believe that this Assembly must act now to facilitate the proper implementation of the Secretary-General's recommendations, as well as those contained in the report of the Ad Hoc Working Group.

If Africa is to bestow total global harmony on its posterity, logic dictates that we act expeditiously and that our developed partners must carry the globally proclaimed ideal of partnership for international development to its logical conclusion.

Mr. Belinga-Eboutou (Cameroon) (*spoke in French*): At the outset, my delegation wishes to offer its most sincere condolences to the permanent missions of Singapore, Russia and Angola for the air disasters that occurred yesterday and today. We would ask them to convey our deepest sympathy to the bereaved families.

Today, the General Assembly is considering an important document, A/55/45, entitled "Report of the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa".

I wish first to express our great appreciation to Mr. Holkeri's predecessor, Mr. Theo-Ben Gurirab, President of the General Assembly at its forty-fourth session. It must be said that it was thanks to his perspicacity and persistence that the Working Group — whose establishment we awaited throughout the fifty-third session — was ultimately created. Similarly, the meetings of the Working Group were marked by the personal involvement, activity, commitment, daring

and wisdom of Mr. Gurirab and his Vice-Chairmen, Mr. Kishore Mahbubani of Singapore and Mr. Inocencio Arias of Spain. Africa thanks them.

Cameroon has participated from the outset in the activities of the Working Group and welcomes the spirit of consensus, dialogue and true determination to succeed shared by all participants, aware as they are of the importance of Africa.

It is only right that the Millennium Declaration, in its part VII, should address the issue of meeting the special needs of Africa, on which international peace and security depend. In the report that he submitted to the Security Council and the General Assembly in 1998 on the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa, the Secretary-General made a certain number of recommendations. It is encouraging to note that the Millennium Summit endorsed his main recommendations and that the participants in the Summit shared the Secretary-General's opinion that, in order to achieve lasting peace and development, we need an integrated approach to security that takes into account the promotion of peace, poverty eradication, development and democracy.

We welcome the fact that several priority issues addressed in the Secretary-General's report were the subject of broad-based, deep and specific commitments undertaken in the Millennium Declaration. I refer to the need to increase official development assistance; to promote market access for the products of the developing countries; for international private investment; and to tackle the painful problem of HIV/AIDS.

The Secretary-General's recommendations clearly remain topical and must be seen henceforth as the indispensable basis for all action undertaken in the framework of the concerns expressed by the heads of State and Government in the Millennium Declaration. They also demonstrate the importance of the Working Group's report and of the current debate. Our job, indeed, is to chart the course ahead.

We established the Working Group at the fifty-fourth session and gave it the important mandate of following up the implementation of the Secretary-General's recommendations in order to ensure lasting peace and development in Africa. We are happy to note that the Working Group got down to work and held three sessions, presenting us with the important

document to which I have just referred. It is so exhaustive that in document A/55/431 the Secretary-General stated that he had not presented a report on this agenda item, because the report of the Working Group was sufficient in itself.

It is fortunate that in the performance of its task, the Working Group wanted to — so to speak — bring order into the house — by bringing together all the actors in Africa. During a memorable meeting, the different actors — the Secretariat, funds and programmes, agencies and the Bretton Woods institutions — explained what measures they were taking to comply with the Secretary-General's recommendations. They told us not only about the measures taken, but also about the obstacles they encountered. Hence, one can see the great usefulness of these Working Group meetings.

We recognized that a praiseworthy effort had been made within the framework of the implementation of the Secretary-General's recommendations. But, it is only natural that we recognized, and stressed, that much remains to be done, because the task is so tremendous. Taking the next step requires a great deal of political will, because it means an increase in official development assistance, measures to relieve the debt burden and a ruthless battle against HIV/AIDS.

A great deal of good will has been demonstrated in various quarters in implementing the recommendations of the Secretary-General. It should not be forgotten that our countries, aware that their development is their primary responsibility, are making tremendous sacrifices in order to establish a political and economic environment propitious to development. Unfortunately, the aid promised by the international community is a long time coming. The commonly agreed objective of devoting 0.7 per cent of donor countries' GNP to development assistance has been achieved by only a small number of countries; fewer than the fingers on one hand — only four countries — have reached or exceeded the figure of 0.7 per cent. We therefore welcome the fact that this objective was reaffirmed by the heads of State at the Millennium Summit. In the light of the unanimity demonstrated on that occasion, we hope that everything possible will be done by our partners to achieve this objective.

The other problem, which has been widely debated, is that of debt, to which no lasting solution has yet been found. The various methods and

approaches advocated do not take into account the many complex realities.

My country is grateful for having recently qualified for the Heavily Indebted Poor Countries Debt Initiative. We hope that the eligibility conditions will be made more flexible and that the Initiative's benefits will be expanded and extended to more countries. To achieve the desired results, the special Trust Fund for financing the Initiative must receive all the necessary contributions. We appeal to the donor countries to continue to demonstrate their commitment, political will and generosity to this end.

The Secretary-General has proposed the cancellation of all the debt of the least advanced countries in Africa and finding effective solutions for managing the debts of other categories of African countries. We hope that the Working Group will continue to explore ways of making a reality of this proposal.

On the question of HIV/AIDS, the Working Group called on the General Assembly to devote particular attention to the devastating effects of the pandemic. My delegation supports, as we stated a few days ago, the convening of a special session of the General Assembly to consider, with all partners and all actors, the various aspects of this scourge of the century, including proposals made by the Working Group.

I need hardly remind the Assembly that, despite the progress achieved by our countries in the area of good governance and democratization, poverty and other development problems will continue to be for some years the principal sources of conflict in Africa, if vigorous, sustained preventive action is not taken to stem the tide.

In the light of all the comments I have made, I venture to make some proposals. I am happy to associate myself with the very constructive proposals made this morning by the distinguished Ambassador of Togo in his capacity as representative of the current Chairman of the Organization of African Unity. With the permission of the Assembly, I would like to stress some proposals that may contribute to the rationalization of the activities of our Working Group in the fulfilment of its mandate. The first is to extend its mandate, and the second is to establish within the Working Group terms of reference for measuring the progress achieved. This could be accomplished within

the framework of a sectoral or thematic evaluation instead of covering all the questions examined in the Secretary-General's report.

Thirdly, the Economic and Social Council could and should make a great contribution to this exercise. Within the framework of its mandate of monitoring and coordination, the Economic and Social Council could create ad hoc groups to follow up on specific aspects. Close cooperation with the Security Council, which has stated that poverty is a threat to international peace and security, and with the General Assembly would be particularly indicated.

Furthermore, the high-level segment of the Economic and Social Council in 2001, which will be devoted to the role of the United Nations in supporting Africa's efforts to bring about sustainable development, would be an opportunity to take concrete measures to this end. May I add that in 2001 it is expected that the Economic and Social Council will formulate the terms of the contract of solidarity to which we continue to aspire between Africa and the rest of the international community.

Mr. Erwa (Sudan) (*spoke in Arabic*): I should like at the outset to present my deep condolences to the delegation, Government and people of Singapore for the demise of the victims of the recent air disaster. We wish them solace in their great loss.

The Sudanese delegation would like to commend and thank Mr. Kishore Mahbubani of Singapore and his colleague, Mr. Inocencio Arias of Spain, the two Vice-Chairmen of the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa, for their indefatigable efforts in conducting the work of the Working Group. We pay tribute to their ability and patience, which led to the Working Group's reaching consensus on many of the thorny and difficult problems.

My delegation would also like to express its appreciation to the Secretary-General, who expressed clear interest in the problems and concerns of Africa and who followed closely the process of implementing the recommendations that were contained in his report submitted to both the Security Council and the General Assembly in April 1998, contained in document A/52/871.

The General Assembly took a wise decision by requesting, in its resolution A/52/234, the creation of a working group to discuss ways and means of implementing, and to monitor the implementation of, the recommendations of the Secretary-General on the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa. We believe that was a very important achievement and an important step towards determining the progress achieved in the implementation of many of the initiatives taken by the United Nations in order to deal with the problems of the African continent and to find solutions for them.

The creation of the Working Group gave Member countries an unprecedented chance to specify the form and content of the initiatives and the implementation of the Secretary-General's recommendations.

Here we would like to commend the Working Group for holding sessions with the representatives of United Nations agencies and the Bretton Woods institutions. This initiative represented an innovative and pioneering method of responding to this task and resulted in a qualitative improvement in the content of the recommendations reached by the Working Group, which are before the Assembly today.

In the three sessions that it held, the Working Group was greatly frustrated as a result of the scant progress achieved in the implementation of some of the recommendations submitted by the Secretary-General since April 1998. This can be seen in the disappointing conclusions reached by the Working Group as it tried to identify obstacles that impeded the implementation of the recommendations. It also revealed a lack of political will on the part of the international community, in the insufficient official development assistance financing, in the decrease of core resources of the United Nations Development Programme, in the limited access to technology, in the general deterioration of public health, in the weak private sector and economic structures, in the difficulties of coordinating the different initiatives on Africa, in the absence of effective machinery for follow-up and monitoring of the implementation of these initiatives, and in the lack of adequate solutions to help overcome the obstacles to adequate implementation.

In the light of these conclusions, the General Assembly's responsibility to continue to monitor the progress achieved in implementing the Secretary-General's recommendations is reconfirmed,

particularly since shortage of time did not allow the Working Group to cover all the thematic fields.

Therefore, the delegation of Sudan is fully confident that the Working Group can continue to carry out its tasks and play a pivotal role in encouraging the implementation of all the Secretary-General's recommendations. In this respect, we wish to endorse the proposal to renew the Working Group's mandate for another term. We also endorse the Economic and Social Council's continued role in coordinating, guiding and following up on the implementation of these recommendations and on identifying effective actions, particularly next year when the Council discusses the United Nations role in supporting African countries' efforts to achieve sustainable development.

In conclusion, I wish to remind Members that the lively discussions that have taken place over the last two years concerning the Secretary-General's recommendations on peace and sustainable development in Africa have consolidated the growing belief that peace and development are two sides of one coin and are indeed an indivisible whole. Therefore, the delegation of Sudan calls upon the Economic and Social Council to set up consultative groups, not only for countries that have just emerged from conflict situations, but also for countries that are at present experiencing conflicts, in order to identify their economic and developmental needs and create a long-term support programme for these countries based on the agreed concept of providing transition from relief work to rehabilitation, construction and development. In this context, the Food and Agricultural Organization of the United Nations (FAO), was instructed by the Secretary-General to lead a group, with the support of nine other international organizations, as described in this report, aimed at rescuing the Horn of Africa region from the impending threat of starvation faced by more than 70 million people, who constitute half the population of the region.

It is very important to ensure Governments' participation in implementing the food security strategy developed by this study. The international community must fulfil its part, particularly through partners in development, by providing the necessary external support for such efforts and by addressing the symptoms and root causes of conflict and disputes, with a view to achieving economic and political stability in the Horn of Africa region, so that the people

of this region can enjoy development, peace and sustainable development.

Mr. Ben Mustapha (Tunisia) (*spoke in Arabic*): Allow me at the outset to express to the delegations of Singapore and Angola our deep sorrow and condolences for the two airplane crashes in which many people lost their lives.

My delegation would also like to thank and commend the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa for the comprehensive and useful report now under consideration. That report assumes great importance for us Africans in view of the reality that many countries in the African continent are experiencing tension and conflict and in light of the level of the continent's development, which all agree is not up to the new international level, especially in the new millennium that we all hope will be one of harmony, international solidarity, security and stability.

If we realistically consider the situation of the African continent amid modern global transformations, we will easily detect that among the reasons for the continent's inability to catch up with the rest of the world in the economic, political and social fields are the intertwined accidental and substantive circumstances that have caused the continent great difficulties. It is extremely important at this historic juncture that the international community acknowledges that reality and supports the African continent, regardless of the responsibilities involved. Today, when we consider the globalization of international relations, it is difficult to leave the African continent marginalized, moving in a vicious circle fraught with difficulties that prevent it from catching up with the rest of the world and from achieving the objective of our Millennium Summit within the context of the new world reality and the means available to face new challenges.

If we examine the situation of the African continent, we will undoubtedly find that many efforts and sacrifices have been made by African countries to overcome their difficulties and to deal with the reality of the situation, as is happening in many parts of the world. But, at the same time, we should also be aware that, despite efforts and sacrifices made by the countries of the continent, it is extremely difficult for them alone to overcome their difficulties and to fulfil

the requirements of development, stability and peace. We therefore believe that the international community's responsibility towards the African continent is great and should be translated into multilateral support at the international level, particularly by international financial institutions. The role of the United Nations, which has a philosophy of inclusivity, universality and solidarity, should be in the forefront of efforts on the part of the various institutions to help the African continent overcome its difficulties in a manner that attests to its importance and priority at the international level.

Peace and security in the African continent are among the most important aspects of this issue, as they are intrinsically linked to economic improvement in many African countries. We therefore believe that the international community's responsibility is essential, particularly in the field of social and economic development, and in view of the fact that African countries have already demonstrated their willingness to make the necessary sacrifices and efforts to achieve their desired objectives.

We recognize that the prospects of the African continent for becoming a partner in globalized relations and world economy are basically the responsibility of the Africans themselves. However, that cannot be achieved without the international community's strong bilateral and multilateral commitments to help Africa effect the drastic transformation it needs in order to deal with the requirements of the new century. In our view, it is the collective responsibility of all — Africa and its international partners.

We note with satisfaction the progress achieved by the United Nations in implementing the Secretary-General's recommendations in the areas of peace-making, peacekeeping and the protection of civilians in armed conflict. Likewise, we note the progress made by the Organization with regard to improving the humanitarian condition of refugees and alleviating social and physical impacts during post-conflict peace-building. We are also gratified at the various measures put in place to increase financing for development, promote human rights and the rule of law and eliminate all forms of discrimination against women, with emphasis on social development, food security, reduction of debts and opening of world markets. We are also pleased with positive developments on the African front, particularly with regard to the political area. Those developments include the establishment of

constitutional institutions in many African countries, which has led to a new way of developing relations conducive to a democratic atmosphere that fosters domestic political improvement and new prospects in the economic field.

Despite all these encouraging developments referred to by the Secretary-General in his report, we continue to believe that many difficulties persist. One such problem is the lack of resources and capacities to enable the utilization of new technologies for the purpose of development. No doubt, the current conflicts on the continent have prevented African nations from achieving development and from making progress in the political, economic, social and administrative spheres. We believe it is important to realize reforms in these areas, for they are closely linked to the very essence of stability.

As we have already stated, the African continent has been held back. Africa is home to the largest number of least developed countries and has the lowest per capita income in the world. Dealing with the various problems faced by Africa should continue to be of the utmost priority for the international community during this particularly critical period currently experienced by the continent. As I have already said, Africa — which hosts the largest number of conflicts on the planet — has the largest number of refugees and internally displaced people. War and tension have made the continent a fertile breeding ground for disease and other scourges recently experienced by mankind.

This reality should not make us pessimistic or lead us to desperation. Instead, it should act as a challenge to which all of us must rise with the firmest international commitment. Poverty and deprivation are not simply causes of underdevelopment, they are also responsible for domestic disputes and the proliferation of hotbeds of tension. Poverty and the tragedies it causes keep man from building a better future. These realities are, in our view, the causes of conflict on the African continent.

Our President, Mr. Zine El Abidine Ben Ali, has on many occasions stressed the point that Africa is not the only continent threatened. He did so most recently at the Millennium Summit of the General Assembly and at the summit meeting of the Security Council. Accordingly, we have proceeded to propose the establishment of a global solidarity fund to alleviate poverty in Africa and help its societies to confront the

challenge of poverty and marginalization in a way that promotes social and economic stability and can bear fruit at the political level.

Conflict prevention remains a basic pillar of international action. It should therefore take into account the various dimensions of the problem, including the basic economic dimension. The international community has always tried to prevent conflicts and tensions on the African continent. Nevertheless, the strategy employed thus far has failed to produce results in the economic and social fields and has always lacked the necessary philosophy to strengthen stability after conflicts come to an end. I believe that bolstering that strategy would make the prospects for peace and security much better.

The Security Council remains for us the principal organ responsible for the maintenance of international peace and security. Due to the sensitive nature and potential dangers of many African conflicts, strengthening the Organization of African Unity's (OAU) 1993 Mechanism for Conflict Prevention, Management and Resolution is also a very important and urgent priority. We therefore welcome international initiatives in this regard, in particular those taken by friendly countries that are aimed at enhancing Africa's ability to establish and maintain peace. We also welcome the OAU's regional role, as well as the international legitimacy embodied in the Security Council.

I welcome the recommendations contained in the report of the Working Group. However, I believe that responsibility for the African continent is a collective one that requires the establishment of adequate mechanisms to deal with the causes of conflict on the continent in all their aspects. We would also like to stress that multilateral and bilateral strategies should be implemented with the requisite level of interest on the part of international financial institutions. The African continent adamantly and anxiously awaits the stability and security that will make it possible to regain its position in the world and achieve comprehensive sustainable development in the new millennium — a millennium we all agree should be one of peace, stability and development.

Mr. Menkerios (Eritrea): I should like at the outset to take this opportunity to convey our deepest condolences to the Government and the people of Singapore in connection with the tragic losses suffered

as a result of the aeroplane crash that occurred yesterday.

I wish to congratulate Mr. Harri Holkeri of Finland on the able manner in which he has been conducting the ongoing deliberations of the General Assembly at its fifty-fifth session. Also, allow me to reiterate once again my delegation's appreciation to the Secretary-General for his initiatives on Africa in general and for his efforts for the peace, stability and sustainable development of that continent in particular.

We would further like to pay tribute to the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa, which was established to monitor the implementation of the recommendations made by the Secretary-General on the subject under discussion. Over the past year, under the chairmanship of Namibia and the vice-chairmanship of Singapore and Spain, the Working Group engaged in study and initiated discussion on enhancing peace and development in Africa and proposed recommendations in that connection. We thank the Working Group also for the succinct report it has presented on the subject, which covers the broadest spectrum of the areas with which the Group dealt.

In past statements, we have indicated that Africa's problems, both political and economic, have external and internal causes. We have observed that the continent inherited a myriad of ills from the colonial past, which fundamentally affected the social, political and economic foundations of its society, thus constraining its present capacity for stability and development. Thus, reversing those ills, which took generations to effect, is not going to be easy or to be done in a short time. We feel that undoing the colonial legacy, whether or not we recognize or acknowledge it as such, is going to take more than just one generation.

But we would also emphasize that Africa's present problems are caused also by the shortcomings of Africans ourselves, and more so as time passes. Solutions to Africa's problems must thus come, as a matter of priority, from us Africans. It is, indeed, a blessing that the United Nations has provided the forum and that the Secretary-General has initiated the programme for boosting Africa's capacity to deal with its problems of instability and underdevelopment.

The report of the Open-ended Ad Hoc Working Group (A/55/45) presents a synopsis of the progress

made in the implementation of the recommendations of the Secretary-General, and of obstacles to the effective implementation of those recommendations. It has also made recommendations for further action. We are basically in agreement with the content of the report and with the broad outline of the Working Group's recommendations. But we would like to comment briefly on efforts being made by African countries themselves towards peace, stability and development.

We have said that, although Africa's problems of underdevelopment may be attributed mainly to a host of inherited ills, Africa's continued incapacity to deal with those problems has been basically caused by internal shortcomings. It is, indeed, the greed, dictatorial rule and/or ineptitude of some of Africa's ruling elites that continue to pit the continent against itself, weakening its capacity to solve its problems of underdevelopment. That fact is recognized by an increasing number of Africans, and appropriate changes are being made throughout the continent, though slowly and in most places unnoticeably.

Although it is obvious that conflicts within and among several African countries have continued unabated, limiting the capacity of the continent to concentrate on development, it is true also that, as we have stated in past statements on this item, positive changes have, of course, begun to come about in many parts of Africa, especially during the past decade. Regimes committed to building democratic institutions, adopting sound development strategies based on their needs and capacities and, most important, strengthening regional cooperation for eventual integration have appeared. Despite the enormous problems being encountered on the way, the process started by those regimes can be expected to continue, for it is supported by a growing number of African people no longer prepared to accept being eliminated from participation in the economic, political and social life of their societies. African countries are also increasing their concerted effort, through the Organization of African Unity and through subregional organizations, to resolve conflict, enhance economic cooperation and address humanitarian issues.

Those efforts, along with the positive efforts made by individual countries, need to be well appraised and adequately supported if development in Africa is to be sustained. The continent is endowed with resources, both human and material. What it has lacked, and continues to lack, is the development of

those resources, especially human resources, and of appropriate institutions that will allow wider participation by Africa's peoples in the political and economic life of their countries.

Those are the areas in which Africa needs partnership from the international community. It is good to see that the United Nations is taking the lead in the direction of developing a framework for that partnership. We would like to emphasize in closing that such a partnership is required for the general mutual well-being of all nations in the world; it must not be viewed as a welfare donation for the benefit of Africa alone.

Mr. Akeju (Nigeria): I wish at this juncture to convey my delegation's heartfelt condolences to the Governments and the peoples of Angola and of Singapore in connection with the losses sustained in the recent aeroplane crashes.

The Nigerian delegation welcomes this opportunity for the General Assembly to focus once again on the situation of Africa, this time against the background of the report of the Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa (A/55/45). I thank the Secretary-General for his tireless efforts to ensure that Africa is helped out of its present difficulties. I also wish to use this occasion to express our deep appreciation to the President of the General Assembly, to his predecessor, His Excellency Mr. Theo-Ben Gurirab, and to the two Vice-Chairmen of the Working Group, the Permanent Representatives of Singapore and of Spain, for their commendable work.

The decision of the Security Council in 1997 to take a critical look at the African continent was, indeed, a most welcome one. There is no doubt that peace is a necessary condition for development. As the African experience has demonstrated, the absence of peace could be one of the major impediments to development. In 1998, there were 11 major conflicts, which affected 26 of the 48 sub-Saharan countries. Those conflicts have taken a great toll on the economies of the countries involved, which are already among the poorest in the world. The crisis of development has become endemic to most African countries. It arises from multidimensional sources, including the low level of education, social and economic deprivation and diseases such as HIV/AIDS

and malaria. Economically, the continent is being increasingly marginalized, as other parts of the world are moving into the era of the information and communications revolution.

It is against this background that the Nigerian delegation attaches a great deal of importance to the report of the Working Group and its various recommendations. Indeed, there is a dire need for new approaches and measures to address these issues, which have grave consequences for the peace and socio-economic development of the African continent and its peoples. In this regard, it is heartening to note that the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees has intensified efforts in the areas of security and humanitarian assistance aimed at ameliorating the plight of almost 8.1 million refugees — Africa's share of the 22 million refugees in the world. It is also crucial to acknowledge here the progress recorded in the field of human rights and the strengthening of the rule of law, as contained in the Declaration and Plan of Action adopted by the Organization of African Unity (OAU) Ministerial Conference on Human Rights in April 1999.

It is equally pertinent to recall the collaborative international efforts to find a solution to Africa's political and economic problems, which include the Africa-Europe Summit, held in April in Cairo, which focused, *inter alia*, on debt, trade and market access for African products; the Cotonou Agreement on the new cooperation framework between the African, Caribbean and Pacific States and the European Union; and the Africa Growth and Opportunity Act, which was passed by the United States Congress, seeking to promote further trade with Africa by lowering and eliminating tariffs and quotas for products from the region.

Furthermore, it is gratifying to note the increasing number of donors and financial institutions which are expressing genuine concern over the economic problems of Africa. In this regard, we welcome the efforts of the World Bank and the International Monetary Fund under the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Debt Initiative, as well as the Poverty Reduction and Growth Facility. According to the report, both programmes are aimed at providing faster, deeper and broader debt relief and poverty reduction and ensuring a growth-oriented policy. However, we in Nigeria believe that, whatever efforts are being made to ameliorate the problems of conflict and to ensure durable peace in Africa, they will be able

to achieve the desired results only if a genuine solution is found to the continent's external debt burden. This should go beyond the HIPC Debt Initiative to include total debt cancellation for African countries.

As the Secretary-General mentioned in his report, there are a number of obstacles militating against the implementation of initiatives aimed at reducing conflicts and promoting sustainable development in Africa. These range from problems on the part of African countries themselves to the international community's abdication of its commitments. The lack of political will, which is without doubt a major hindrance, is reflected mostly in the refusal of feuding parties in some troubled parts of Africa to implement peace accords. This is the main cause of the impasse in a number of conflicts in Africa, particularly in the Central African region. However, equally serious for the continent as a whole is the lack of financial resources for the implementation of recommendations at the level of official development assistance as well as for programmes funded by the United Nations.

Africa's human resource problems have certainly been aggravated by the HIV/AIDS crisis. According to the report, of the 34 million cases in the world, 24 million are in Africa. Africa has already lost 10 million people to the dreaded disease. The situation is similar with regard to malaria. Of the 400 million people in the world suffering from malaria, 300 million are in Africa — and 2 million die each year from this disease. Indeed, these are not only grave health problems, but also economic obstacles on which this Assembly, in its consideration of the report, needs to act with the utmost urgency.

In the search for solutions to African problems, it has always been recognized that Africa's destiny lies in its own hands. Thus, African countries themselves have borne, under severe constraints, the primary responsibility for undertaking various initiatives at the national, subregional and continental levels to confront the multifarious challenges to their development efforts, and most African countries have already started addressing these problems. This is reflected not only in the radical reform of their economies, but also in the increasing democratization process and various other initiatives, such as the Economic Community of West African States peacekeeping mechanism for coping with conflicts and wars. All these are worthy of note and support by the international community.

African countries' own efforts, under the aegis of the OAU, to strengthen the continent's capacity for the prevention, management and resolution of conflicts is commendable. The African Ministerial Conference on Security, Stability, Development and Cooperation in Africa (CSSDCA) process is a case in point. This is a bold initiative by African countries to meet the challenges of political stability and economic development. Under it, the resolution of interrelated problems of security, stability, development and cooperation in many African countries is conceived of, not in isolation, but as a process which will address the issues. We strongly recommend the African Ministers' Declaration, contained in the CSSDCA final document, for serious consideration in the future work of the Open-ended Ad Hoc Working Group.

In conclusion, we recommend that the Working Group's mandate be extended to enable it to continue its good work on thematic issues, in particular, the implementation of the principles of the Millennium Declaration, with special emphasis on Part VII, "Meeting the special needs of Africa".

Mr. Lavrov (Russian Federation) (*spoke in Russian*): The Russian Federation is very pleased to be able to point to the growing role of African States in world affairs. Without the fully fledged, active participation of African countries in the life of the world community, it is impossible to have development and fruitful cooperation at a global level or to create a complete and stable system of international security based on the United Nations Charter, oriented towards the twenty-first century.

At the same time, one of the gravest problems in the world today remains the incessant conflicts in Africa. The future of the continent will depend in large measure upon their speedy and effective settlement, particularly by political and diplomatic means. While preserving the Security Council's primary responsibility for the maintenance of international peace and security, and with unswerving compliance with the principles of the Charter of the United Nations, priority must be given to close coordination of the work of the United Nations in this area with the efforts of African countries themselves, the Organization of African Unity and other African organizations.

It is important to support the efforts of Africa to develop its own peace-building potential, while laying

the foundations for collective security and preventing illicit trade in arms and ammunition. Ultimately, we might consider the creation of an effective pan-African system aimed at the prevention and settlement of conflicts and at the comprehensive task of post-conflict reconstruction. A key role in this area is being played, as it should, by the Organization of African Unity, which has the best potential to do so. We also highly appreciate the work of the Economic Community of West African States, the Southern African Development Community and the Inter-Government Authority on Development.

If a durable and long-term solution to conflicts in Africa is not found, it will be impossible to ensure the real emergence of the continent, help it set out on the path of stable and dynamic development and see it achieve its fully fledged integration into the world economy. On the other hand, poverty and the serious social and economic problems of many African countries not only hamper their development but also serve as sources of conflict.

Russia is therefore in favour of a comprehensive approach to the consideration and resolution of Africa's military, political, social, economic, humanitarian, ethnic and other problems. We must develop a culture of crisis prevention, deploy greater efforts of a preventive nature, and determine the deep-rooted causes of conflicts, including those of an economic and social nature. This should enjoy particular attention in the course of discussions on the Brahimi report, which have now begun in the context of improving crisis management in the United Nations. We welcome the consistent progress of States of the region towards economic and political reform and the strengthening of regional and subregional integration.

This kind of approach is particularly necessary in view of the sharply accelerated process of globalization, which brings with it not only qualitative and positive change in the lives of human beings but also considerable potential for risks and dangers. In overcoming the dangerous phenomena stemming from globalization, in particular divergent rates of economic growth, it is important to take measures to ensure that globalization works to the benefit of all countries and peoples, in the interests of social progress, the eradication of poverty and other modern-day evils. Particular attention in this regard should be paid to the needs of African countries.

Russia is determined to continue actively to cooperate in the settlement of conflicts and in the search for ways and means of resolving the social and economic problems of Africa. As was emphasized by President Putin at the Security Council summit meeting held on 7 September:

"If in the twentieth century Africa became free from colonialism, the twenty-first century should rid it of poverty and military confrontation."
(S/PV.4194, p. 11)

The United Nations should do everything in its power to resolve this problem.

Mr. Urib (Namibia): Before I make my statement, allow me to join others in paying our heartfelt condolences to the Governments and people of Singapore and Angola on the tragic plane crashes that occurred yesterday. We would also like to convey our deepest sympathy to the families of those who perished in the tragic accident.

The Open-ended Ad Hoc Working Group on the Causes of Conflict and the Promotion of Durable Peace and Sustainable Development in Africa has provided us with a comprehensive report covering the entire scope of its monitoring responsibilities relating to the issues of peace and the creation of a favourable environment for sustained economic growth and sustainable development in Africa.

My delegation wishes to express its gratitude to the Permanent Representatives of Singapore and Spain, Ambassador Mahbubani and Ambassador Arias, Co-Vice Chairmen of the Open-ended Ad Hoc Working Group, for their commitment to the cause of Africa and the outstanding leadership they have provided to the Working Group.

We would also like to reiterate our deepest appreciation to the President of the fifty-fourth session of the General Assembly, Mr. Theo-Ben Gurirab, Minister of Foreign Affairs, Information and Broadcasting of the Republic of Namibia, who was instrumental in the establishment of the Open-ended Ad Hoc Working Group in terms of resolution 53/92 of 7 December 1998 and for providing overall direction to the work of the Group.

I would also like to take this opportunity to express my delegation's appreciation to the Secretary-General, who has spared no effort in promoting the cause of peace and sustainable development in Africa.

Our gratitude also goes all the other bodies of the United Nations system, the Bretton Woods institutions and other players for the invaluable contributions they have been making in our common effort to rid the African continent of endemic violent conflict and chronic underdevelopment.

The report of the Ad Hoc Working Group contained in document A/55/45 entails progress on the implementation of the recommendations contained in the report of the Secretary-General, as well as coordination of follow-up by the United Nations system regarding initiatives on Africa.

Much has been said about the economic, social, political, security and environmental plight of the African continent. Both its old and new ills are now well documented. The nature and causes of conflicts and of underdevelopment on the continent, as well as the specifics of the alarming magnitude of the HIV/AIDS pandemic, are now well known. Yet the situation appears to be worsening daily. Although the United Nations and the international community are in possession of all the necessary information on the development needs of Africa, the continent appears to be irremediably drifting deeper into an economic abyss. While experts formulate and rehearse unworkable development strategies, development itself continues to elude African countries.

While we debate aid and trade in the sumptuous halls of the forums of international conferences, millions of Africans continue to suffer the daily assault and degradation caused by hunger, ignorance, disease and the oppression of underdevelopment. While we theorize on the risks and benefits of globalization, the marginalization of the African continent is becoming increasingly globalized.

It is against the backdrop of these observations that our debate on the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa must take place. Today, many ordinary Africans are asking if the world really cares about the fate of Africa. This sentiment expressed by ordinary Africans is strengthened by the lukewarm suggestions we offer to Africa instead of workable and people-centred solutions. My delegation wishes to speak to these issues of conscience, ethics and politics today.

We agree with the assessment in the report of the Working Group that the effective implementation of

the recommendations of the Secretary-General requires strong political will on the part of African countries and the international community alike. But it appears to this delegation that this political will, instead of being demonstrated through concrete action, is being held hostage to language and other clichés. In the meantime, many more millions of African children are left hungry, sick, homeless, abused, uneducated, exploited and subjected to the horrors of violence and conflict. When the international community's efforts produce these unintended results, it is time to seriously rethink our strategies for Africa's development. My delegation calls for a change of course today.

The President returned to the Chair.

Namibia does not deny the significant achievements made over the years in the fight against poverty and under-development. My country is indeed grateful to the international community and all our development partners for the support that Africa has received to enhance its own development efforts. But Namibia is concerned about the obvious contradictions and mismatches evident in recent international development policy and practice. For example, at a time when most African countries have undertaken remarkable economic and political reforms, creating open economies and democratic systems of governance, development assistance and foreign direct investment flows into Africa are at the lowest level in history and are dwindling further. When Africa is most in need of hard cash, it is compelled to become a major exporter of capital. We have liberalized our economies and opened our markets to global competition, but our most competitive products and services are deliberately barred from entering the markets of industrialized countries. These are the facts of the situation. This must change if we want to see any significant improvement in our development policies, and, more important, if we want to see any change in the livelihood of the people of Africa.

The effective implementation of the recommendations in the Ad Hoc Working Group's report is indispensable to the realization of this objective. The Working Group should therefore be allowed to continue its work, and Namibia intends to support a draft resolution to that effect. But there is also a great need for the Working Group to be strengthened through active and effective participation, especially by the African delegations themselves. In the past year, the participation of African delegations in

the deliberations of the Working Group has been less than ideal. Yet all of us recognize that African development is primarily the responsibility of our Governments and the African peoples themselves.

The Namibian delegation holds the view that the eradication of poverty will go a long way in helping to solve conflicts on the African continent by giving ordinary people real choices and opportunities to improve their living standards. In this context, we reiterate our firm commitment to the implementation of the Millennium Declaration as a means to redress the problem of poverty and underdevelopment in Africa. In this respect, Africa views cancellation of the debt burden and increased official development assistance (ODA) as key elements that have to be considered.

Some delegations have referred to the problem of corruption in Africa. Corruption in and of itself is an anathema to social and economic development. Namibia has passed anti-corruption legislation to both prevent and fight corruption when it occurs. Both our executive and judicial branches of government have worked tirelessly over the 10 years of our independence to ensure that Namibia remains, by and large, a corruption-free nation. But we are aware that where corruption occurs in Africa the corrupters are generally those who have the financial and other means to corrupt Africans. Even more important, the wealth of Africa lost to corruption ends up in the financial institutions of the very nations that blame the Africans for corruption. In addition, when a legitimately elected African Government seeks to recover the billions of African dollars stashed away in these countries, their efforts are made excruciatingly difficult, if not outright impossible. This, too, is a fact of the situation. We believe that the problem of corruption has two sides to it, and we must all work together to address it once and for all.

Last but not least, this morning a representative of a friendly country inadvertently characterized my country, Namibia, as having had internal conflict in the last 25 years. I would like to correct that characterization. The truth of the matter is that for more than 25 years the Namibian people, under the leadership of the South West Africa People's Organization (SWAPO), and with the support of the international community, including the General Assembly and the Security Council, waged a protracted struggle against colonialism and illegal apartheid occupation. In 1990 we attained our hard-won

independence and declared a policy of national reconciliation and nation-building. We are pleased to state that, with the international community's continued encouragement and support, we have been successful in this regard. Namibia is at peace with itself and with its neighbours.

In conclusion, Namibia would once again like to express its gratitude to all its development partners and friends of Africa for the noble work that they have been doing in the field. We will continue to support the efforts of the international community to assist African countries to overcome poverty, conflict, disease and underdevelopment.

Mr. Kuindwa (Kenya): I join others who have spoken before me today in expressing my delegation's condolences and sympathy to the people and Governments of Singapore, Angola and the Russian Federation following the aircraft tragedies. Our prayers are with them. We wish those in hospital a quick recovery and the families of those who lost their loved ones our heartfelt condolences.

My delegation congratulates the Open-Ended Ad Hoc Working Group on its commendable job in discussing the progress made in the implementation of the recommendations of the Secretary-General on the causes of conflict and the promotion of durable peace and sustainable development in Africa.

It is against this background that my delegation would like to make the following observations and comments.

Since peace is a prerequisite for development, it is imperative that the international community, including the national Governments of Africa, as well as the United Nations system, make every possible effort to find ways and means of ensuring lasting peace in Africa. In addition to the ongoing peacekeeping operations, every effort must be made to include all concerned parties in peace negotiations. Regional efforts should also be encouraged and fully supported.

Since the end of the cold war, it has become evident that conflicts in Africa have intensified, and instead of being inter-country they have become intra-country, which has restrained external intervention, as well as adversely affecting the process of development within and among African countries.

We firmly believe that the root causes of conflicts in Africa were systematically identified in the

Secretary-General's 1998 report (A/52/871) and should be addressed as recommended by the Working Group Assembly at the national, regional and international levels. In this context, we wish to see concrete actions being taken by all concerned in order to sustain and promote tangible, durable peace for sustained economic growth and development in Africa.

We wish to stress that the forthcoming preparations for the final review and appraisal of the United Nations New Agenda for the Development of Africa in the 1990s should streamline and enhance the promotion patterns of durable peace and sustainable development in Africa.

While progress has been made in a number of areas at the level of the United Nations system, it is still apparent that much more remains to be done at the national, regional and international levels to implement the recommendations contained in the Secretary-General's report. In this context, we call upon the international community, including the United Nations and the Bretton Woods institutions, to provide new and additional financial resources required to address in a comprehensive manner the following socio-economic problems confronting the development process of African countries: the eradication of poverty and illiteracy, as well as of the diseases of HIV/AIDS and malaria; the cancellation of external debt to give developing countries a fresh start; the fulfilment of the agreed official development assistance target of 0.7 per cent of the gross national product (GNP) of donor countries to developing African countries and an additional 0.15% of GNP to least developed countries; the removal of all trade barriers to accommodate export products from the African countries; the provision of adequate financial assistance in investment for building the capacity and capability of the African countries in scientific and technical knowledge; and the provision of resources to contain environment degradation and natural disasters.

In conclusion, my delegation strongly recommends that the United Nations should, as a matter of priority, extend the mandate of the present Working Group to the fifty-seventh session of the General Assembly to enable it to continue monitoring the implementation of all recommendations made by the Secretary-General in his report. We also recommend that the Security Council pursue its consideration of the follow-up of these recommendations in the areas of peace and security

with a view to ensuring a comprehensive implementation of the reports of the Secretary-General and of the Open-ended Ad Hoc Working Group of the General Assembly.

The President: In accordance with General Assembly resolution 49/2 of 19 October 1994, I now call on the observer of the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies.

Ms. Pohjankukka (International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies): I am honoured to take the floor on this agenda item, particularly after the heads of States committed themselves in the historic Millennium Declaration to meeting the special needs of Africa and to fighting further for development.

The 176 Red Cross and Red Crescent National Societies around the world know what it means to fight for the freedom from want. Our members and volunteers in the affected areas are a part of the poor; it is their own fight. They can also be the most effective weapon in the fight against poverty, if they are only given the possibility to take that responsibility and better tools to implement it.

The Secretary-General stated in his report entitled "We the peoples: the role of the United Nations in the twenty-first century" that

"[l]ack of access to basic health care is one of the main reasons poor people stay poor". (A/54/2000, para. 113)

He further noted that

"[i]n Africa, the high burden of disease not only requires families to stretch their meagre resources but also locks them into a high-fertility, high-mortality poverty trap". (*ibid.*)

The International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies shares the view of the Secretary-General. We strongly believe that public health is one of the key challenges facing Africa now and in the future. Most people who die in Africa die from preventable diseases, as the majority of people do not have access to basic public health care. The Red Cross/Red Crescent Movement has been involved in public health activities for decades, but we believe that more can be done and has to be done in order to save lives.

The Red Cross/Red Crescent Movement and States parties to the Geneva Conventions committed themselves to doing just that, to achieve more. At the twenty-seventh International Conference of the Red Cross and Red Crescent, held in November 1999, the Plan of Action for the years 2000-2003 was adopted. By the Plan of Action, the Red Cross/Red Crescent Movement and States declared their intention to work for strategic partnerships to improve the lives of vulnerable people. Ever greater cooperation is urgently needed between States, international organizations and Red Cross/Red Crescent National Societies to advocate and respond to priority public health problems. HIV/AIDS is clearly one area that requires a focused and concentrated collaboration from all partners.

The African Red Cross Red Crescent Health Initiative (ARCHI 2010) is an African response to the call of the twenty-seventh International Conference. It is also an integrated part of Strategy 2010 of the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, which places health and care in the community as one of its core areas. ARCHI 2010 was launched in 1998. Since then, 53 African Red Cross/Red Crescent National Societies — in close partnership with their respective Governments, United Nations agencies and the African academic world — have reviewed and analysed basic health problems. This continent-wide process identified the following priorities for action: HIV/AIDS, malaria, vaccine-preventable diseases and malnutrition. All these problems can be addressed at the community level. That is why ARCHI 2010 builds on the strength of the Red Cross/Red Crescent, which is our long-time presence in every country of the continent, with more than 2 million volunteers.

The reason we started to develop ARCHI 2010 was that we asked the question: How can we serve better? The main answer was found to be that we can effectively increase our impact by clearly identifying priorities and taking large-scale action in the chosen areas. This requires thorough planning, strengthening the volunteer networks and building capacities at the national and local levels. We remain focused on doing what the Red Cross/Red Crescent does best: public education, using our great experience in dissemination; prevention, using our experience in first aid and primary health care; home care, using our experience in relief; and advocacy, using our framework of national and international connections.

The African Red Cross/Red Crescent National Societies are strongly committed to achieving all of this. Therefore, the African National Societies adopted the Ouagadougou Commitment, marking the close of the fifth Pan African Conference held in Burkina Faso from 21 to 25 September 2000. In the Ouagadougou Commitment, the African Red Cross/Red Crescent National Societies adopted the ARCHI 2010 Strategy and confirmed their commitment to scaling up the action against HIV/AIDS, as well as their determination to see that every African enjoy the right to food security.

I wish to take this opportunity to state our great appreciation to the African Governments, and particularly to the Burkina Faso delegation, for their support in endorsing the Ouagadougou Commitment and recognizing it within the United Nations system, where it is now registered under document A/55/480. We consider this a meaningful step in building our strategic partnerships. We look forward to continuing our cooperation with the national plans.

The International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies welcomes the overwhelming willingness of the international community to reach out for sustainable development in Africa. However, we hope that the lessons learned will be kept in mind, to avoid the undesirable consequences of assistance replacing the community's own effort and individual initiatives. Therefore, we urgently offer the comparative advantage of our established presence. Red Cross/Red Crescent national societies are already a part of the national fabric of every country, creating the only continent-wide indigenous grassroots-level organization.

A prime example of community action is our fight against HIV/AIDS. The Red Cross/Red Crescent is involved in community projects across the continent, including home care support for persons living with HIV/AIDS in Zimbabwe and South Africa, education campaigns in Mozambique and Namibia and peer group campaigns among the youth in Central and West Africa. Further, we believe that the key is in breaking the silence and recognizing that the disease is a long-term disaster that needs massive resources and immediate mass action. Therefore, the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies welcomes the recent initiatives by the Security Council to recognize that HIV/AIDS has international dimensions and consequences for world peace and

security. We believe that the strong commitment of several States, declared during the Millennium Summit, to massively increase funds for supplies and service delivery improvements is essential. We, in turn, are ready to work together with our Red Cross/Red Crescent national societies to mobilize the over 2 million Red Cross/Red Crescent volunteers in Africa to create demand for these supplies and services and to make a difference. We therefore commit to continuing to mobilize the power of humanity to build a healthy future.

The President: We have heard the last speaker in the debate on this item. A draft resolution on this item will be submitted at a later date.

Agenda item 19 (continued)

Admission of new Members to the United Nations

Application for admission (A/55/528)

Letter from the President of the Security Council (A/55/535)

Draft resolution (A/55/L.23)

The President: I should like to invite the General Assembly to consider the positive recommendation by the Security Council on the application for admission to membership in the United Nations of the Federal Republic of Yugoslavia.

The Security Council has recommended the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations, as stated in document A/55/535. In this connection, a draft resolution has been submitted, in document A/55/L.23.

I should now like to consult the Assembly with a view to considering immediately draft resolution A/55/L.23. In this connection, since document A/55/L.23 has only been circulated this morning, it would be necessary to waive the relevant provision of rule 78 of the rules of procedure, which reads as follows:

"As a general rule, no proposal shall be discussed or put to the vote at any meeting of the General Assembly unless copies of it have been circulated to all delegations not later than the day preceding the meeting."

Unless I hear any objection, I shall take it that the General Assembly agrees to consider draft resolution A/55/L.23.

It was so decided.

The President: I give the floor to the representative of France to introduce draft resolution A/55/L.23.

Mr. Levitte (France) (spoke in French): On behalf of the European Union and the Central and Eastern European countries associated with the European Union — Bulgaria, the Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Poland, Romania, Slovakia and Slovenia — and Cyprus, Malta and Turkey, as well as the European Free Trade Association countries members of the European Economic Area — Liechtenstein, Iceland and Norway — which align themselves with this declaration, and on behalf of all the 70 sponsors, I have the honour to introduce the draft resolution proposing the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to the United Nations.

On 24 September 2000, the Yugoslav people chose democracy. Their choice, made in especially difficult circumstances, earned them the international community's unanimous admiration. That choice will have positive effects for the entire region. In seeking the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to the United Nations, President Kostunica confirmed his resolve to break with the dead-end policy in which the Milosevic regime had enmeshed itself. He confirmed his country's complete adherence to the principles and values of our Charter.

President Kostunica is making here today the steps we all expected. A hiatus of eight years is about to end. With legitimate pride, the Yugoslav people will take its rightful place in the concert of nations. This evening, the first words of our Charter, "We the peoples of the United Nations", will have even greater meaning. Tonight also means an important step towards reconciliation, stability and peace in a region that has been marked by so many trials.

The countries of the European Union have been resolutely involved in today's historic event. They made that commitment because President Kostunica and the Yugoslav people took every risk so that democracy and respect for law could triumph and because the Yugoslav people, in bringing our shared

values to life, has cleared the way to its family — the European Union.

By adopting this draft resolution by consensus, the General Assembly would be sending a unanimous message of friendship and hope to the Yugoslav people and its new leaders. It would be sending a brotherly greeting and the warmest wishes for complete success from all the States in the Assembly.

To the Federal Republic of Yugoslavia we say welcome to the United Nations.

The President: Before proceeding to take action on the draft resolution, I should like to announce that since its publication, the following countries have become sponsors of draft resolution A/55/L.23: Andorra, Argentina, Armenia, Australia, Bangladesh, Brazil, Chile, Costa Rica, Cuba, the Czech Republic, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Guinea, Iceland, India, Indonesia, Iraq, Israel, Japan, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Mauritius, Monaco, Myanmar, New Zealand, Nicaragua, Norway, Paraguay, Peru, Poland, the Republic of Moldova, San Marino, Seychelles, the Sudan, Togo, Turkey, Uruguay and Yemen.

May I take it that the General Assembly accepts the recommendation of the Security Council and adopts draft resolution A/55/L.23 by acclamation?

Draft resolution A/55/L.23 was adopted by acclamation (resolution 55/12).

The President: I therefore declare the Federal Republic of Yugoslavia admitted to membership in the United Nations.

I request the Chief of Protocol to escort the delegation of the Federal Republic of Yugoslavia to its place in the General Assembly Hall.

The delegation of the Federal Republic of Yugoslavia was escorted to its place in the General Assembly Hall.

The President: It is a great pleasure on this historic occasion to welcome, on behalf of the General Assembly, the Federal Republic of Yugoslavia as a Member of the United Nations.

At the Millennium Summit we reaffirmed our commitment to the purposes and principles of the Charter. The admission of the Federal Republic of Yugoslavia into the family of nations is of great

significance, as it strengthens the universality of the United Nations and thus enhances its legitimacy and effectiveness.

Equally, I am confident that it strengthens the efforts by the international community to bring stability to South-East Europe, efforts in which the United Nations plays the leading role in many ways.

The path leading to this moment has been long and troublesome. But today we should look into the future and welcome the admission of the Federal Republic of Yugoslavia as a promising new beginning. Today also signals the strength of the United Nations itself and its decisions.

Less than a month ago, the whole world congratulated the newly elected President Kostunica and the people of his country on their success in ensuring a peaceful victory for democracy. We all held in high regard the people whose democratically expressed will prevailed over many obstacles. Their voices have been heard around the world, and the movement towards democracy has gained new strength.

Moreover, this change gave realistic hope for the solution of the remaining problems in the region of South-East Europe based on the principles of peace, democracy, rule of law and human rights.

The admission of the Federal Republic of Yugoslavia to the United Nations signifies a new era in cooperation between the new Member State and the other Members of the United Nations, including its neighbours and other successor States of the former Socialist Federal Republic of Yugoslavia. The resolutions of the General Assembly on the strengthening of cooperation in the region of South-East Europe will gain additional momentum. This will also give new vigour to a number of regional initiatives. Here we welcome the recent admission of the Federal Republic of Yugoslavia into the Stability Pact for South-Eastern Europe. We can also envisage a new era in the fulfilment of many other goals of the United Nations Charter, including respect for human rights and this will contribute to the strengthening of regional stability and international peace and security.

The United Nations and its Member States should be prepared to strengthen their support to the region and to the Government of the Federal Republic of

Yugoslavia in addressing the many remaining problems that need to be solved.

Today, we must look to the future, while at the same time remembering that freedom carries with it responsibilities, including those relating to the pursuit of justice. Cooperation with the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia is of paramount importance for all the countries concerned, including the Federal Republic of Yugoslavia.

Finally, I wish the Government and the people of the Federal Republic of Yugoslavia peace, prosperity and every success for the future.

I call on the representative of the United States of America, the host country.

Mr. Holbrooke (United States): As you said a moment ago, Mr. President, this is indeed an historic day for the United Nations and for the Balkans, for all Europeans and, indeed, for all of the world. We welcome Yugoslavia as the newest Member. We welcome Professor Svilanovic as he takes his seat in this great Hall and leads his nation into the United Nations as a full democracy committed to the rule of law. Yugoslavia has accepted the obligations of membership laid out in the United Nations Charter. It has entered the United Nations family on an equal basis with the other Republics of the former socialist Republic of Yugoslavia. An eight-year quarrel in this great institution is over. What was this quarrel about? It is gone without residue or a trace, as is the flag that has flown so wrongly over First Avenue for the last eight years.

We congratulate President Kostunica on his leadership in bringing peaceful and democratic change to Yugoslavia. We congratulate his colleagues in the brave democracy movement that brought the will of the people to power in Belgrade. When I met with President Kostunica last week in Skopje, I was deeply moved by his historic accomplishment and the bravery he and his supporters, including Professor Svilanovic, exhibited. We applaud him also for his public commitment to United Nations Security Council resolution 1244 (1999) concerning Kosovo and to the full implementation of the Dayton Peace Accords. Today, a sterile debate comes to an end. The flag of a nation that long ago ceased to exist will no longer fly at United Nations Headquarters here and elsewhere in the world.

The Federal Republic of Yugoslavia's admission to the United Nations is an historic moment. It opens up possibilities for the future for Yugoslavia, for the region, for all of Europe. When I travelled to the Balkans last week, I was struck by how often the conversation drifted back to events in the past, particularly 1912. It seemed no one wanted to speak yet about the earthquake of September 2000. But, my friends, this is a new century and President Kostunica's leadership creates an opportunity to look to the future, a future denied to the brave people of Yugoslavia for so long. Of course, there are still vestiges of the past, which Yugoslavia will want to address. Many political prisoners have been imprisoned by the former regime, including nearly 1,000 Kosovo Albanians still being held. All of these prisoners should be released and all of the missing on both sides should be accounted for. As part of its pledge to respect its obligations under the Charter, I hope that Yugoslavia will understand that it should cooperate with the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia, and I was encouraged greatly on this issue by my talks with President Kostunica.

We all know that talks between Serbia and Montenegro are vitally important and are at a delicate stage. Both sides have expressed their disapproval of the illegal constitutional changes made by the previous regime in July this year. We welcome this and we welcome the fact that preliminary talks under the rule of law and in a spirit of conciliation have begun. I can say on behalf of my Government, and I am sure on behalf of everyone here, that the international community will accept any decision that is reached mutually and in accordance with democratic procedures.

In closing, let me reiterate on this happy and, as the President of the General Assembly has said, historic day, that my country is firmly committed to working with Yugoslavia and the United Nations, in the spirit of the historic friendship between us and between Americans and the Serbian people of many decades, to address the problems remaining in the Balkans and the global challenge of the future. On a personal note, this is a day that means a great deal to me and my colleagues in the United States Government, and we are proud to join the rest of the world community in welcoming Yugoslavia to its rightful place in the world Organization.

The President: I call on the representative of Mauritania, who will speak on behalf of the Group of African States.

Mr. Ould Deddach (Mauritania) (*spoke in French*): Before I make my statement, I wish, on behalf of African delegations, to extend our condolences to the sister delegations of Angola and Singapore in connection with the tragic plane accidents that claimed so many lives, and ask them to convey our condolences to the families of the victims.

I wish to congratulate you, Mr. President, on your accession to the presidency of the fifty-fifth session of the General Assembly. Your personal qualities and experience will ensure full success in our work. I also wish to pay a tribute and congratulate the famous son of Africa, your predecessor Theo-Ben Gurirab, for his excellent work carried out during the fifty-fourth session of the General Assembly.

In my capacity as Chairman of the African Group, I wish to welcome the Federal Republic of Yugoslavia on its admission today to the United Nations. However, all praise should particularly go to the great people of Yugoslavia, who have found once again the path of democracy and, we hope, peace. We extend our full friendship and cooperation to them, on behalf of the people of Africa. As for the Yugoslav delegation to the United Nations, whom we welcome once again and wish success, I wish to assure it that African delegations are open to contacts aimed at establishing continuous cooperation with Yugoslavia in order to realize the noble objectives of our Organization.

Now that the Federal Republic of Yugoslavia will fully enjoy its status as a Member of the United Nations, we, as the African Group, hope that the Yugoslav democratic authorities will carefully uphold the obligations incumbent on them under the Charter of the United Nations by cooperating effectively with the international community to establish a climate of peace, cooperation and, we hope, prosperity in the Balkans, which it so greatly needs.

The President: I call on the representative of Kyrgyzstan, who will speak on behalf of the Group of Asian States.

Ms. Ibraimova (Kyrgyzstan): It is a great honour and privilege for me, acting in my capacity as the Chairman of the Asian Group for the month of

November 2000, to congratulate the Federal Republic of Yugoslavia on its admission to the United Nations. We, the members of the Asian Group, would like to extend it our warmest welcome and express our support for the efforts of the new Government of the Federal Republic of Yugoslavia to rebuild the country and normalize relations with the world. We welcome the commitment of the President of the Federal Republic of Yugoslavia, Mr. Vojislav Kostunica, to uphold the purposes and principles of the Charter of the United Nations and to fulfil all the obligations contained therein.

On behalf of the Member States of the Asian Group, I would like to express our best wishes to the Federal Republic of Yugoslavia on this significant event, and to wish the Government and people of the Federal Republic of Yugoslavia peace, prosperity, happiness and every success for the future. The Member States of the Asian Group look forward to working closely with the Federal Republic of Yugoslavia in strengthening international peace and security and pursuing the goals and objectives enshrined in the United Nations Charter.

The President: I give the floor to the representative of Slovenia, who will speak on behalf of the Group of Eastern European States.

Mr. Petri (Slovenia): On behalf of the Group of Eastern European States and my own country, Slovenia, I have the honour and pleasure to congratulate the Federal Republic of Yugoslavia on its admission today to membership of the United Nations. Each new Member of the Organization strengthens the universality of the United Nations, its legitimacy and its validity in today's world. We note with particular pleasure the presence of the Special Envoy of the President of the Federal Republic of Yugoslavia, who has arrived to witness this historic event for his country — but also for us.

We would like to express our deep respect for President Kostunica personally and the democratic coalition for their commitment to political and social change in their country, their commitment to the rule of law and democratic values and their determination and courage, which brought about the democratic changes in their country.

Nobody knows better about the challenges they have to confront in the immediate future than the new democratic authorities in Belgrade. The international

community should do its utmost to help the new leadership of the Federal Republic of Yugoslavia to cope with the catastrophic state of affairs they inherited and to strengthen the country's democratic institutions. The country's humanitarian needs should be addressed urgently, and programmes for the recovery and revitalization of the economy should be speedily established. The United Nations and its Member States should make an important contribution to the efforts of the new leadership in that regard.

We note with great satisfaction the solemn commitment of the Federal Republic of Yugoslavia to uphold the purposes and principles of the Charter of the United Nations and to fulfil all the obligations contained therein. This promises to be the beginning of a new relationship between the United Nations and the Federal Republic of Yugoslavia for the benefit of the people of the Federal Republic of Yugoslavia, for the benefit of our Organization, and for the benefit of the peoples of the world at large. It also represents an important step towards normalization of relations in the region of south-eastern Europe. It anticipates the promise of a speedy solution of all the remaining issues and the strengthening of relations of cooperation and good-neighbourliness, with the aim of providing a better future for all the peoples of the region.

The members of the Group of Eastern European States, to which the Federal Republic of Yugoslavia geographically belongs, want to extend to it our warm welcome to the Organization and to the Group. We look forward to working closely with the representatives of the Federal Republic of Yugoslavia in pursuing the goals and objectives of the United Nations Charter.

The President: I give the floor to the representative of Brazil, who will speak on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States.

Mr. Baena Soares (Brazil): It is a great honour for me to speak on behalf of the Group of Latin American and Caribbean States to congratulate the Federal Republic of Yugoslavia on its admission as a member of the United Nations. The resolution just adopted crowns a process of remarkable democratic changes experienced by the Federal Republic of Yugoslavia and represents a landmark occasion for its people and for the history of the Organization.

The Group of Latin American and Caribbean States notes with satisfaction Yugoslavia's solemn

commitment to accept the obligations contained in the Charter of the United Nations and to fulfil them. Our Group looks forward to cooperating with the delegation of the Federal Republic of Yugoslavia. We are sure that the participation of the Yugoslav delegation in the United Nations will be of benefit not only to the Federal Republic of Yugoslavia, but also to the efforts of all Member States to advance the purposes and principles of the Charter, in particular the equality of Member States and the promotion of peace, justice, human rights and prosperity.

The President: I give the floor to the representative of Germany, who will speak on behalf of the Group of Western European and other States.

Mr. Schumacher (Germany): On behalf of the Group of Western European and other States, I would like to congratulate the Federal Republic of Yugoslavia on its admission to the United Nations. The Group is delighted to see the Federal Republic of Yugoslavia finally take its place within the family of nations, and warmly welcomes it.

We commend President Kostunica for having acted so swiftly to end the isolation imposed on the country by his predecessor, and we note with great satisfaction his assurances that the Federal Republic of Yugoslavia will act in accordance with the Charter of the United Nations and comply with all its international obligations.

Our Organization is meant to be universal. Today universality has been brought an important step closer towards being fully accomplished. We wish the new Member every success, and we look forward to fruitfully cooperating with the Federal Republic of Yugoslavia for the benefit of peace and stability in Europe and the world.

The President: I now give the floor to the representative of South Africa, who will speak on behalf of the Non-Aligned Movement.

Mr. Kumalo (South Africa): On behalf of the members of the Non-Aligned Movement, we welcome the admission of the Federal Republic of Yugoslavia as a Member of the United Nations. We extend our support to the efforts of the people of Yugoslavia and their new Government as they rebuild their country and normalize relations with their neighbours and with the rest of the world. The application by the Federal Republic of Yugoslavia for membership of the United

Nations and its solemn commitment to accept and fulfil the obligations set out in its Charter constitute a most welcome development.

We are grateful that the principle of equality among the successor States to the former Socialist Federal Republic of Yugoslavia has been accepted by all the parties. We trust that this, along with the democratic changes taking place in the Federal Republic of Yugoslavia and with similar developments in the rest of the region, is a signal that at long last the people of the Balkans are ready to turn their collective attention to the challenges of reconstruction, reconciliation and sustainable peace and development.

For many years the members of the Non-Aligned Movement have been deeply distressed by the painful dissolution of the former Yugoslavia, a founding member of our movement, and by the ensuing turmoil and division among its former republics. For the people of the former Yugoslavia, the past decade has been characterized by conflict and unimaginable horror. The wider region has in turn suffered from the effects of socio-economic instability, destruction and lost opportunities.

We hope that today, in stark contrast to the past and despite the many difficult challenges remaining, the Balkans now stand at the crossroads of peace and stability. This is an opportunity that we hope will not be lost again.

The President: I call on the representative of the Russian Federation.

Mr. Ordzhonikidze (Russian Federation) (spoke in Russian): The Russian delegation warmly congratulates the Federal Republic of Yugoslavia on its admission to membership of the United Nations. We welcome the solemn commitment entered into by Yugoslavia, reflected in the letter from President Kostunica, that it will uphold the purposes and principles of the Charter and fulfil all obligations set out therein.

It is important that the General Assembly is taking this decision today, on the basis of the application from the democratically elected leadership of the Federal Republic of Yugoslavia, and on the basis of the will of the Yugoslav people. We welcome democratic Yugoslavia as a full-fledged member of the world community. It is symbolic that this should be taking place at the Millennium Assembly, during which

representatives of all States at the highest level have confirmed the crucial importance of the United Nations in the world affairs of the twenty-first century.

We are convinced that Yugoslavia's membership of the United Nations is important not only for Yugoslavia itself but also for the universality and viability of the Organization as a whole. Active and full participation by the Federal Republic of Yugoslavia in United Nations activities will certainly enable us to make more effective use of the potential of the United Nations to promote the establishment of peace, harmony, mutual trust, stability and good-neighbourliness in South-East Europe, on the basis of generally recognized norms and principles of international law.

In Russia's view, one important factor in stabilizing the situation in the Balkans is the full and unwavering implementation of Security Council resolution 1244 (1999). For our part, we shall cooperate closely with Yugoslavia in the United Nations and in other international organizations and multilateral forums to consolidate general peace and security.

Once again: we sincerely congratulate the Federal Republic of Yugoslavia.

The President: I call on the representative of the former Yugoslav Republic of Macedonia.

Mr. Čalovski (The former Yugoslav Republic of Macedonia): My delegation has the honour to address the Assembly in its capacity as Chairman of the South-East European Cooperation Process, whose members are Albania, Bulgaria, Bosnia and Herzegovina, Croatia, Greece, Romania, Turkey, the Federal Republic of Yugoslavia and the Republic of Macedonia, as well as on behalf of the Republic of Macedonia itself.

I congratulate His Excellency Mr. Goran Svilanovic, Special Envoy of the President of the Federal Republic of Yugoslavia, His Excellency Mr. Vojislav Kostunica, and his delegation on the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership of the United Nations, and I wish them success as a Member of the Organization.

The Republic of Macedonia and the South-East European Cooperation Process welcome the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership of the United Nations. This event is of special

importance. It signals a new democratic period for our region and for future relations between the Republic of Macedonia and the Federal Republic of Yugoslavia. It also constitutes an important development towards the integration of our entire region into developed Europe.

The membership of the Federal Republic of Yugoslavia in the United Nations will have a positive influence on the speedy resolution of the succession of the former Socialist Federal Republic of Yugoslavia on the basis of the equality of all five successor States and on the resolution of the demarcation of the borderline between our two countries.

Yesterday, on a proposal by the Republic of Macedonia, the First Committee adopted a draft resolution (A/C.1/55/L.47/Rev.1) by which the General Assembly would for the first time welcome the democratic changes in the Federal Republic of Yugoslavia and their positive effects on the peace, stability and development of South-Eastern Europe. The same was done at a meeting of the leaders of South-East European countries held in the capital of my country, Skopje, on 25 October 2000, which was attended by President Kostunica.

With that in mind, and on this special and historic occasion, we wish the Federal Republic of Yugoslavia all the best for successful participation in the work of the Organization.

The President: I call on the representative of Albania.

Mr. Neshe (Albania): I should like to welcome the Federal Republic of Yugoslavia to the United Nations. The Serbian people and the new democratic leadership have expressed the will to join the family of the United Nations and to respect the basic principles of the United Nations Charter.

This admission is the result of understanding and accepting the new historic realities in the Balkans on the part of the democratic leadership in Serbia, which includes recognizing the right of the people to freedom and self-determination, creating a free, democratic society that respects human rights and dismantling a nationalistic policy that caused the Balkans so much bloodshed and suffering for more than 10 years.

I should like to take this opportunity to thank, in particular, the international community, the United Nations and the regional and international organizations, such as the North Atlantic Treaty

Organization (NATO) and the Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE), for their great and excellent contribution to South-Eastern Europe in maintaining peace and stability in the region and integrating the troubled Balkans into a united Europe.

We share the view that this membership is an expression of the confidence of the international community in the Serbian people and of its outstanding support for them through the provision of unconditional assistance to enable them to share in the prosperity of the European countries and create conditions for their integration with the other Balkan countries, based on a common philosophy and respect for the principles of the modern world.

Albania believes that the new spirit of cooperation among nations, clearly expressed at the Millennium Summit, will be supported by all the Balkan countries, including the newly admitted Federal Republic of Yugoslavia. This will create conditions for solid cooperation through the Stability Pact, enhance peace in the region, overcome past divisions and old hostilities among the Balkan nations and encourage them to look forward to their future.

We hope that the Federal Republic of Yugoslavia and its new leadership will be able to move away from the dictatorial legacy of the Milosevic regime, release the Kosovar political prisoners as a gesture of goodwill and reconciliation, work for peace and stability in South-Eastern Europe and respect the universal right of the people to self-government and self-determination. Albania hopes that the authorities of the Federal Republic of Yugoslavia will fully cooperate with the international community to respect Security Council resolution 1244 (1999) and accept the new reality in Kosovo.

The President: I call on the representative of Croatia.

Mr. @imonovi (Croatia): There are turning points in the history of countries and regions, after which nothing remains the same. In the hope that President Kostunica's application for membership in the United Nations reflects such a turning point for the Federal Republic of Yugoslavia, and for the whole of South-East Europe, we welcome the admission of the Federal Republic of Yugoslavia to the United Nations as its newest Member.

We congratulate the head of the delegation of the Federal Republic of Yugoslavia, Mr. Svilanovic. By applying to the United Nations, just as the other four successor States did previously, the new authorities of the Federal Republic of Yugoslavia have confirmed that they accept the principle of the equality of all the States that emerged after the dissolution of the former Socialist Federal Republic of Yugoslavia.

This step is a good start for the new authorities, and is cause for optimism that they will depart from other failed policies of the Milosevic regime by respecting the borders and territorial integrity of neighbouring States, protecting human and minority rights, consistent with international standards, and cooperating with the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia, as well as by respecting the legal equality of the five successor States in negotiations on all succession issues. By doing so, the Federal Republic of Yugoslavia will make a valuable contribution to good-neighbourly relations, peace and lasting stability in South-East Europe.

Today, people in Croatia are observing All Saints' Day; it is a time for remembering loved ones who have died. Nobody can bring back the victims of the hostilities in South-East Europe. However, it is our legal, political and moral duty to cooperate in prosecuting war crimes, resolving the issue of missing persons and preventing a repetition of the tragedy. It is by accepting responsibility for the events of the past that we can lay sound foundations for the future. There are prospects for a brighter future in South-East Europe — a future of political stability and democratic and economic development. By accepting the principle of equality, the Federal Republic of Yugoslavia has opted to cooperate with its neighbours in order to achieve these noble ends. In this spirit, Croatia joined in sponsoring this resolution and looks forward to future cooperation with the new authorities of the Federal Republic of Yugoslavia.

The President: I call on the representative of Bosnia and Herzegovina.

Mr. Sacirbey (Bosnia and Herzegovina): We would like to join all the other speakers in welcoming the Federal Republic of Yugoslavia to the family of the United Nations. Much has already been said about the new responsibilities of the Federal Republic of Yugoslavia in joining this institution and about the goodwill that has been expressed today. With the

reconfirmation of these responsibilities and the resurgent feelings of goodwill also come new opportunities. The greater our commitment to our mutual responsibilities, the closer and more realizable the opportunities will be. I believe that our future is full of these as yet unrealized opportunities, and in this context we also welcome the vision and words of the Permanent Representative of France, Ambassador Levitte, with regard to our common destiny — membership in the European Union. We welcome Mr. Svilanovic and his entire delegation.

The President: I now have the pleasure to invite the Special Envoy of the President of the Federal Republic of Yugoslavia, Mr. Goran Svilanovic, to address the Assembly.

Mr. Svilanovic (Federal Republic of Yugoslavia): I wish to convey the greetings of Mr. Vojislav Kostunica, the President of the Federal Republic of Yugoslavia, and those of its Government and people.

This is a very special moment for me, which I would like to share with all present. The Assembly has decided unanimously to admit my country. The Federal Republic of Yugoslavia is now a fully-fledged Member of this world Organization, which makes it possible for it to take its rightful place in the family of nations.

The President of the Federal Republic of Yugoslavia, Mr. Kostunica, and I are deeply grateful to Secretary-General Kofi Annan and to the members of the Security Council, and its permanent members in particular, for their support and for their decision to recommend our country for admission into the fold of the United Nations speedily and expeditiously.

We understand the resolution just adopted as expressing recognition of, and support for, the profound democratic changes that have taken place in Yugoslavia. After 10 long years of conflict, my country is faced with many difficulties and many problems, internal and external alike. Most, but not all, of them have already been mentioned in the statements made here.

I take this opportunity to offer some assurances to the members of the Assembly, and in particular to our neighbours and their respective Governments. Yugoslavia is aware of these problems and is ready and willing to work with its neighbours and with the entire international community to overcome them. To that end, Yugoslavia will be a trustworthy neighbour and a

conscientious member of the international community and will invest its best efforts to promote peace and stability in the region as well as worldwide.

This policy reflects the vital interests of the Yugoslav people and is the result of the profound democratic changes that have taken place in my country. Against tremendous odds, the people of Yugoslavia exercised their right to vote and rejected overwhelmingly authoritarianism and the repressive regime, choosing democracy instead. The people of my country demonstrated courage and perseverance in defending their vote and stood up to threats of violence and terror. They were brave and proud, and the new Government will make sure that it does not betray their expectations.

Yes, the people of my country won their battle through their own courage and resolve, but that battle would certainly have been much more difficult to win if it had not been for the helping hand extended so generously and selflessly by the international community. I thank all of our numerous friends and allies who have always believed in us and helped us in our hard, arduous and often uphill battle, every step of the way.

My presence here is also a final recognition of the victory of the people of my country — the victory of ordinary Yugoslav men and women — in their struggle for a better future.

To break free from the past, political change alone will not suffice. Economic change, growth and development will be needed as well. In order to achieve them, the goal of the new Government will be to join economic projects of the region and to be integrated in the world economy as a whole. Just a few days ago, my country was admitted to the Stability Pact for South-east Europe, and I can say that this is just the beginning.

Democratic Yugoslavia, ruled by a Government elected by the people, is committed to the pursuit by the people of the policy of friendship and cooperation with all countries, and it will strive for peace, promote

goodwill and uphold stability. In addition to promoting relations with the countries of the region, Yugoslavia will have as a priority cooperation with Europe. It will remain open and willing to maintain close relations of cooperation with all other countries of the world and with international organizations. In doing so, it will always proceed from the principles of the equality of, and respect for, all nations, large and small, and peace and prosperity. Yugoslavia will also respect the noble goals and principles of the Charter of the United Nations.

In closing, I would like to assure the Assembly that democratic Yugoslavia, its Government and its people will never waver in their resolve to keep this promise.

The President: I should like to inform Member States that the flag of the Federal Republic of Yugoslavia will be raised at the ceremony that will take place in front of the delegates' entrance immediately after the adjournment of this meeting. I invite all representatives to attend.

Programme of work

The President: I should like to announce the following additions to the programme of work of the General Assembly.

On Tuesday morning, 7 November 2000, the General Assembly will take up as its fourth item agenda item 36, entitled "Bethlehem 2000", which was originally scheduled for 16 October 2000.

On Wednesday morning, 15 November 2000, the Assembly will take up as its first item agenda item 105, entitled "Crime prevention and criminal justice", for the sole purpose of taking action on the draft United Nations Convention against Transnational Organized Crime and the protocols thereto.

On Monday morning, 20 November 2000, the Assembly will take up as its third item agenda item 175, entitled "The role of diamonds in fuelling conflict".

The meeting rose at 7.10 p.m.

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

48^e séance plénièreMercredi 1er novembre 2000, à 15 heures
New York

Président : M. Holkeri (Finlande)*La séance est ouverte à 15 heures.***Point 50 de l'ordre du jour (suite)****Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique****Rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/55/45)****Note du Secrétaire général (A/55/431)**

M. Vermeulen (Afrique du Sud) (parle en anglais) : Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique est un document qui fait date par la façon dont il a montré les liens qui existent entre la paix et le développement. Il convient, en fait, de noter que ce lien a été évoqué dans la plupart des déclarations du récent Sommet du millénaire. Le Groupe de travail a offert aux États membres une occasion unique de contribuer à définir l'orientation et la nature de la réponse à ce très important rapport. Sous la compétente direction du Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, assisté par ses Vice-Présidents, les Ambassadeurs de Singapour et d'Espagne, le Groupe de travail a réussi à établir, en peu de temps, un rapport tout à fait impressionnant.

Nous voudrions remercier le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et les deux Vice-Présidents, de la lumière qu'ils ont jetée sur cette très importante question et de leur direction exemplaire lors de son examen.

Aujourd'hui, ma délégation souhaite se concentrer essentiellement sur les propositions faites par le Groupe de travail en vue de faciliter la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général. Ces propositions viennent compléter les objectifs que nous avons définis dans le cadre de la renaissance africaine. Nous félicitons donc le Groupe de travail d'avoir accordé la plus haute priorité aux éléments économiques, environnementaux et sociaux nécessaires au développement durable. Il s'agit là en effet des priorités les plus importantes en Afrique. En effet, tant que l'Afrique restera en marge de l'autoroute de l'information, des activités prédominantes de l'économie mondiale, des flux d'investissements étrangers directs, du marché des idées, des technologies novatrices et du débat fondamental sur notre environnement, les pays africains auront toujours du mal à traiter des questions des conflits et du développement durable.

Comme il a été souligné, à juste titre, dans le rapport du Groupe de travail, la plus haute priorité doit être accordée à l'élimination de la pauvreté, priorité qui a été aussi reconnue dans la Déclaration du millénaire, à propos des besoins spéciaux de l'Afrique. L'importance de l'éducation en tant que point de départ pour la lutte contre la pauvreté a également été reconnue. Ma

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

délégation souscrit pleinement à l'invitation qui a été faite aux donateurs, de renforcer et de promouvoir en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux, la mise en valeur des ressources humaines sur le continent.

Le Groupe de travail a souligné qu'il importait de faire face au fardeau insoutenable que la dette extérieure fait peser sur un certain nombre de pays africains. Ma délégation reconnaît le progrès accompli grâce au renforcement de la première initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) au cours de la réunion annuelle des institutions de Bretton Woods tenue l'année dernière. Nous nous félicitons également des efforts additionnels qui ont été déployés par ces institutions afin d'atteindre l'objectif qui consiste à permettre à 20 pays d'atteindre le point de décision avant la fin de cette année. Alors que ces actions méritent d'être louées, il convient de rappeler que le fait que de nombreux pays africains doivent consacrer plus de fonds au service de la dette extérieure qu'à l'éducation, aux soins de santé et au logement montre l'acuité du problème auquel nous sommes confrontés.

Ma délégation pense que nous aurions besoin d'une démarche à deux volets. Nous aurions besoin, dans un premier temps, des ressources nécessaires pour la pleine mise en oeuvre de l'initiative PPTE renforcée. Nous exhortons la communauté des donateurs à accorder la priorité à l'examen de cette question. Deuxièmement, nous devons réfléchir sur la manière d'améliorer l'allègement de la dette afin qu'il puisse profiter à un plus grand nombre de pays, et d'accélérer et d'approfondir sa mise en oeuvre. À cet égard, nous appuyons la proposition présentée par le Groupe de travail et par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de charger un organisme indépendant d'évaluer la viabilité de la dette africaine. Cette évaluation devrait servir de base aux prochains examens de l'encours total la dette extérieure.

Ma délégation se félicite de ce que le Groupe de travail ait mis l'accent sur l'importance du financement du développement pour la promotion d'une paix et d'un développement durables sur le continent africain. Nous nous associons à l'appel lancé afin d'assurer que les besoins spéciaux de l'Afrique soient pris en compte à la réunion de haut niveau sur le développement qui aura lieu l'année prochaine. Nous nous associons également à l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils conjuguent leurs efforts en vue d'atteindre l'objectif

qui consiste à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'APD en faveur des pays en développement. Pas plus tard que la semaine dernière, au cours de sa visite de l'ONU, le Directeur général du Fonds monétaire international, M. Horst Köhler, a réaffirmé qu'une augmentation de l'aide publique au développement, conjuguée à l'allègement de la dette, étaient des conditions indispensables à la réalisation des objectifs de développement que nous nous sommes fixés pour l'an 2015.

Ma délégation convient également avec le Groupe de travail de la priorité accordée à la nécessité de faire face à la pandémie du VIH/sida et aux fléaux du paludisme et de la tuberculose. Ces maladies affaiblissent la capacité du continent de relever les défis d'un développement durable.

Le Groupe de travail a reconnu, à juste titre, la nécessité de renforcer le Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Nous souhaitons exprimer notre appui à la proposition selon laquelle l'Assemblée générale demanderait au Conseil économique et social de créer des groupes spéciaux pour les pays sortant de conflits. Cette action pourrait améliorer grandement les efforts de reconstruction après conflit, de renforcement de la paix et de prévention des conflits prolongés. Les efforts déployés par l'Afrique afin de développer sa capacité de prévenir, gérer et régler les conflits doivent également être renforcés par une action efficace de la part de l'ONU en matière de paix et de sécurité. Nous pensons que le rapport Brahimi représente une contribution importante aux efforts engagés afin de renforcer l'ONU à cet égard.

Toutefois, traiter toutes ces questions n'aura que peu d'effet sur le développement durable sur le continent africain à moins que nous n'accordions une plus grande attention à l'environnement et à l'intégration efficace de la protection de l'environnement, du développement social et de la croissance économique dans la mise en oeuvre du développement durable. Nous appuyons par conséquent l'appel lancé à tous les États membres afin de garantir que les questions écologiques soient intégrées de façon appropriée dans les aspects pertinents de la promotion du développement durable du continent.

À cet égard, la tenue du Sommet de la Terre de 2002 en Afrique prouvera aux peuples de ce continent que l'ONU prend au sérieux la mise en oeuvre des propositions de ce Groupe de travail. Elle offrira égale-

ment aux peuples de notre continent la possibilité de déclarer de nouveau leur attachement aux principes d'Action 21 et aux objectifs et idéaux d'un développement durable.

Ma délégation souscrit pleinement aux propositions faites par le Groupe de travail au sujet de la nécessité du suivi. Nous appuierons énergiquement la prorogation du mandat du Groupe de travail. Nous pensons en effet que ce Groupe pourrait jouer un rôle très important en continuant de consacrer son attention aux activités de l'ONU en Afrique et à la promotion de l'efficacité du système des Nations Unies sur notre continent. Les travaux que le Groupe de travail accomplira permettront de jeter les bases de la mise en oeuvre de la partie VII de la Déclaration du millénaire qui a trait aux besoins spéciaux de l'Afrique. Nous appuyons également la proposition présentée par le Groupe de travail sur l'élaboration de points de référence.

Le rôle du Conseil économique et social dans le suivi et la mise en oeuvre des rapports du Secrétaire général et du Groupe de travail est d'un intérêt capital. Grâce à sa capacité de fournir un vaste système d'orientation et de coordination, le Conseil doit jouer un rôle capital dans le processus de mise en oeuvre. Nous attendons avec intérêt la réunion de haut niveau du Conseil économique et social qui aura lieu en juillet 2001 et qui examinera la contribution que le système des Nations Unies pourra apporter aux efforts déployés par les pays africains pour réaliser un développement durable. Nous convenons également du fait que ce Groupe de travail pourrait contribuer de façon très utile aux préparatifs de l'examen final et de l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous souhaiterions que ces propositions soient incorporées dans le mandat du Groupe de travail.

Enfin, ma délégation pense que l'examen par le Groupe de travail du rapport du Secrétaire général a déjà permis d'attirer l'attention sur les besoins spéciaux de l'Afrique. Il faut encourager les efforts très importants qui ont été accomplis par le Groupe de travail, de même qu'il faut proroger son mandat afin de lui permettre de poursuivre ses travaux.

M. Patricio (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport qui s'appuie sur les rap-

ports antérieurs du Secrétaire général consacrés à l'Afrique, analyse clairement les causes des conflits sur ce continent et propose des démarches afin de faire face aux conflits et de réaliser une paix et un développement durables en Afrique.

Je souhaite également féliciter les auteurs du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les Causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le Groupe de travail spécial constitue un pas important vers la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

L'Afrique est la région du monde qui est la plus touchée par les conflits, lesquels infligent des souffrances indicibles aux peuples africains, entravant les efforts qu'ils déploient pour atteindre une stabilité politique, économique et sociale durable. Dans le rapport du Secrétaire général les causes des conflits en Afrique sont bien expliquées comme étant à la fois d'origine interne et externe. Ainsi, pour renverser cette situation, s'attaquer aux sources complexes des conflits et aboutir à un développement et à une paix durables en Afrique, il faut que nous, Africains, fassions avant tout preuve de volonté politique, mais il faut que nos partenaires extérieurs en fassent autant.

Au cours de la dernière décennie, les pays africains ont promu activement des systèmes de gouvernement démocratique et renforcé la primauté du droit et la protection des droits de l'homme, ainsi que les libertés individuelles telles la liberté d'expression et la liberté d'association. En outre, ces pays ont mené à bien des programmes continus de réforme économique qui devraient leur permettre de créer un meilleur cadre pour les affaires grâce à des programmes d'ajustement structurel, englobant la privatisation, l'adoption de normes et de règles d'investissement sains, des politiques financières et monétaires strictes et des politiques macroéconomiques appropriées. Au niveau régional, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a démontré sa détermination croissante de trouver des solutions aux conflits en Afrique par le biais de mécanismes spécifiques de prévention, de gestion et de règlement des conflits. D'autres efforts ont également été faits au niveau sous-régional par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Ces efforts toutefois ne porteront de fruits réels et durables que si la communauté internationale donne la preuve de sa détermination en fournissant des ressources, un équipement et une assistance technique adéquats pour les efforts de prévention, de gestion et de règlement. Sans rien enlever au rôle du Conseil de sécurité, les nations et les organisations africaines continueront d'apporter une contribution efficace au maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Dans sa déclaration, le Sommet du millénaire a reconnu que l'Afrique avait des besoins particuliers nécessitant le soutien et la solidarité de toutes les nations. Pour maintenir l'élan de l'Afrique dans sa recherche d'une paix et d'une prospérité durables, les causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, la dette extérieure, la nécessité d'un meilleur accès aux marchés mondiaux et l'insuffisance de l'aide publique au développement (APD), doivent être examinées avec soin par la communauté internationale. Notre continent lutte contre le fléau de la pauvreté et du sous-développement. Sur les 48 pays les moins avancés (PMA), 33 se trouvent en Afrique. En outre, les pandémies telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose font des ravages en Afrique, tuant des millions de personnes, alors que les catastrophes naturelles provoquent régulièrement de nombreux dégâts et d'intenses souffrances. Nous pensons que pour promouvoir une paix et une sécurité durables, nous devons nous attaquer ensemble à ces problèmes afin que l'Afrique devienne un partenaire réel à l'heure de la mondialisation et d'une plus grande interdépendance entre les États.

En dépit de la diversité de notre héritage historique, nous devons vivre dans l'harmonie et dans l'unité en Afrique. Par le dialogue pacifique, nos dirigeants et diverses organisations régionales, notamment l'OUA, recherchent les moyens d'aboutir à une paix durable là où il y a des conflits. Nous, Africains, nous félicitons toujours des bons offices qui sont offerts par divers pays et organisations internationales, notamment l'ONU pour nous aider à parvenir à une paix durable. Cette assistance est plus intense, plus urgente lorsqu'un accord de paix est mis en oeuvre. De l'envoi de forces de maintien de la paix adéquates à l'assistance au rapatriement des réfugiés, des personnes déplacées et des anciens combattants, aux activités de déminage en passant par les programmes de reconstruction, tout doit être fait dans les délais requis avec des moyens réels et adéquats pour assurer la paix convenue par les parties au conflit. L'urgence sur laquelle nous insistons ici doit

être adaptée à la réalité des uns et des autres, au moment où on nous demande d'offrir une assistance et de faire preuve d'une véritable solidarité humaine.

Après avoir subi de nombreuses années d'agression, nous les Mozambicains, nous nous engageons quotidiennement à sauvegarder une paix durable et à oeuvrer pour un développement durable. Les retombées de la paix nous permettent de renforcer la démocratie tout en faisant de notre mieux pour accélérer une croissance économique durable afin d'éliminer à moyen terme la pauvreté absolue. Cela fait partie de notre détermination de construire un avenir meilleur pour tous les Mozambicains, en particulier les enfants du nouveau millénaire.

Ce que nous venons de dire à propos du Mozambique est en fait une tendance qui se fait jour dans la sous-région de la SADC ainsi que partout ailleurs sur le continent africain. Cette tendance exige que nous appliquions tous les valeurs et principes réaffirmés au Sommet du millénaire eu égard à la solidarité spéciale et à la responsabilité partagée. C'est seulement alors que nous pourrions constituer un front commun et mettre en place un plan d'action qui répondra aux besoins particuliers de l'Afrique, tels qu'ils sont décrits avec précision dans la Déclaration.

Ma délégation considère le débat fructueux sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique comme une réaffirmation de notre volonté politique de progresser ensemble pour atteindre, le plus rapidement possible, nos objectifs de paix, de démocratie et de développement en Afrique. Nous sommes fermement convaincus, en effet, que la famille des Nations Unies sera plus efficace dans notre quête commune de la paix durable, de la sécurité et du développement en Afrique.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : La question à l'examen fait l'objet de notre attention prioritaire. L'Organisation des Nations Unies continue de s'intéresser à cette question, comme on peut le constater d'après le nombre de rapports et de livres publiés, ainsi que de réunions et d'orateurs qui s'y consacrent. Toutefois, d'un point de vue pratique, l'ONU n'a porté aucune attention aux différends et aux conflits en Afrique, pas plus qu'elle n'a accordé une attention particulière à la paix et au développement, qu'ils soient durables ou non, sur ce continent. Cela s'explique par le fait que certains des États représentés ici sont forts et puissants, et ce sont ces États qui em-

pêchent que l'on prenne des mesures sérieuses pour mettre fin à ces conflits ou à ces différends. Ils entravent ou empêchent tout développement, non seulement en Afrique mais dans tout l'hémisphère Sud.

Les sages disent qu'un problème bien analysé est à moitié résolu. Aucune analyse adéquate des causes des conflits en Afrique n'a été entreprise de façon franche et claire, ni ici à l'Assemblée générale ni au Conseil de sécurité. Les problèmes de l'Afrique et les conflits qui y font rage et qui continueront vraisemblablement de faire rage à l'avenir sont imputables aux facteurs externes et internes suivants. Les facteurs externes, nous les connaissons. Dans de nombreuses régions de l'Afrique, on vit encore l'étape de la formation de la société. Les nations africaines ne sont pas encore complètes et ne constituent pas encore des États à part entière. La formation de nations est un processus de maturation historique de longue durée, qui ne se produit pas du jour au lendemain et qui ne se matérialise pas par le biais d'une décision ou d'une résolution adoptée ici ou là.

Certains d'entre nous en Afrique vivent toujours dans des sociétés tribales et primitives. Lorsque nous commençons à nous sédentariser – car la formation de toute nation doit passer par le stade de la sédentarisation – les peuples interagissent; des cultures, des traditions, des coutumes et des arts apparaissent, et les peuples sont en mesure de contrôler leur environnement et de former une civilisation. La culture et la civilisation constituent le contenu social de toute nation.

En Afrique, avant d'atteindre ce degré de stabilité, nous avons dû faire face à ce que l'on a appelé les découvertes géographiques qui ont donné lieu au colonialisme. Le colonialisme nous a apporté un grand nombre de progrès technologiques, dont la poudre à canon. Nous, les Africains, savons bien ce que c'est, nous avons dû y faire face à de nombreuses reprises et nous avons dû faire face aux colonialistes de façon répétée car nous avions peur qu'on nous réserve le même sort que celui qui a été réservé aux Indiens de l'Amérique du Nord.

Nous nous sommes réfugiés dans les forêts et les déserts, et nous avons continué d'y vivre avec nos animaux; c'est pour cela que nous n'avons pas pu atteindre une stabilité et une maturité sociales et historiques qui nous auraient permis de nous transformer en nations. Les colonialistes ont non seulement occupé nos terres, mais ont également – et cela est plus grave –

perturbé tous les aspects de notre vie. Ils nous ont collé des étiquettes que nous avons adoptées; nous avons reçu les noms que les colons européens nous ont donnés, comme Jean ou Robert. Même cela n'était pas suffisant, ils nous ont forcés à adopter leurs croyances et leur religion. Ils se sont partagé entre eux les pays africains. Ils ont tracé nos frontières. Il n'y a pas d'État africain, y compris la Libye, qui ait réussi à fixer ses propres frontières avec ses voisins. Ce sont les puissances coloniales qui, selon leurs intérêts, ont dessiné notre géographie. Ces puissances ont divisé chaque clan en deux, trois ou quatre prétendus États.

Auparavant, nous ne connaissions pas de frontières. Certains représentants ne croiront pas que l'ancien Roi de la Libye avant 1969 était originaire de Mestaghanem en Algérie. Sa famille avait vécu au Niger, au Tchad puis en Libye. En Libye, les membres de cette famille ont formé une secte religieuse mystique, et l'un de leurs petits-enfants est devenu le Roi de la Libye. Nous ne connaissons pas la nationalité ou les frontières. Certains représentants ne savent peut-être pas que l'ancien Président de la Tunisie, Habib Bourguiba, était en fait d'origine libyenne et non pas tunisienne. Vous savez certainement que le Président Kaunda, qui a libéré la Zambie, n'était peut-être pas originaire de la Zambie. Voilà quelle était la situation en Afrique avant l'arrivée des colonialistes.

Ce sont les colonialistes qui ont divisé nos pays et tracé nos frontières. Certains conflits et problèmes contemporains résultent de ces décisions des puissances coloniales, qui ont divisé certains territoires en deux ou trois pays. Certains ne savent peut-être pas qu'une partie de la famille ou du clan du Président du Tchad, Idriss Deby, vit au Tchad tandis que l'autre partie vit au Soudan.

Voilà la situation qui régnait en Afrique. Ceux qui ont dessiné notre géographie ont semé les germes de la sédition et des conflits dans certaines régions de l'Afrique.

En outre, parmi les raisons externes qui nous ont touchés lorsque nous vivions dans des sociétés primitives – dont le but était de nous transformer en nations et d'établir une société civile dans nos pays – on retrouve le colonialisme, qui est sorti par la porte mais est revenu par la fenêtre pour nous imposer des conditions politiques. Les puissances coloniales ont imposé aux États africains l'adoption de la démocratie parlementaire. C'est peut-être bien pour certaines sociétés qui

ont déjà atteint le statut de société civile, mais pas pour nos sociétés qui sont divisées en clans, en sectes, en tribus, etc. Par conséquent, si un parti politique est créé, il n'a rien de politique si ce n'est le nom et les slogans. En fait il s'agit d'un clan, d'une secte ou d'une tribu.

Je vais vous donner l'exemple du Soudan, car mes frères du Soudan ne se mettront pas en colère et comprendront mes propos. Il y a le parti de l'Oumma. C'est son nom, mais ses membres font partie de la faction des Ansar. L'autre parti, c'est l'Union démocratique. Ce parti n'a rien ni de démocratique ni d'une union. Il s'agit en fait d'une autre faction religieuse appelée al-Khatmiyya. Dans les deux factions, le chef traditionnel appartient toujours à la même famille. Il est lui-même chef de parti dans les deux partis et il deviendra président quel que soit le parti qui gagne les élections. Est-ce vraiment cela la démocratie? C'est ce que vous verrez partout en Afrique, quels que soient la terminologie ou les slogans qui sont utilisés. Nous pouvons parvenir à une réelle démocratie, ancrée dans notre patrimoine et dans nos traditions, qui prévoit l'alternance et la primauté du droit, tout en laissant de côté les formules qui ne nous conviennent pas.

Un jour, le Premier Ministre du Niger nous a rendu visite en Libye. Le Gouvernement nigérien avait alors décrété la liberté de formation des partis politiques. Le Premier Ministre qui dirigeait le Gouvernement de transition devait superviser les élections. Je lui ai demandé « Combien de partis avez-vous? » Il m'a répondu, « Environ 60 ». Puis, je lui ai demandé « Combien de tribus avez-vous dans votre pays? » Il m'a répondu « À peu près le même nombre ». Cela signifie que chacune de ces ethnies avait constitué un parti. Il était inéluctable que des conflits sociaux allaient s'ensuivre. C'est exactement ce qui s'est produit au Burundi, au Niger, au Rwanda, en Somalie et dans tous les pays qui suivent les mêmes pratiques.

Des forces extérieures souhaitent que nous emboîtions le pas en suivant leur exemple. Nous le ferons peut-être un jour, mais les conditions sociales actuelles, le lieu et le moment ne se prêtent pas à ce système. Si nous adoptons les pratiques des autres, cela ne fera que nous diviser et nous mènera à la guerre et à des conflits entre nous. On nous dit que nous devons adopter l'économie de marché. Or nous n'avons ni économie ni marché. Certains d'entre nous ne comprennent même pas cette expression, à moins que nous ne voulions être que de simples imitateurs. Et puis, on nous fait tomber

dans le piège de la dette qui entrave tout progrès. À cet égard, je voudrais citer quelques phrases d'un livre qui vient d'être publié et dont l'auteur est un universitaire canadien originaire du Nigéria. Décrivant les conditions qui sont actuellement imposées à son pays par le Fonds monétaire international (FMI), il dresse un portrait ironique du Fonds en l'appelant le « Docteur FMI ». Comment décrit-il ce « Docteur FMI », le Fonds monétaire international? Je regrette de devoir lire ce texte en anglais, qui est l'une des langues coloniales qui nous ont été imposées en Afrique.

(l'orateur reprend en anglais)

« Vous devrez adopter les politiques nationales suivantes : réduisez votre budget en réduisant vos dépenses d'équipement; dévaluez votre monnaie, faites des coupes sombres dans votre budget militaire; affamez votre population et remboursez votre dette étrangère; exportez vos matières premières à nos prix et attendez-vous à payer les produits finis à nos prix; réduisez votre accroissement démographique et laissez la majorité de votre population mourir de faim; au lieu de manger de la viande de boeuf, envoyez-nous la et mangez des rats. Vous avez besoin d'un budget équilibré et non d'un régime alimentaire équilibré. votre gouvernement ne doit pas souscrire d'emprunts nationaux; il doit faire appel à nous (suit une liste des noms des banques à contacter); lutez contre l'inflation et gelez les salaires; annulez les réglementations gouvernementales concernant les entreprises privées et lorsque tout cela aura été fait, revenez nous voir. »

(l'orateur poursuit en arabe)

Cela ne vaut pas seulement pour l'Afrique mais également, comme le montre la caricature figurant sur la couverture du livre, pour l'Asie et l'Amérique latine.

Ainsi, nous sommes réduits à l'état de squelettes ébranchés par la dette et la politique du FMI lequel met en oeuvre la politique d'un seul État qui lui dicte sa conduite. Voilà à quelle situation et à quels maux économiques et politiques nous sommes confrontés. Comment l'Afrique peut-elle se débarrasser de ses conflits et de ses querelles fratricides? Comment peut-elle s'engager sur la voie d'un développement durable et viable? Le Conseil de sécurité n'a été autorisé à envoyer des soldats en Afrique que lorsque cela répondait pleinement aux intérêts de la superpuissance qui domine le Conseil, à savoir les États-Unis. Mais lorsque

les États-Unis ont voulu atteindre leurs objectifs au Kosovo, ils ont envoyé leurs troupes sans même consulter le Conseil. Ils voient bien qu'il y a des conflits et que les gens meurent chaque jour et pourtant, ils empêchent que des forces de maintien de la paix soient envoyées dans ces régions.

Le Conseil n'a pas été autorisé à envoyer des contingents en Afrique centrale, il n'a pu envoyer que des observateurs. Le Conseil demande aux États concernés d'assurer la sécurité des observateurs. S'il y avait un gouvernement central qui soit à même d'assurer la sécurité, ce gouvernement pourrait assurer la sécurité de sa propre population. Le Conseil est à la merci de l'Amérique et ne peut que servir les intérêts de ce pays car, sinon, il ne pourrait adopter aucune résolution. De quel genre de démocratie s'agit-il lorsqu'un pays demande aux autres d'être démocratiques et ne respecte pas lui-même la démocratie au sein du Conseil?

Lorsque des soldats américains ont été tués en Somalie, les forces dites internationales se sont retirées et des milliers de Somaliens sont morts à la suite de leur départ. Ils n'ont pas aidé l'Afrique mais plutôt entravé l'aide à l'Afrique. Si nous traitons des problèmes africains et si nous voulons faire en sorte que l'Afrique devienne plus stable, nous devons avant tout annuler la dette. Il ne s'agit pas là d'une faveur; les puissances coloniales européennes ont bâti leurs nations grâce aux matières premières, aux biens et aux services qu'elles ont volés pendant la période coloniale. Elles doivent rembourser leur dette à l'égard de l'Afrique pour que le colonialisme ne revienne plus jamais.

En 1975 ou 1976, l'ancien Président de la Sierra Leone, le Président Stevens, nous a rendu visite et nous avons parlé de ces mêmes questions. Nous avons parlé des cours des matières premières et des produits manufacturés, de la stagnation ou de la baisse des uns et de la hausse des autres. Le Président Stevens nous a dit, à cette occasion, que trois ans auparavant, il fallait normalement exporter une tonne de cacao pour importer un tracteur. Au moment où je lui parlais, il fallait exporter 12 tonnes de cacao pour importer le même tracteur. Ce qui veut dire que le prix des produits manufacturés avait augmenté de 1 200 % par rapport au prix des matières premières.

Nous devons nous pencher de nouveau sur ces questions afin d'établir de nouvelles normes de coopé-

ration fondées sur le partenariat, et non sur la dépendance. À l'avenir, il faut que chacune des parties consente les mêmes sacrifices. Il faut qu'il y ait un équilibre entre les prix des produits manufacturés et les cours des matières premières. Il faut un plan d'action international pour l'industrialisation de l'Afrique. Cette démarche accélérerait la transformation des sociétés primitives africaines et favoriserait leur transformation en sociétés civiles. L'Afrique est riche en minerais et en matières premières. Un programme pratique doit être élaboré pour l'industrialisation de ce continent.

Une planification est également nécessaire dans les domaines de l'agriculture, de la formation et de l'éducation. Mais ce qui est encore plus important, c'est la non-ingérence dans les affaires du Groupe africain, que se soit collectivement ou unilatéralement. L'Afrique ne connaîtra ni paix ni progrès tant qu'elle sera tiraillée dans toutes les directions par les parties puissantes, même si elles prétendent souhaiter sérieusement la fin des conflits et réaliser la paix et la stabilité en Afrique. Ces parties doivent faire la preuve de leur véritable désir de coopérer et de contribuer à la mise en place de la Communauté économique africaine en apportant leur assistance à ses institutions économiques, qui seront mises en place l'année prochaine.

M. Effah-Apenteng (Ghana) (parle en anglais) : Le Ghana se félicite des résultats des travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Les sessions du Groupe de travail étaient publiques, transparentes et abordaient de nombreuses questions tout en offrant une bonne occasion d'évaluer la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général et des conclusions concertées du Conseil économique et social à ce sujet. Nous sommes très reconnaissants au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, M. Theo-Ben Gurirab, et à ses deux Vice-Présidents, les Ambassadeurs Kishore Mahbubani de Singapour et Inocencio Arias de l'Espagne, de la manière exemplaire dont ils ont dirigé les travaux du Groupe de travail.

L'utilité du Groupe de travail en ce qui concerne le suivi de la mise en oeuvre des recommandations pour la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ressort clairement des conclusions et recommandations du rapport dont nous sommes saisis. Non seulement il reste encore beaucoup de travail à faire dans la mise en oeuvre des recommandations,

mais il est également nécessaire de mesurer les résultats et d'évaluer l'effet des mesures prises pour mettre en oeuvre ces recommandations. Nous appuyons sans réserve les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail spécial concernant la prorogation de son mandat et la mise sur pied de groupes thématiques. Nous sommes convaincus que le cadre qui sera constitué par le Groupe de travail et les groupes thématiques permettra à l'Assemblée générale de faire en sorte qu'il ait une cohérence thématique, la volonté politique nécessaire, l'inclusion des questions nouvelles et un règlement en temps voulu des dimensions internationales du problème africain.

On a entendu dans cette salle des paroles courageuses traduisant la gravité des conditions de développement de l'Afrique. Il y a eu une période où on s'est consacré à l'Afrique; il y a eu des initiatives, des réunions et des conférences consacrées à l'Afrique; et les besoins particuliers de l'Afrique en matière de développement ont été soulignés à toutes les grandes conférences et à tous les grands sommets de l'ONU tenus au cours des années 90, ainsi que dans le cadre des initiatives multilatérales comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La situation de l'Afrique reste toutefois précaire : un produit intérieur brut (PIB) par habitant en baisse, un déclin du niveau d'industrialisation du point de vue de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB, une augmentation du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et du nombre de personnes sous-alimentées, et des indicateurs mixtes en matière d'éducation, d'alphabétisation et de santé. Les conflits nourris par la pauvreté et les souffrances sous-jacentes deviennent des caractéristiques du continent juste au moment où l'Afrique semble être au seuil d'une renaissance. Il est évident que ces paroles courageuses n'ont pas été suivies des actes concrets nécessaires.

Ceci n'est pas dû à un manque de détermination ou d'action de la part des pays africains eux-mêmes. En honorant leur responsabilité principale d'élaboration de politiques économiques pour le développement, de nombreux pays africains ont mené avec succès des politiques de stabilisation macroéconomique et ont libéralisé leurs activités économiques tant dans les secteurs nationaux que dans les secteurs externes. Ce qui manque c'est l'environnement économique extérieur favorable qui est considéré comme essentiel pour assurer le développement accéléré des pays en développement. Ce fait a été souligné par le Secrétaire général,

par le Président de la Banque mondiale et par le Directeur général du Fonds monétaire international.

Le fait qu'aucune politique n'ait été appliquée au niveau international sur le commerce, la dette et les flux financiers internationaux, et l'aide publique au développement (APD) a voué à l'échec les efforts et les sacrifices que les pays africains à faible revenu ont consentis pour éliminer la pauvreté et bâtir des économies compétitives et durables. Sur la base des projections actuelles, et compte tenu des pertes imprévues associées aux augmentations brusques du prix du pétrole, l'Afrique n'atteindra ni ne maintiendra dans les années à venir le taux moyen de croissance de 7 % du PIB nécessaire pour parvenir à une réduction notable de la pauvreté.

Ceci a des conséquences importantes sur la mise en oeuvre des recommandations pour la paix et le développement durables. De toute évidence, il est nécessaire non seulement de tirer les leçons du passé, mais également d'avoir le courage de concevoir notre stratégie à partir de ces leçons. Une de ces grandes leçons est qu'il est futile d'aborder l'allègement de la dette sans tenir compte des questions de l'accès au marché, de la diversification et de la baisse des cours des matières premières. La mise en oeuvre et le suivi des recommandations doivent être compatibles avec la nécessité d'une approche concertée qui synchronisera l'action de la réforme macroéconomique dans les pays africains avec l'action sur la dette, l'accès au marché et la poursuite de la réforme et du renforcement de l'architecture financière y compris une utilisation accrue des partenariats public-privé pour attirer les flux de capitaux privés et les investissements étrangers directs en Afrique. Ceci exige que les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les autres organes concernés participent aux prochaines sessions sur le suivi des recommandations.

L'aide publique au développement constitue un autre volet de la stratégie à mettre en oeuvre. Les efforts que des pays africains déploient pour développer leur capacité de gestion et assurer une gouvernance responsable ne produiront pas les effets souhaités sans l'apport de ressources supplémentaires sous la forme d'aide publique au développement (APD). L'APD, comme d'innombrables rapports l'indiquent, est un élément essentiel des réformes. Inverser ses niveaux qui sont les plus bas depuis 20 ans pour atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut doit être un

aspect majeur de l'activité de supervision de l'Assemblée générale.

Le rôle des organismes des Nations Unies dans les activités de développement en Afrique constitue un élément important de la mise en oeuvre des recommandations. L'efficacité de ces organismes en Afrique dépend dans une large mesure de la capacité des pays où les programmes sont exécutés. Cette capacité est affaiblie quand ils sont confrontés avec la lourde charge des innombrables conditions et procédures qui régissent le décaissement et la mise en oeuvre. L'Assemblée générale doit renforcer les conclusions du Conseil économique et social et demander au Groupe des Nations Unies pour le développement et aux dirigeants des institutions spécialisées de prendre, sans tarder, des mesures pour harmoniser les procédures de programmation et de programmation conjointe au niveau des pays. L'Assemblée générale doit également saisir l'occasion de l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui aura lieu en 2002, pour réfléchir à la pléthore d'initiatives et de projets en faveur de l'Afrique qui ont été lancés au sein de l'Organisation des Nations Unies. Un travail de rationalisation éliminerait la tendance à confondre ces processus avec des actions efficaces. Ce qui est plus important, c'est qu'il constituerait un recentrage et une responsabilisation.

M. Lelong (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.

Il faut souligner à cet égard que le lien entre sécurité et développement n'est pas bien reflété dans le rapport du Groupe de travail spécial. Le suivi doit porter en particulier sur la nécessité de renforcer la capacité des pays africains d'identifier et d'intégrer des réponses sociales efficaces aux circonstances qui pourraient conduire à des conflits.

Enfin, le succès de nos travaux à l'ONU a une grande incidence sur la mise en oeuvre des recommandations sur l'Afrique. Ce sera vrai pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et pour le processus de financement du développement, comme pour la façon de traiter de l'éducation et de la fracture numérique et des autres défis que les dirigeants du monde ont identifiés dans la Déclaration du millénaire. Pour trouver la volonté politique nécessaire pour relever ces défis, surtout les ressources nécessaires pour l'éducation et la santé – afin de lutter contre les maladies comme la malaria, le

VIH/sida et la tuberculose, qui entravent la croissance économique des pays africains – il faut mobiliser les peuples du monde entier : la société civile, le secteur privé, les gouvernements et les individus. À moins que nous travaillions tous ensemble pour donner son vrai sens à l'expression « Nous, peuples des Nations Unies », notre succès à relever les défis de l'instauration d'une paix et d'un développement durables en Afrique continuera à être insuffisant et tardif.

M. Mamba (Swaziland) (parle en anglais) : Au nom de ma délégation, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Alors que nous abordons encore une fois cette question, nous sommes pleins d'espoir et d'optimisme que l'Afrique se débarrassera finalement du fléau honni des conflits. Je pense que nous tous ici souhaitons que cela arrive bientôt, car nous savons que l'Afrique a la capacité de le faire. Nous pensons aussi que les efforts que le système des Nations Unies déploie pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique peuvent être intensifiés, afin d'assurer un développement durable. Cependant, étant donné qu'un grand nombre des causes identifiées de conflit sont de caractère mondial et posent des défis qui doivent être relevés par des efforts collectifs, la capacité de l'ONU de relever ces défis est parfois compromise. D'où la nécessité de renforcer le rôle que l'Organisation doit jouer pour relever ces défis conformément à son mandat tel qu'il est formulé dans la Charte.

Le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 54/234 du 22 décembre 1999 afin d'assurer le suivi de l'application des recommandations du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, nous montre que l'Afrique doit encore faire face à beaucoup de défis.

Bien que nous nous félicitions du fait que de nombreuses régions d'Afrique semblent avoir fait des progrès dans leurs efforts visant à maintenir la paix et la stabilité en mettant en place et en oeuvre des programmes économiques, sociaux et politiques axés sur l'homme, il est regrettable que le VIH/sida soit apparu comme une autre forme de catastrophe qui menace la vie et la sécurité des populations d'Afrique et d'ailleurs. La convocation en janvier 2000 de la ré-

union du Conseil de sécurité sur le sida en Afrique a fait prendre conscience du danger que la pandémie du VIH/sida représente pour la sécurité mondiale. Le sida en Afrique est devenu une menace à la stabilité économique, sociale et politique. Ses effets ne sont pas moins destructeurs que ceux de la guerre. Les statistiques montrent que le sida a tué en moyenne environ 10 fois plus de personnes en Afrique que les conflits armés, et qu'il a rendu un grand nombre d'enfants orphelins. Dans les pays en proie à l'instabilité, un désastre de cette nature peut aggraver l'insécurité et la tension, et mener ainsi à un conflit.

En outre, l'Afrique demeure le continent où l'incidence de la pauvreté extrême et des pénuries alimentaires est la plus grande. La pauvreté est la cause majeure de l'effondrement des espoirs et des attentes de la population. La perte d'espoir peut mener à la désintégration d'une société et au désespoir du peuple, et finalement, à une protection excessive des intérêts d'un groupe aux dépens de ceux des autres – c'est pire encore quand ce groupe donne un tour personnel aux ressources publiques qu'il est censé gérer.

Dans de nombreux cas, la concurrence antagoniste se manifeste par de violents conflits ethniques ou religieux. Il est par conséquent d'importance capitale que tous les partenaires internationaux – les institutions de Bretton Woods, le secteur privé et les organisations non gouvernementales – coopèrent avec les gouvernements nationaux dans les efforts qu'ils déploient pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, y compris en annulant la dette extérieure conformément aux recommandations du Groupe de travail spécial à composition non limitée.

Eu égard à la complexité et à la diversité des causes des conflits en Afrique, nous sommes tout à fait d'accord avec beaucoup de Membres que la réticence des pays donateurs à fournir des ressources suffisantes, tant financières que techniques, n'aide pas l'Afrique à régler ses problèmes. Les mêmes sentiments ont été exprimés clairement par le Directeur général du Fonds monétaire international, M. Horst Köhler, à Washington, récemment. M. Köhler a dit que l'Afrique devrait se voir accorder « un appui institutionnel accru, meilleur et plus rapide » de la communauté mondiale pour utiliser pleinement sa capacité de résoudre ses problèmes.

L'afflux illégal incessant d'armes est aussi un défi majeur pour le système des Nations Unies. Il ne fait

aucun doute que cet état de choses aide à transformer beaucoup de zones de tensions en zones d'affrontements armés. Le Conseil de sécurité doit continuer à exhorter tous les pays qui sont impliqués dans ce commerce à y mettre fin, renforçant ainsi l'efficacité des embargos du Conseil sur les armes. Il est impératif de mettre un terme à l'introduction et à la circulation illégales d'armes en Afrique. Nous engageons la communauté internationale à faire un effort coordonné et concerté, afin de trouver une solution efficace et crédible à la circulation des armes sur notre continent. Nous attendons donc avec intérêt la tenue, en 2001, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui, nous l'espérons, permettra de renforcer notre détermination.

Nous nous réjouissons des efforts que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) déploie pour assumer sa responsabilité régionale, en particulier dans les zones ravagées par la guerre où, dans un esprit de coopération et de solidarité, elle a travaillé étroitement – complétant leur travail – avec d'autres organes continentaux et organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Afrique occidentale, et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique orientale, ainsi que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en Afrique australe. Ces efforts offrent de vraies perspectives pour la prévention, l'endiguement et le règlement des conflits. Il apparaît donc que, pour que ces initiatives soient couronnées de succès, elles doivent bénéficier de l'appui de toute la communauté internationale.

Enfin, je voudrais rendre particulièrement hommage au Ministres européens du commerce et de l'industrie minière pour leur ferme décision de ne pas se livrer au commerce de diamants qui aide à financer les parties belligérantes dans les zones de conflit. Nous invitons les autres partenaires internationaux à apporter une contribution significative et complète à notre combat contre l'insécurité en Afrique.

M. Kobayashi (Japon) (*parle en anglais*) : Au fil des ans, nombre de guerres et conflits se sont déroulés en Afrique, enrayant ainsi les efforts déployés par ce continent pour assurer sa stabilité et son développement durable. Récemment, toutefois, l'Afrique a fait des progrès substantiels dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. À cet égard, la création du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et

le règlement des conflits marque un pas en avant significatif. Les efforts de l'OUA et d'organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) doivent donc être appuyés et consolidés pour prévenir une résurgence des conflits, et pour entamer et renforcer le redressement d'après guerre et la reconstruction des pays touchés. C'est pourquoi ma délégation se félicite du rapport du Groupe de travail spécial à contribution non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique qui énonce des mesures pour diminuer le risque de conflit.

Le rapport du Groupe de travail révèle les obstacles qui s'opposent à la mise en oeuvre efficace des recommandations du Secrétaire général. Il s'agit notamment du manque de volonté politique, de la mauvaise gestion des affaires publiques, du nombre excessif de conflits armés ainsi que du manque de moyens financiers et de ressources humaines. Le rapport indique aussi des secteurs où une attention particulière est nécessaire pour poursuivre les actions entreprises.

Le rapport fait de nombreuses suggestions quant aux manières de promouvoir le développement et la paix durables en Afrique. Par dessus tout, mon gouvernement attache une importance particulière à ce que les pays africains assument la responsabilité du développement en Afrique. Le Gouvernement du Japon a suivi avec grand intérêt la récente initiative appelée Programme de renaissance africaine, qui a été lancé par le Président Mbeki, de l'Afrique du Sud, et se base sur la prise en main du développement par les pays africains. Ma délégation espère vivement que l'initiative de l'Afrique sera largement débattue au sein de l'OUA et des organisations régionales, en vue de renforcer la prise en main par l'Afrique de son processus de développement. Le Japon est disposé à appuyer le mouvement rassurant de l'Afrique vers une plus grande appropriation et à aider à construire un partenariat véritablement global.

Le Gouvernement du Japon est fermement déterminé à aider les pays Africains à parvenir au développement et à la paix durables, par le biais d'une prise en main locale et d'un partenariat vraiment mondial. Le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA) fournit un cadre pour cela. Afin de prendre des mesures supplémentaires pour faire avancer le processus de la CITDA, mon gouvernement a décidé de tenir une conférence ministérielle sur le développement de l'Afrique au

cours de l'exercice japonais 2001, tout en gardant à l'esprit la possibilité d'accueillir la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA III) pour prolonger les résultats tangibles de CITDA II.

Nous pensons que le vrai résultat des nombreuses conférences sur le développement en Afrique doit être évalué sur la base des résultats qu'elles ont produits au niveau national et sur le terrain. À cet égard, depuis CITDA II, le Japon a annoncé plusieurs nouveaux programmes d'aide pour les pays africains par le biais du processus de la CITDA. Je citerai à titre d'exemple la subvention de 90 millions de yens au titre de projets liés à l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau potable. On attend de cette assistance qu'elle conduise à la construction d'équipements scolaires qui permettent d'instruire deux millions d'enfants supplémentaires à travers l'Afrique, et qu'elle aidera au moins 15 millions de citoyens à améliorer leur conditions de vie. Pour citer un exemple dans le domaine du renforcement des capacités humaines en Afrique, mon gouvernement, en collaboration avec le Gouvernement du Kenya a créé, à Lenga, l'Institut africain pour le développement des capacités.

Dans le cadre du processus de la CITDA, le Japon attache une importance particulière à la coopération Sud-Sud, en particulier la coopération Asie-Afrique, pour promouvoir les échanges d'expérience et la coopération entre les pays africains et asiatiques. C'est pour cette raison que le Gouvernement du Japon, en collaboration avec le Gouvernement de la Malaisie, a accueilli le troisième Forum Asie-Afrique à Kuala Lumpur, en mai dernier. Lors de cette rencontre, les pays africains et asiatiques ont discuté du développement agricole et du développement du secteur privé sous l'angle du renforcement des capacités. De plus, mon gouvernement, à nouveau en collaboration avec le Gouvernement de la Malaisie, a accueilli à Kuala Lumpur l'année dernière le premier Forum d'affaires pour promouvoir le commerce et l'investissement entre l'Asie et l'Afrique. Le forum a débouché sur des contrats d'une valeur de plus de 24 millions de dollars, entre des sociétés privées d'Asie et d'Afrique. En collaboration avec le Gouvernement d'Afrique du Sud, mon gouvernement prépare la tenue du deuxième Forum d'affaires Afrique-Asie, à Durban, en Afrique du Sud, en juillet prochain.

Qui plus est, le mois dernier, une mission commerciale asiatique a été envoyée, avec succès, en Ou-

ganda et en Tanzanie, sous l'égide du Centre Asie-Afrique pour la promotion des investissements et des technologies, le Centre Hippalos, qui est une autre initiative du Japon, dans le cadre du processus de la CITDA. En outre, le Séminaire africain sur le développement de la santé se tient à Tokyo en ce moment même et il s'achèvera demain. Coparrainé par le Gouvernement du Japon et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (UNAIDS), ce séminaire est conçu pour discuter de la coopération Sud-Sud en ce qui concerne le VIH/sida. Il permet aux participants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine d'échanger leurs connaissances et expériences sur cette maladie mortelle. Pour sa part, le Japon a clairement indiqué qu'il considère le VIH/sida comme l'un des problèmes les plus importants, dans ses relations avec l'Afrique subsaharienne, et qu'il a l'intention de renforcer ses politiques de lutte contre le VIH/sida.

Pour terminer, l'Afrique pose de nombreux défis que l'ensemble de la communauté internationale doit relever aujourd'hui. Au cours de l'an prochain, le Japon accordera une attention particulière aux problèmes de l'Afrique dans les diverses instances de l'ONU, y compris à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à la manifestation de haut niveau sur le financement du développement et au débat de haut niveau du Conseil économique et social. Le Japon participera de façon constructive à ces conférences et réunions et il est résolu à tenir son engagement à l'égard de l'Afrique en mettant en oeuvre des programmes et projets concrets sur ce continent.

M. Kamara (Sierra Leone) (parle en anglais) : Ma délégation voudrait exprimer toute sa sympathie aux Gouvernements de Singapour et de l'Angola à la suite des tragédies qui ont eu lieu hier, ainsi qu'à tous les pays dont des ressortissants ont perdu la vie au cours de ces tragédies.

L'Assemblée n'est pas sans savoir que la Sierra Leone subit un conflit non provoqué depuis neuf ans, un conflit qui a engendré des souffrances et des destructions indescriptibles. Il est notoire également que 90 % des victimes de ce conflit sont des civils innocents non armés, dont la majorité sont des femmes et des enfants.

C'est aussi un conflit qui, malheureusement, a été alimenté par des forces extérieures, y compris par la participation active d'États voisins. Ce conflit n'est ni ethnique, ni tribal, ni religieux. Il résulte de l'avidité

d'une poignée d'éléments non patriotiques et de leur désir de contrôler les ressources naturelles et minérales stratégiques du pays.

Aujourd'hui, 98 % des 4 millions d'habitants de la Sierra Leone aspirent à la paix et au développement. C'est pourquoi cette question est essentielle aux yeux de ma délégation. Je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Nous pensons que le suivi de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général donnera aux États Membres de cette institution la possibilité de contribuer à la formulation de propositions qui, nous l'espérons, permettront de régler les problèmes qui sont la cause des conflits en général. Dans cet ordre d'idées, ma délégation souhaite rendre hommage aux membres du Groupe de travail spécial pour leur rapport exhaustif et bien structuré.

Les conflits surviennent en général entre et au sein des États à la suite d'une combinaison de facteurs tels que des litiges frontaliers, des divergences politiques, des disparités économiques, une intolérance religieuse et des différences socioéconomiques. Pour résoudre ces conflits, il ne suffit donc pas de comprendre le conflit en soi. Il faut également avoir la pleine coopération de la communauté internationale, notamment des pays industrialisés, en cette ère de mondialisation politique et socioéconomique.

Comme il est indiqué dans le rapport du Groupe de travail (A/55/45), le manque de volonté politique est illustré par l'incapacité des pays donateurs de fournir, en temps opportun, des ressources financières et techniques suffisantes pour régler la plupart de ces problèmes. En Sierra Leone, par exemple, l'incapacité de fournir au Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – la force de maintien de la paix dans la région – un appui logistique approprié dans ses efforts destinés à maîtriser notre guerre insurrectionnelle, est tout à fait éloquent.

Aujourd'hui, plus que jamais, les pays en développement d'Afrique ont besoin de diverses mesures économiques de la part de leurs partenaires développés, telles que l'allègement de la dette, l'ouverture des marchés sans imposition de taxes strictes et élevées, un traitement économique préférentiel et le transfert

de technologies adéquates et appropriées. Ceci à mon humble avis contribuerait substantiellement à l'atténuation du malaise général du sous-développement et à l'identification de solutions face à l'émergence des conflits. À ce stade, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance à tous nos partenaires du monde développé qui ont fait preuve d'intérêt pour l'allègement de nos problèmes économiques.

Une aide appropriée de la part des pays industrialisés et des divers organes des Nations Unies aidera les nations connaissant des problèmes engendrés par des conflits, tels que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, notamment des enfants soldats, dans la société civile.

De ce fait, non contente de s'associer aux préoccupations du Secrétaire général sur cette question, ma délégation voudrait demander, en outre, à l'Assemblée générale de mandater le Conseil économique et social d'envisager la création d'un groupe consultatif spécial sur les pays sortant d'un conflit, en vue d'évaluer leurs besoins économiques et d'élaborer un programme d'appui à long terme.

Dans le cadre des conflits et de la reconstruction après les conflits, se pose la question des réfugiés et des personnes déplacées. Les problèmes engendrés par les conflits ne se limitent pas aux zones de conflit, mais affectent également les pays d'accueil, dont l'économie requiert l'attention de la communauté internationale. La réunion ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur les réfugiés africains, tenue à Khartoum en décembre 1998, a élaboré un projet de recommandations en vue d'aider les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés. Ma délégation estime que ce projet contient des recommandations légittimes qui doivent être prises en considération.

La majorité des conflits en Afrique étant le fait de l'ignorance et l'avarice, la communauté internationale doit accroître ses efforts dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Bien que l'Afrique recèle d'énormes richesses potentielles, la pauvreté reste la cause primordiale des conflits et de l'instabilité sur le continent. Il est donc clair que des campagnes efficaces d'information et d'alphabétisation devraient être organisées aujourd'hui, plus que jamais, au sein des États-nations d'Afrique. Elles doivent s'adresser à des groupes particuliers tels que les catégories vulnérables de la population, y compris les personnes âgées et les handicapés.

En fait, la paix ne peut être durable dans une situation de graves problèmes économiques ou de dénuement, et le développement économique ne peut être assuré dans une atmosphère de guerre, de conflit et d'instabilité. L'Afrique doit donc créer, sans illusion ni pessimisme, une base de ressources humaines bien structurée, en vue de promouvoir son développement économique.

Ma délégation demande à l'Assemblée d'examiner plus en détail toutes les options qui s'offrent aux divers organes des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social, pour assurer l'efficacité optimale des campagnes d'alphabétisation en Afrique. Ces dernières pourraient répondre aux problèmes de la pauvreté et contribuer à la nécessaire promotion d'une croissance et d'un développement durables.

Mon gouvernement souhaite obtenir la coopération de ses partenaires de développement pour cultiver en profondeur la question de la volonté politique mutuelle afin de favoriser un climat de confiance entre nos sociétés. Dans ce sens, la Sierra Leone souscrit au développement intégral de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique. Elle souscrit aussi au développement d'une culture de transparence et de responsabilité, de respect des droits de l'homme et de coexistence pacifique inconditionnelle avec ses voisins.

Ma délégation appuiera toute résolution qui sera établie à l'issue de ces discussions pour s'attaquer aux causes des conflits et promouvoir une paix et un développement durables en Afrique. Elle pense, en effet, que l'Assemblée doit agir maintenant pour faciliter la bonne mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général, ainsi que de celles qui figurent dans le rapport du Groupe de travail spécial.

Si nous voulons que l'Afrique lègue aux générations futures un climat d'harmonie, la logique exige que nous agissions sans attendre et que nos partenaires de développement portent à sa conclusion logique l'idéal mondialement proclamé de partenariat pour le développement international.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Ma délégation voudrait tout d'abord présenter aux missions permanentes de Singapour, de Russie et d'Angola ses condoléances très émues à l'occasion des catastrophes aériennes intervenues hier et aujourd'hui. Nous les prions de transmettre aux familles éprouvées l'expression de notre profonde sympathie.

L'Assemblée générale examine aujourd'hui un document fort important : le document A/55/45 intitulé « Rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

Permettez-moi avant toute chose d'exprimer toute notre appréciation au prédécesseur de M. Holkeri, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Il faut le dire : c'est grâce à sa perspicacité, à sa ténacité, que ce Groupe de travail que nous avons entendu durant toute la cinquante-troisième session, a pu être mis en place. De même, les réunions du Groupe de travail se sont ressenties de son implication personnelle, ainsi que de l'action toute d'engagement, d'audace et de sagesse des Coprésidents, MM. Kishore Mahbubani, de Singapour, et Inocencio Arias, de l'Espagne. L'Afrique leur dit merci.

Le Cameroun a pris part de bout en bout aux travaux du Groupe de travail et se félicite de l'esprit de consensus, de dialogue et de réelle volonté d'aboutir qui a animé tous les participants, conscients qu'ils étaient de l'importance de l'Afrique.

C'est à juste titre que la Déclaration du millénaire, au chapitre VII, demande d'accorder une attention particulière aux problèmes spécifiques de l'Afrique : il en va de la paix et de la sécurité internationales. Dans son rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale en 1998 intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », le Secrétaire général a fait un certain nombre de recommandations. Il est réconfortant de voir que le Sommet du millénaire a repris les principales recommandations parmi celles-ci, tout comme il est réconfortant de constater que les participants au Sommet ont partagé l'avis du Secrétaire général selon lequel, pour parvenir à une paix et à un développement durables, il faut une approche holistique de la sécurité qui prenne en compte la promotion de la paix, l'élimination de la pauvreté, le développement et la démocratie.

Plusieurs axes prioritaires que contient le rapport du Secrétaire général ont également fait l'objet d'un engagement large, profond et précis dans la Déclaration du millénaire, ce dont nous nous félicitons. Nous pensons notamment à la nécessité d'augmenter l'aide publique au développement; à la nécessité de favoriser

l'accès au marché des produits des pays en développement; à la nécessité d'un investissement privé international et enfin, à la nécessité de prendre à bras-le-corps le lancinant problème du VIH/sida.

C'est dire combien actuelles demeurent les recommandations du Secrétaire général, lesquelles apparaissent désormais comme un fondement indispensable à toute action s'inscrivant dans le cadre des préoccupations exprimées par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du millénaire. C'est dire aussi l'importance que revêt le rapport du Groupe de travail et l'importance que revêt aussi le présent débat. Il nous faut en effet tracer les voies d'avenir.

Lors de la cinquante-quatrième session, nous avons, en créant le Groupe de travail, assigné à ce dernier un mandat important : celui qui consiste à suivre l'application de la mise en oeuvre des recommandations faites par le Secrétaire général si l'on veut assurer une paix et un développement durables en Afrique. Nous sommes heureux de constater que le Groupe de travail s'est mis résolument au travail, a tenu trois sessions et nous a présenté l'important document auquel je me réfèrais tout à l'heure. Ce document est si bien fait et si complet que, dans le document A/55/431, le Secrétaire général a indiqué qu'il n'a pas présenté un rapport sur le point 50 sous examen parce que le rapport du Groupe de travail était largement suffisant.

Il est heureux que, dans l'accomplissement de son mandat, le Groupe de travail est voulu faire – que l'on me passe l'expression – de l'ordre dans la maison. Et ceci, en mettant ensemble tous les acteurs en Afrique. Au cours des séances devenues mémorables, les différents intervenants – Secrétariat, les fonds et programmes, les agences ainsi que les institutions de Bretton Woods – se sont présentés devant le Conseil pour indiquer quelles étaient les mesures que les uns et les autres prenaient pour se conformer aux recommandations du Secrétaire général. Ils nous ont dit non seulement les actions prises mais aussi, et surtout, les obstacles rencontrés. C'est dire combien les réunions du Groupe de travail ont été fort utiles.

Et nous avons reconnu qu'un effort louable a été fait dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général. Nous avons également – et ceci est tout à fait normal – reconnu, souligné que beaucoup restait encore à faire, tellement la tâche est importante et que, pour faire un pas supplémentaire, il nous fallait beaucoup, beaucoup de volonté politique,

car les domaines retenus relèvent tous de cette volonté politique. Il s'agit de l'augmentation de l'aide publique au développement. Il s'agit des mesures pour l'allègement du fardeau de la dette. Il s'agit de la volonté de s'engager dans un combat sans merci contre le VIH/sida.

Beaucoup de bonnes volontés se manifestent çà et là dans la traduction des recommandations du Secrétaire général. Il ne faut pas oublier que nos pays respectifs, conscients du fait que leur développement est leur principale responsabilité, consentent d'énormes sacrifices pour mettre en place un environnement politique, économique qui favorise le développement. Mais hélas, nous l'avons constaté, l'aide promise par la communauté internationale tarde à venir. L'objectif, convenu d'un commun accord de consacrer à celle-ci 0,7 % du PNB des pays donateurs, n'est atteint que par un petit nombre de pays, qui n'atteint même pas le nombre des doigts de ma main. Il n'y a que quatre pays qui ont atteint voire dépassé l'objectif de 0,7 %. C'est pour cela – et nous nous en félicitons – que cet objectif a été réaffirmé par les chefs d'État au Sommet du millénaire. Compte tenu de l'unanimité qui s'est dès lors exprimée, nous avons bon espoir que tout sera mis en oeuvre par nos partenaires pour que cet objectif soit atteint.

L'autre problème débattu de long en large est celui de la dette. Il faut en convenir, ce problème n'a à ce jour pas trouvé une solution durable. Les différentes pistes préconisées ne prennent toujours pas en compte toutes les réalités qui sont multiples, diverses et ô combien complexes.

Mon pays est reconnaissant d'avoir été élu récemment à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Nous espérons que les conditions d'éligibilité à cette initiative pourraient être rendues beaucoup plus souples et que ses avantages pourraient être élargis à un plus grand nombre de pays. Nous sommes d'avis que, pour parvenir aux résultats escomptés, il est nécessaire d'apporter toutes les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'Initiative. Nous lançons un appel aux pays donateurs pour qu'ils fassent et qu'ils continuent à faire preuve de leur engagement, de leur volonté politique et de leur générosité dans ce sens.

Le Secrétaire général a pour sa part proposé de procéder à l'annulation, une fois pour toutes, de la dette des pays les moins avancés d'Afrique et trouver

des solutions efficaces pour le traitement de la dette des autres catégories des pays africains. Nous espérons que le Groupe de travail pourra continuer à explorer les pistes pour que cette proposition puisse devenir réalité.

Sur la question du VIH/sida, le Groupe de travail a demandé à l'Assemblée générale d'accorder une attention particulière aux effets dévastateurs de la pandémie. Dans cet ordre d'idées, ma délégation – et nous l'avons dit ici il y a quelques jours – soutient la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale pour examiner d'une façon concertée, avec tous les partenaires et tous les acteurs, les différents contours de ce mal du siècle, y compris les propositions faites par le Groupe de travail.

Faut-il encore le rappeler, avec les progrès réalisés par nos pays en matière de bonne gouvernance et en matière de démocratisation, la pauvreté et les autres problèmes de développement resteront d'ici quelques années, les principales sources de conflit en Afrique si une action vigoureuse et soutenue n'est pas entreprise pour les endiguer.

Au regard de toutes ses observations, je me serais risqué à des propositions, mais tout de suite je suis heureux de m'associer aux propositions fort constructives faites ce matin par le distingué Ambassadeur du Togo, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. Je voudrais donc, avec votre permission, insister sur quelques-unes qui sont susceptibles de contribuer à la rationalisation des activités de notre Groupe de travail dans l'accomplissement de son mandat. Première suggestion : il s'agit de proroger le mandat du Groupe de travail. Deuxième suggestion : mettre en place, à l'intérieur du groupe de travail, des termes de références pour mesurer les progrès accomplis. Ceci pourrait se faire dans le cadre d'une évaluation sectorielle ou thématique au lieu de couvrir toutes les questions examinées dans le rapport du Secrétaire général.

Troisième proposition : le Conseil économique et social pourrait, en fait, il devrait même apporter une contribution remarquable dans cet exercice. En effet, dans le cas de son mandat de suivi et de coordination, le Conseil économique et social peut créer en son sein des groupes ad hoc pour suivre des domaines spécifiques. Une collaboration étroite avec le Conseil de sécurité qui a déclaré que la pauvreté était une menace à la paix et à la sécurité internationales et, avec l'Assem-

blée générale, serait particulièrement indiquée dans cet effort.

Bien plus, le débat de haut niveau du Conseil économique et social en l'an 2001, qui sera consacré au rôle de l'ONU dans le soutien des efforts de l'Afrique pour un développement durable sera l'occasion de prendre des mesures concrètes dans ce sens. C'est le lieu de dire qu'en l'an 2001, on s'attend à ce que le Conseil économique et social formule les termes de ce contrat de solidarité que nous ne cessons d'appeler de tous nos vœux entre l'Afrique et le reste de la communauté internationale.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais, pour commencer, présenter mes plus profondes condoléances à la délégation, au Gouvernement et au peuple ami de Singapour à l'occasion de la catastrophe aérienne qui les a récemment frappés. Nous espérons que Dieu leur apportera le réconfort dans leur dure épreuve.

Ma délégation souhaite féliciter et remercier les deux Vice-Présidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, S. E. l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour et son collègue, S. E. l'Ambassadeur Inocencio Arias de l'Espagne, pour les immenses efforts qu'ils ont déployés dans le cadre de leurs fonctions. Nous rendons hommage à leur compétence et à leur patience qui ont permis au Groupe de parvenir à un consensus sur de nombreux problèmes épineux et difficiles.

Ma délégation souhaite également exprimer sa gratitude au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui a exprimé un intérêt très vif pour les problèmes et les préoccupations de l'Afrique et a suivi de près le processus de mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport qu'il a soumis au conseil de sécurité et à l'Assemblée générale en avril 1998 (A/52/871).

L'Assemblée générale a pris une décision sage en demandant dans sa résolution A/54/234, la constitution d'un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous pensons que c'était là une réalisation et une étape importantes pour déterminer les progrès réalisés dans la mise

en oeuvre de nombreuses initiatives prises par l'ONU pour affronter et régler les problèmes qui affligent le continent africain.

La création du Groupe de travail a donné aux États Membres une chance sans précédent de contribuer à la forme et au contenu des initiatives visant à mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général.

Nous souhaitons également féliciter le Groupe de travail d'avoir tenu des consultations avec les représentants des institutions de l'ONU et de Bretton Woods. Il s'est agi, en effet, d'une méthode novatrice qui a permis d'augmenter considérablement la qualité du contenu des recommandations du Groupe de travail dont nous sommes présentement saisis.

Le Groupe de travail a éprouvé d'énormes frustrations durant ses trois sessions du fait des piètres progrès qui ont été accomplis dans l'application de certaines recommandations que le Secrétaire général a présentées en avril 1998. Cela a été également vrai en ce qui concerne les conclusions décevantes auxquelles le Groupe de travail est parvenu quand il a tenté d'identifier les divers facteurs qui entravent la mise en oeuvre des recommandations. Le Groupe a, en effet, constaté les problèmes ci-après : manque de volonté politique de la part de la communauté internationale, insuffisance de financement de l'aide publique, diminution des ressources de base du PNUD, accès limité aux technologies, détérioration générale de la santé publique, faiblesse du secteur privé et des structures économiques, difficultés de coordination des différentes initiatives consacrées à l'Afrique et absence de mécanismes efficaces pour le suivi de la mise en oeuvre de ces initiatives et de solutions adéquates qui permettent de surmonter les obstacles qui entravent cette mise en oeuvre.

Compte tenu de ces conclusions, les responsabilités de l'Assemblée générale dans la poursuite du processus de suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général sont confirmées, d'autant plus que le manque de temps n'a pas permis au Groupe de travail de s'étendre sur tous les thèmes.

C'est pourquoi la délégation soudanaise est profondément convaincue que le Groupe de travail est en mesure de poursuivre sa mission et de jouer un rôle vital dans la promotion de la mise en oeuvre des diverses recommandations du Secrétaire général. Nous appuyons donc la proposition tendant à renouveler le

mandat du Groupe de travail. Nous approuvons également la poursuite, par le Conseil économique et social de ses travaux consistant à coordonner et à diriger le suivi et la mise en oeuvre de ces recommandations, et à identifier les mesures nécessaires à cet effet, d'autant plus qu'au cours de l'année prochaine, le Conseil examinera le rôle du système des Nations Unies dans le soutien des efforts déployés par les pays africains pour réaliser un développement durable.

Pour conclure, je voudrais rappeler que les vives discussions tenues au cours des deux dernières années au sujet des recommandations du Secrétaire général relatives à la paix et au développement durables en Afrique ont réussi à renforcer l'idée que la paix et le développement représentent les deux faces de la même médaille et qu'ils sont donc indissociables. La délégation soudanaise exhorte, par conséquent, le Conseil économique et social à examiner l'idée de la création de Groupes consultatifs non seulement pour les pays qui sortent de conflits, mais également pour ceux qui sont encore en situation de conflit, afin de définir leurs besoins économiques et leurs exigences en matière de développement. La délégation soudanaise prie le Conseil d'examiner également la proposition d'un programme de soutien à long terme, conformément à l'idée convenue du passage de l'assistance au relèvement, à la reconstruction et au développement. Par ailleurs, l'appel lancé par ma délégation revêt une importance objective à la lumière du rapport qui a été récemment établi, à la demande du Secrétaire général, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en coopération avec neuf autres organisations internationales afin de sauver la région de la corne de l'Afrique de la menace de la famine qui pèse sur la vie de 70 millions de personnes, soit la moitié de la population de la région.

Il est important que les gouvernements concernés contribuent à la mise en oeuvre de la stratégie alimentaire qui a été élaborée dans ce rapport. La communauté internationale et, en particulier, les partenaires au développement, doivent apporter l'aide extérieure nécessaire pour renforcer les efforts déployés dans ce domaine; ils doivent s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences des conflits afin de réaliser la stabilité politique et économique des pays de la corne de l'Afrique et permettre aux peuples du continent africain de s'élancer vers les horizons du développement durable.

M. Ben Mustapha (Tunisie) (parle en arabe) : Je voudrais commencer par exprimer notre profond regret et présenter nos condoléances aux délégations de Singapour et de l'Angola à l'occasion des deux accidents d'avion qui ont fait de nombreuses victimes.

La délégation de mon pays voudrait exprimer sa reconnaissance au Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'étudier les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Je lui sais gré de son rapport complet qui éclaire le débat d'aujourd'hui. Ce rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique est d'une importance capitale pour nous Africains, compte tenu des tensions, des conflits et du niveau de développement en Afrique qui, de l'avis de tous, reste en dessous du niveau de développement international, notamment au début du nouveau millénaire dont nous voulons tous qu'il soit un millénaire de développement harmonieux, de solidarité, de paix et de stabilité à l'échelon international.

Il ne fait aucun doute que si nous examinons de façon réaliste la situation du continent africain à la lumière des grandes transformations mondiales, nous constaterons que l'échec auquel se sont heurtés la majorité des pays de cette région dans leurs efforts visant à réaliser des transformations positives dans les domaines économique, social et politique, est dû essentiellement à des facteurs profonds et accidentels qui se sont conjugués pour priver notre continent de la possibilité de connaître ces transformations. Il est très important que, dans cette conjoncture historique, la communauté internationale prenne conscience de cette réalité et qu'elle soutienne notre continent, aussi lourde que soit cette tâche. Car, alors que nous aspirons aujourd'hui à la mondialisation des relations internationales, nous ne saurions accepter que ce continent reste marginalisé et pris dans un cercle vicieux, au bord du désespoir de ne pas pouvoir surmonter ses difficultés, rattraper le reste du monde et atteindre l'objectif que nous nous sommes tous fixés au Sommet du millénaire, après avoir évalué la situation mondiale et les moyens de relever de nouveaux défis.

Cependant, si nous examinons de près la réalité africaine d'aujourd'hui, il serait difficile de ne pas reconnaître les efforts immenses qui ont été déployés et les grands sacrifices ont été consentis par de nombreux pays africains pour surmonter ces difficultés et répondre, comme les autres pays du monde, aux exigences

de la réalité actuelle. Il faut également être conscient du fait qu'aussi conséquents que puissent être leurs efforts et leurs sacrifices, les pays africains ne pourront surmonter individuellement leurs difficultés et satisfaire les exigences du développement, de la stabilité et de la paix. Par conséquent, la communauté internationale continue, plus que jamais, d'avoir une responsabilité à l'égard de la réalité africaine. Elle doit même être renforcée au plan international par un effort multilatéral collectif, notamment au niveau des institutions financières internationales. Bien naturellement, l'ONU, dont la philosophie est fondée sur l'universalisme et la solidarité, reste à la tête des organisations qui sont en mesure d'élaborer le plan approprié qui mette en relief la complexité de la réalité africaine et l'urgence d'une action internationale à son égard.

La paix et la sécurité en Afrique, qui sont l'une des grandes préoccupations de la communauté des nations, restent intrinsèquement liés au degré d'amélioration des conditions économiques des pays africains. La responsabilité de la communauté internationale de préserver et renforcer la paix et la sécurité internationales dépend donc du degré de sa contribution aux efforts de développement économique et social d'autant plus que, comme je l'ai déjà souligné, les pays africains ont montré des dispositions qui nous encouragent à les appuyer dans leurs intenses efforts et dans les immenses sacrifices qu'ils ont consentis.

Nous reconnaissons que les chances de l'Afrique d'entrer en scène en tant que partenaire dans la mondialisation des rapports internationaux et dans la dynamique économique internationale continuent de dépendre avant tout des Africains. Cependant, cet objectif ne peut être atteint que si, d'une part, la communauté internationale s'engage, aux plans bilatéral et multilatéral, à accompagner l'Afrique dans ses profondes transformations tout en prenant en compte les particularités de ce continent, et si, de l'autre, les groupes africains eux-mêmes s'engagent à satisfaire aux exigences du nouveau siècle. Il s'agit là d'une responsabilité qui reste, à nos yeux, collective, où les rôles sont partagés, d'une part, entre les Africains et, de l'autre, entre l'Afrique et ses partenaires internationaux.

C'est avec satisfaction que nous notons les progrès qui ont été réalisés par l'Organisation des Nations Unies dans la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général dans les domaines du maintien de la paix, de la protection des civils touchés par les conflits armés. De même, nous notons les progrès accomplis

par l'Organisation dans l'amélioration de la situation humanitaire des réfugiés et dans l'atténuation des incidences sociales et matérielles pendant le processus de consolidation de la paix post-conflit. Nous nous félicitons également des mesures diverses qui ont été prises pour accroître le financement du développement, promouvoir les droits de l'homme et la primauté du droit, éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mettre l'accent sur le développement social, garantir la sécurité alimentaire, alléger la dette et faciliter l'accès aux marchés mondiaux. Nous notons également avec plaisir les événements positifs qui se sont produits sur le front africain, notamment dans le domaine politique. Ces événements comprennent l'établissement, dans de nombreux pays africains, d'institutions constitutionnelles qui ont conduit à la mise en place d'un nouveau système de relations lequel a contribué à l'instauration d'un environnement démocratique favorable à l'amélioration du climat politique interne et à l'ouverture de nouvelles perspectives économiques.

Malgré tous ces faits positifs que le Secrétaire général a relevés dans son rapport, nous estimons qu'il reste encore beaucoup de difficultés à surmonter, notamment le manque de ressources et de capacités permettant l'utilisation des nouvelles technologies nécessaires au développement. Il ne fait aucun doute que les conflits qui se déroulent actuellement sur le continent ont empêché les nations africaines de réaliser leurs objectifs de développement et d'adopter dans les domaines politique, économique, social et administratif, les réformes qui sont indispensables car elles sont étroitement liées à la stabilité.

Comme nous l'avons déjà dit, les conflits sont la principale cause du retard que le continent africain a accumulé dans son développement. L'Afrique compte le plus grand nombre de pays les moins avancés et elle a le revenu par habitant le plus faible au monde. Confronter les problèmes variés auxquels se heurte l'Afrique devrait demeurer la principale priorité de la communauté internationale au cours de cette période particulièrement critique que traverse ce continent. Comme je l'ai déjà dit, l'Afrique a le plus grand nombre de conflits et de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. De plus, les guerres et les tensions ont transformé le continent en un terrain fertile pour les maladies et les autres fléaux dont l'humanité vient de faire l'expérience récemment.

Cette réalité ne devrait pas nous mener au pessimisme ou au désespoir. En fait, elle devrait être considérée comme un défi que nous devons tous relever avec la plus grande détermination sur le plan international. La pauvreté et la destitution ne sont pas simplement des causes du sous-développement sous toutes ses formes, elles sont aussi des sources directes de conflits internes et internationaux. La pauvreté et les tragédies sont telles qu'elles empêchent l'homme de se consacrer à l'édification d'un avenir meilleur. À notre avis, ce sont ces réalités qui sont la cause principale des conflits en Afrique.

Notre président, M. Zine El Abidine Ben Ali, a, à de nombreuses reprises, souligné que l'Afrique n'est pas le seul continent qui soit en danger. Il l'a fait tout récemment lors de l'Assemblée du millénaire et de la réunion au sommet du Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé la création d'un fonds mondial de solidarité qui serait utilisé pour atténuer la pauvreté en Afrique et sur les autres continents et aider les sociétés des pays les moins avancés à relever le défi de la misère et de la marginalisation de manière à promouvoir la stabilité sociale et économique, et à améliorer ainsi la situation politique.

La prévention des conflits demeure l'un des fondements de l'action internationale. Cette prévention doit donc prendre en compte les diverses dimensions du problème et, au premier chef, la dimension économique. La communauté internationale s'est toujours efforcée de prévenir les conflits et les tensions sur le continent africain. La stratégie adoptée jusqu'à présent s'est toutefois avérée incapable de donner des résultats dans les domaines économique et social car elle a toujours été dénuée de la philosophie nécessaire pour consolider la stabilité après les conflits. Je crois que si une nouvelle stratégie était adoptée, nos perspectives de paix et de sécurité en seraient considérablement améliorées.

À nos yeux, le Conseil de sécurité demeure le principal organe chargé d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. Étant donné la nature délicate de nombreux conflits africains et les dangers potentiels qu'ils posent, le renforcement du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a créé en 1993, est aussi une priorité très importante et urgente. C'est pourquoi nous nous féliciterions des initiatives prises à cet égard, à l'échelon international, en particulier par des pays amis en vue de renforcer les capacités

de l'Afrique dans le domaine du maintien de la paix. Nous réaffirmons également le rôle régional de l'OUA, ainsi que la légitimité internationale du Conseil de sécurité et son rôle principal dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour finir, nous nous félicitons des recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail. Nous pensons cependant que la responsabilité à laquelle le continent africain est confronté est une responsabilité collective qui exige la création de mécanismes appropriés pour faire face aux causes multidimensionnelles des conflits. Nous tenons à souligner également que ces stratégies, qu'elles soient multilatérales ou bilatérales, doivent être accompagnées d'une intervention des institutions financières internationales. Le continent africain appelle de tous ses vœux la stabilité et la sécurité qui lui permettront de reprendre sa place dans le monde et de parvenir au développement durable en ce nouveau millénaire – dont nous avons tous convenu qu'il doit être un millénaire de paix, de stabilité et de développement.

M. Menkerlos (Érythrée) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais saisir cette occasion pour offrir nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de Singapour pour les tragiques pertes de vie qui ont résulté de l'accident d'avion qui s'est produit hier.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour le talent avec lequel vous dirigez les travaux de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. De plus, permettez-moi de rappeler une fois de plus la reconnaissance de ma délégation à l'égard du Secrétaire général pour les initiatives qu'il a prises en faveur de l'Afrique, en général, et pour ses efforts dans le domaine de la paix, de stabilité et du développement durable sur ce continent, en particulier.

Nous souhaitons en outre rendre hommage au Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, établi pour suivre la mise en oeuvre des recommandations que le Secrétaire général a faites à ce sujet, groupe qui, au cours de l'année écoulée, sous la présidence de la Namibie et la vice-présidence de Singapour et de l'Espagne, a entrepris une étude et a lancé un débat sur le renforcement de la paix et du développement en Afrique, et a formulé des recommandations dans ce sens. Nous remercions également le Groupe de

travail du rapport succinct qu'il a présenté à ce propos, lequel englobe l'éventail le plus complet des domaines traités par le Groupe.

Dans nos déclarations antérieures, nous avons indiqué que les problèmes de l'Afrique, qu'ils soient politiques ou économiques, ont des causes externes et internes. Nous avons constaté que le continent a hérité d'une multitude de problèmes de son passé colonial, qui touchaient de façon fondamentale les bases sociales, politiques et économiques de ses sociétés, limitant sa capacité actuelle d'atteindre la stabilité et le développement. Il faudra du temps pour régler ces problèmes, qui remontent à plusieurs générations, et cela ne sera pas facile. Nous estimons qu'il faudra plus d'une génération pour éliminer le legs colonial, que nous le reconnaissons en tant que tel ou non.

Nous souhaitons en outre souligner que les problèmes actuels de l'Afrique sont aussi causés par les failles des Africains eux-mêmes, et cela est de plus en plus vrai avec le temps qui passe. Par conséquent, les solutions aux problèmes de l'Afrique doivent donc venir, de façon prioritaire, de nous-mêmes les Africains. En fait, il est heureux que l'ONU ait su être l'instance appropriée et que le Secrétaire général ait lancé le programme visant à renforcer la capacité de l'Afrique de venir à bout de ses problèmes d'instabilité et de sous-développement.

Le rapport (A/55/45) du Groupe de travail spécial à composition non limitée présente un tableau des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général, et des obstacles qui s'opposent à la mise en oeuvre efficace de ces recommandations. Il a également formulé des recommandations en vue d'actions futures. Fondamentalement, nous souscrivons au contenu du rapport et à l'esquisse générale des recommandations du Groupe de travail. Nous souhaitons cependant faire quelques brèves observations sur les efforts consentis par les pays africains eux-mêmes pour favoriser la paix, la stabilité et le développement.

Nous avons dit que, même si les problèmes de sous-développement de l'Afrique peuvent être attribués principalement à une kyrielle de maux hérités du passé, l'incapacité continue de l'Afrique de faire face à ces problèmes provient en particulier de carences internes. C'est, en effet, l'appât du gain, la dictature ou l'ineptie de certaines élites dirigeantes de l'Afrique qui continuent de dresser le continent contre lui-même, affai-

blissant ainsi sa capacité de régler ses problèmes de sous-développement. De plus en plus d'Africains reconnaissent ce fait, et des changements appropriés sont apportés à l'échelle du continent, même s'ils se font lentement et, dans la plupart des lieux, passent inaperçus.

Bien qu'il soit évident que les conflits à l'intérieur de pays africains et entre ceux-ci se poursuivent sans relâche, limitant la capacité du continent de se concentrer sur le développement, il est également vrai que, comme nous l'avons dit par le passé sur cette même question, des changements positifs ont, bien sûr, eu lieu dans de nombreuses régions de l'Afrique, surtout au cours de la dernière décennie. Des régimes qui sont attachés à l'édification d'institutions démocratiques, à l'adoption de stratégies de développement saines axées sur leurs besoins et leurs capacités et, ce qui est plus important, au renforcement de la coopération régionale pour une intégration éventuelle ont fait leur apparition. Malgré les énormes problèmes rencontrés, il est probable que le processus amorcé par ces régimes se poursuivra, car il est soutenu par un nombre croissant d'Africains qui ne sont plus prêts à accepter qu'on les empêche de participer à la vie économique, politique et sociale de leurs sociétés. Les pays africains intensifient également leurs efforts concertés, par l'entremise de l'Organisation de l'unité africaine et d'organisations sous-régionales, pour régler les conflits, accroître la coopération économique et faire face aux questions humanitaires.

Pour que le développement en Afrique soit durable, il faut que ces efforts, ainsi que les efforts positifs consentis par divers pays, soient appréciés à leur juste valeur et adéquatement soutenus. Le continent est doté de ressources, tant humaines que matérielles. Ce qui lui manque, et continue de lui manquer, c'est la mise en valeur de ces ressources, surtout des ressources humaines, et des institutions appropriées qui permettront une plus vaste participation des Africains à la vie politique et économique de leurs pays.

C'est dans ces domaines que l'Afrique a besoin d'un partenariat avec la communauté internationale. Nous sommes heureux de constater que l'ONU joue le rôle de chef de file dans la création d'un cadre à ce partenariat. Pour terminer, nous voudrions souligner que ce partenariat est nécessaire pour assurer le bien-être général et mutuel de tous les nations du monde; il ne doit pas être considéré comme une aide sociale pour le seul bénéfice de l'Afrique.

M. Akeju (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à ce moment-ci à offrir, au nom de ma délégation, nos sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples de l'Angola et de Singapour pour les pertes de vie encourues par suite des récentes catastrophes aériennes.

La délégation nigériane se félicite de l'occasion offerte à l'Assemblée générale de se concentrer une fois de plus sur la situation en Afrique, cette fois-ci sur la base du rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/55/45). Je remercie le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il a déployés pour faire en sorte qu'une assistance soit apportée à l'Afrique pour l'aider à sortir de ses difficultés actuelles. Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au Président de l'Assemblée générale, à son prédécesseur, S. E. M. Theo-Ben Gurirab, et aux deux Vice-Présidents du Groupe de travail, les Représentants permanents de Singapour et de l'Espagne, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

La décision que le Conseil de sécurité a prise en 1997 de jeter un regard critique sur le continent africain était véritablement la bienvenue. Il n'y a aucun doute que la paix est une condition préalable au développement. Comme l'expérience africaine l'a prouvé, l'absence de paix pourrait être l'un des principaux facteurs qui entravent le développement. En 1998, il y avait en Afrique 11 grands conflits, qui touchaient 26 des 48 pays de l'Afrique subsaharienne. Ces conflits ont eu de graves conséquences pour l'économie de ces pays, qui figurent déjà parmi les pays les plus pauvres du monde. La crise du développement est devenue endémique dans la plupart des pays africains. Elle provient de multiples causes, y compris du faible niveau d'éducation, des privations sociales et économiques et de maladies telles que le VIH/sida et le paludisme. Sur le plan économique, le continent se trouve de plus en plus marginalisé tandis que d'autres régions du monde s'engagent dans l'ère de l'information et de la révolution des communications.

Dans ce contexte, la délégation nigériane attache une grande importance au rapport du Groupe de travail et aux diverses recommandations qu'il contient. Il est, en effet, indispensable d'élaborer de nouvelles approches et mesures pour venir à bout de ces problèmes qui ont des conséquences graves pour la paix et le déve-

loppement socioéconomique du continent africain et de sa population. À cet égard, il est encourageant de noter que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a redoublé d'efforts dans les domaines de la sécurité et de l'assistance humanitaire en vue d'améliorer le sort des quelque 8,1 millions de réfugiés que l'Afrique compte, sur les 22 millions de personnes réfugiées dans le monde. Il est également essentiel de signaler les progrès qui ont été enregistrés dans le domaine des droits de l'homme et du renforcement de la primauté du droit, comme cela a été mentionné dans la Déclaration et le Plan d'action que la Conférence ministérielle sur les droits de l'homme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adoptés en avril 1999.

Il convient également de rappeler les efforts de collaboration qui sont menés par la communauté internationale pour trouver une solution aux problèmes politiques et économiques de l'Afrique, parmi lesquels nous pouvons mentionner la tenue au Caire en avril dernier du Sommet Afrique-Europe qui portait notamment sur les questions de la dette, du commerce et de l'accès des produits africains aux marchés, l'Accord de Cotonou sur le nouveau cadre de coopération entre les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne, et l'adoption par le Congrès des États-Unis de la Loi sur l'Afrique : croissance et perspectives, qui vise à promouvoir les échanges avec l'Afrique en abaissant ou en éliminant les droits et les quotas qui frappent les produits de la région.

Qui plus est, il est encourageant de noter le nombre accru de donateurs et d'institutions financières qui se préoccupent réellement des problèmes économiques de l'Afrique. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) au titre de l'Initiative en faveur de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), et de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. D'après le rapport, ces deux programmes doivent permettre d'alléger la dette de manière plus rapide, plus poussée et plus large, de réduire la pauvreté et de mettre en place une politique axée sur la croissance. Cependant, au Nigéria, nous sommes d'avis que, quels que soient les efforts qui seront faits pour remédier aux problèmes posés par les conflits et pour instaurer une paix durable en Afrique, les pays africains ne pourront aboutir aux résultats souhaités que si l'on trouve une réelle solution au problème de la dette extérieure. Cette solution doit dépasser

ser l'Initiative PPTE et aller jusqu'à l'effacement pur et simple des dettes contractées par ces pays.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, un grand nombre d'obstacles s'opposent à l'application des initiatives destinées à faire face aux conflits et à promouvoir un développement durable en Afrique. Ces obstacles vont de problèmes qui trouvent leur origine dans les pays africains eux-mêmes au problème de l'abandon, par la communauté internationale, des responsabilités qu'elle a prises. Le manque de volonté politique qui constitue sans aucun doute un obstacle de taille se traduit en particulier par le refus des parties belligérantes de mettre en oeuvre les accords de paix dans certaines zones de conflit en Afrique. C'est la cause principale de l'impasse dans laquelle se trouvent un grand nombre de pays africains en proie à des conflits notamment en Afrique centrale. Néanmoins, le manque de ressources financières pour appliquer les recommandations concernant le niveau de l'aide publique au développement et pour mettre en oeuvre les programmes financés par l'ONU constitue un problème tout aussi grave pour l'ensemble du continent.

Il est clair que le problème des ressources humaines en Afrique a été exacerbé par la crise du VIH/sida. D'après le rapport, sur les 34 millions de cas de VIH/sida recensés dans le monde, 24 millions l'ont été en Afrique. L'Afrique a déjà perdu 10 millions de personnes à cause de cette terrible maladie. Il en va de même pour le paludisme. Sur les 400 millions de cas de paludisme dans le monde, 300 millions de personnes atteintes se trouvent en Afrique et cette maladie cause 2 millions de décès par an. Ces maladies ne représentent pas seulement un grave problème de santé. Elles constituent également des obstacles économiques auxquels cette auguste Assemblée devra, suite à ce rapport, faire face de toute urgence.

Dans la recherche de solutions aux problèmes de l'Afrique, on s'est toujours entendu pour reconnaître que le destin de l'Afrique se trouvait dans ses propres mains. Ainsi, dans des circonstances très difficiles, les pays africains ont eux-mêmes assumé la principale responsabilité de prendre diverses initiatives aux niveaux national, sous-régional et continental pour faire face aux multiples défis qui entravent leurs efforts de développement et la plupart d'entre eux commencent déjà à s'attaquer à ces problèmes. Cela se reflète non seulement dans les réformes économiques radicales qu'ils ont engagées, mais également dans le processus de démocratisation plus poussée et d'autres initiatives telles

que le mécanisme de maintien de la paix (ECOMOG), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Toutes ces initiatives méritent d'être mentionnées et appuyées par la communauté internationale.

Les efforts entrepris par les pays africains, sous les auspices de l'OUA, pour renforcer la capacité du continent dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits méritent d'être salués. Le processus de la Conférence ministérielle sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique engagé par l'Afrique en est un exemple. Il s'agit là d'une initiative courageuse que les pays africains ont prise pour parvenir à la stabilité politique et au développement économique. Au titre de cette initiative, le règlement des problèmes intimement liés de sécurité, de stabilité, de développement et de coopération que rencontrent de nombreux pays africains n'est plus envisagé de manière séparée mais comme un processus qui permettra de résoudre ces problèmes. Nous recommandons vivement au Groupe de travail spécial à composition non limitée de prendre sérieusement en considération dans le cadre de ses travaux futurs la Déclaration des ministres africains qui figure dans le document final de la Conférence.

Pour finir, nous recommandons de proroger le mandat du Groupe de travail pour lui permettre de poursuivre l'excellent travail qu'il accomplit sur certaines questions spécifiques et tout particulièrement en ce qui concerne l'application des principes de la Déclaration du millénaire et notamment la section VII intitulée « Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique ».

M. Lavrov (Fédération de Russie) (parle en russe) : La Fédération de Russie est heureuse de noter le rôle croissant que les pays africains jouent dans les affaires mondiales. Sans une participation pleine et active des pays africains dans la vie de la communauté mondiale, il sera impossible de promouvoir un développement et une coopération fructueuse à l'échelle mondiale ou de créer un système complet et stable de sécurité internationale fondé sur la Charte des Nations Unies et orienté vers le XXI^e siècle.

En même temps, les conflits qui se poursuivent en Afrique continuent d'être l'un des problèmes les plus graves du monde aujourd'hui. L'avenir du continent dépend dans une large mesure du règlement rapide et efficace de ces conflits, surtout par des moyens politiques et diplomatiques. Tout en préservant la responsa-

bilité principale du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et le respect indéfectible des principes de la Charte des Nations Unies, la priorité doit être accordée à une coordination étroite de l'activité de l'ONU en la matière avec les efforts des pays africains eux-mêmes, de l'Organisation de l'unité africaine et les autres organisations africaines.

Il est important d'appuyer les efforts que l'Afrique déploie pour développer son propre potentiel de consolidation de la paix, tout en jetant les bases d'une sécurité collective et en prévenant le trafic illégal d'armes et de munitions. En fin de compte, on pourra envisager de créer un système panafricain efficace dont le but serait de prévenir et de régler les conflits et de s'atteler à la tâche complexe de la reconstruction après les conflits. Un rôle clef est joué dans ce domaine, comme il se doit, par l'Organisation de l'unité africaine, qui dispose du meilleur potentiel à cet effet. Nous apprécions également le travail accompli par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Si on ne trouve pas une solution durable et à long terme aux conflits en Afrique, il sera impossible de permettre aux pays du continent de s'engager sur la voie d'un développement stable et dynamique et de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale. D'autre part, la pauvreté et les graves problèmes sociaux et économiques de nombreux pays africains n'entravent pas seulement leur développement mais ils sont également des sources de conflits.

C'est pourquoi la Russie estime qu'il faut examiner et régler de façon globale les problèmes militaires, politiques, sociaux, économiques, humanitaires, ethniques et autres de l'Afrique. Il faut développer une culture de prévention des crises, déployer davantage d'efforts en matière de prévention, et déterminer les causes profondes des conflits, notamment les causes économiques et sociales. Il faut y attacher une attention particulière au cours des discussions sur le rapport Brahimi, qui viennent de commencer dans le cadre de l'amélioration de la gestion des crises à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons des progrès soutenus enregistrés par les États de la région sur la voie des réformes économiques et politiques et du renforcement de l'intégration régionale et sous-régionale.

Ce type de démarche est particulièrement nécessaire étant donné le processus de mondialisation très accéléré, qui ne s'accompagne pas seulement de changements qualitatifs et positifs dans la vie des êtres humains mais aussi de graves risques et dangers potentiels. Si l'on veut surmonter les phénomènes dangereux provoqués par la mondialisation, notamment la divergence des taux de croissance économique, il importe de prendre des mesures pour que la mondialisation oeuvre pour le bien de tous les pays et de tous les peuples, dans l'intérêt du progrès social et pour l'élimination de la pauvreté et des autres maux contemporains. Il faut accorder une attention particulière aux besoins des pays africains.

La Russie est résolue à continuer activement de contribuer au règlement des conflits et à rechercher des solutions aux problèmes sociaux et économiques de l'Afrique. Comme l'a souligné le Président Poutine au Sommet du Conseil de sécurité, le 7 septembre :

« Si au XXe siècle l'Afrique a réussi à secouer le joug du colonialisme, au XXIe siècle, elle doit pouvoir se délivrer de la pauvreté et des affrontements militaires. » (S/PV.4194, p. 12)

L'ONU doit utiliser tous les moyens dont elle dispose pour régler ce problème.

M. Uríb (Namibie) (*parle en anglais*) : Avant de faire ma déclaration, je voudrais m'associer aux délégations qui ont exprimé leurs sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples singapouriens et angolais à l'occasion des accidents d'avion survenus hier. Nous exprimons également notre profonde sympathie aux familles des victimes de ces accidents tragiques.

Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique nous a présenté un rapport complet qui porte sur toute la gamme de ses responsabilités de contrôle en ce qui concerne la paix et la création d'un environnement propice à la croissance économique soutenue et au développement durable en Afrique.

Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance aux Co-Vice-Présidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée, les Ambassadeurs Mahbubani et Arias, Représentants permanents de Singapour et de l'Espagne, pour leur attachement à la cause de

l'Afrique et pour l'esprit de direction remarquable qu'ils ont insufflé au Groupe de travail.

Nous tenons également à réaffirmer notre reconnaissance la plus profonde au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères, de l'information et de la radiodiffusion de la Namibie, qui a contribué à la création du Groupe de travail spécial à composition non limitée en vertu de la résolution 53/92 de l'Assemblée générale, du 7 décembre 1998 et qui a donné une orientation générale aux travaux du Groupe.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, qui n'a ménagé aucun effort pour promouvoir la cause de la paix et du développement durable en Afrique. Nous exprimons également notre gratitude à tous les autres organes du système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods et aux autres intervenants pour les contributions précieuses qu'ils ont apportées à nos efforts communs visant à libérer le continent africain des conflits violents et du sous-développement chronique.

Le rapport du Groupe spécial qui figure dans le document A/55/45 présente les progrès réalisés dans l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, ainsi que dans la coordination du suivi par le système des Nations Unies des initiatives prises en faveur de l'Afrique.

Beaucoup a été dit au sujet de la situation désespérée dans laquelle se trouve le continent africain sur les plans économique, social, politique, sécuritaire et écologique. Les fléaux du continent, les anciens comme les nouveaux, sont bien connus. La nature et les causes des conflits et du sous-développement du continent, ainsi que les détails de l'ampleur alarmante de la pandémie du VIH/sida, sont eux aussi bien connus aujourd'hui. Et pourtant la situation semble se dégrader chaque jour davantage. Bien que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale disposent de tous les renseignements nécessaires sur les besoins de l'Afrique en matière de développement, le continent semble sombrer de plus en plus irrémédiablement dans un abîme économique. Pendant que les experts élaborent et expérimentent des stratégies de développement irréalistes, le développement lui-même continue d'échapper aux pays africains.

Pendant que nous débattons de l'aide et du commerce dans les salles somptueuses où se tiennent les conférences internationales, des millions d'Africains continuent de subir quotidiennement les assauts de la faim, de l'ignorance, de la maladie et l'oppression du sous-développement et de souffrir de la déchéance qu'ils causent. Pendant que nous théorisons sur les dangers et les avantages de la mondialisation, la marginalisation du continent africain devient de plus en plus mondiale.

C'est sur cette toile de fond que notre débat sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique doit avoir lieu. Aujourd'hui, un grand nombre d'Africains ordinaires se demandent si le monde se préoccupe vraiment du sort de l'Afrique. Ce sentiment exprimé par des Africains ordinaires est renforcé par les suggestions tièdes que nous faisons à l'Afrique, au lieu de lui offrir des solutions réalistes et axées sur l'être humain. Ma délégation voudrait parler aujourd'hui de ces questions de conscience, de morale et de politique.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation que fait le Groupe de travail dans son rapport selon laquelle l'application effective des recommandations du Secrétaire général exige une forte volonté politique de la part des pays africains comme de celle de la communauté internationale. Mais ma délégation a l'impression que cette volonté politique, plutôt que se manifester par des mesures concrètes, est tenue en otage par des discours et des clichés. Pendant ce temps, des dizaines de millions d'enfants africains ont faim, sont malades, sans abri, maltraités, sans instruction et exploités et subissent les horreurs de la violence et des conflits. Les efforts de la communauté internationale produisant ces résultats non désirés, il est temps de réfléchir de nouveau à nos stratégies pour le développement de l'Afrique. Ma délégation demande à la communauté internationale de changer dès aujourd'hui de cap.

Le Président assume à nouveau la présidence.

La Namibie ne nie absolument pas les réalisations importantes qui ont été accomplies au fil des années dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement. Mon pays est reconnaissant à la communauté internationale et à tous nos partenaires de développement, de l'appui que l'Afrique a reçu pour accroître ses propres efforts de développement. La Namibie est toutefois préoccupée par les contradictions visibles et les incohérences évidentes dans les récentes

pratiques et politiques internationales de développement. Par exemple, au moment où la plupart des pays africains ont procédé à des réformes économiques et politiques remarquables, créant des économies ouvertes et des systèmes démocratiques de gouvernance, l'aide au développement et les investissements étrangers directs en Afrique sont à leur niveau historique le plus bas et continuent de diminuer. Au moment où l'Afrique a le plus besoin de fonds, elle est obligée de devenir un majeur exportateur de capitaux. Nous avons libéralisé nos économies et ouvert nos marchés à la concurrence mondiale, mais nos produits et services les plus concurrentiels sont délibérément exclus des marchés des pays industrialisés. Ce sont les faits. Cela doit changer si nous voulons voir une quelconque amélioration significative dans nos politiques de développement, et, ce qui est plus important encore, si nous voulons voir un changement quelconque dans les moyens d'existence de la population d'Afrique.

La mise en oeuvre efficace des recommandations du rapport du Groupe de travail spécial est indispensable pour réaliser cet objectif. Le Groupe de travail doit donc être autorisé à poursuivre ses travaux et la Namibie entend soutenir le projet de résolution à cette fin. Mais il est aussi grandement nécessaire que le Groupe de travail soit renforcé par une participation active et effective, en particulier des délégations africaines elles-mêmes. L'année dernière, la participation des délégations africaines aux délibérations du Groupe de travail spécial a été loin d'être idéale. Pourtant, nous reconnaissons tous que le développement de l'Afrique est d'abord la responsabilité de nos gouvernements et des peuples africains eux-mêmes.

La délégation namibienne est d'avis que l'éradication de la pauvreté va considérablement contribuer au règlement des conflits sur le continent africain en donnant aux citoyens ordinaires de véritables possibilités et chances d'améliorer leur niveau de vie. Dans ce contexte, nous réitérons notre ferme détermination de mettre en oeuvre la Déclaration du millénaire comme un moyen de résoudre le problème de la pauvreté et du sous-développement en Afrique. L'Afrique considère l'annulation de la charge de la dette et l'accroissement de l'aide publique au développement comme des éléments clefs dont il faut tenir compte.

Certaines délégations ont évoqué le problème de la corruption en Afrique. La corruption en soi est totalement incompatible avec le développement économi-

que et social. À cet égard, la Namibie a adopté une loi anticorruption pour à la fois prévenir la corruption et lutter contre elle lorsqu'elle existe. Les branches exécutives et judiciaires de notre gouvernement ont travaillé sans relâche au cours des 10 années qui ont suivi notre accession à l'indépendance pour faire en sorte que la Namibie demeure essentiellement une nation libre de corruption. Mais nous sommes conscients que là où la corruption existe en Afrique, les corrupteurs sont généralement ceux qui ont les moyens financiers et d'autres moyens pour corrompre les Africains. Ce qui est encore plus important, la richesse de l'Afrique perdue à cause de la corruption finit dans les caisses des institutions financières de ces mêmes nations qui reprochent aux Africains la corruption. En outre, lorsqu'un gouvernement africain légitimement élu cherche à récupérer les milliards de dollars cachés dans ces pays, ses efforts se heurtent à des obstacles très difficiles à surmonter sinon insurmontables. Ceci, aussi, est un fait. Nous croyons que le problème de la corruption comporte deux aspects et nous devons travailler tous ensemble pour le résoudre une fois pour toutes.

Enfin, ce matin, un représentant d'un pays ami a, par inadvertance, décrit mon pays, la Namibie, comme ayant connu un conflit interne ces 25 dernières années. Je voudrais corriger cette interprétation. La vérité de cette affaire est que depuis plus de 25 ans, le peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), et avec l'appui de la communauté internationale, y compris de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, a mené une lutte prolongée contre le colonialisme et l'occupation illégale de l'apartheid. En 1990, nous avons obtenu notre indépendance durement acquise et nous avons déclaré une politique de réconciliation nationale et de construction de la nation. Nous sommes heureux d'affirmer que, avec l'encouragement et l'appui continu de la communauté internationale, nous avons réussi en cette matière. La Namibie est en paix avec elle-même et avec ses voisins.

Pour conclure, la Namibie aimerait une fois de plus exprimer sa reconnaissance à tous ses partenaires de développement et aux amis de l'Afrique pour la noble tâche qu'ils accomplissent dans ce domaine. Nous continuerons à soutenir les efforts que la communauté internationale déploie pour aider les pays africains à vaincre la pauvreté, les conflits, les maladies et le sous-développement.

M. Kuindwa (Kenya) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs qui ont parlé avant moi pour exprimer les condoléances et la sympathie de ma délégation au peuple et aux Gouvernements de Singapour, de l'Angola et de la Fédération de Russie à la suite des tragiques accidents d'avion qui ont touché ces pays. Nos prières les accompagnent. Nous souhaitons à ceux qui se trouvent à l'hôpital un prompt rétablissement et exprimons aux familles endeuillées nos sincères condoléances.

Ma délégation tient à féliciter le Groupe de travail spécial à composition non limitée du travail louable qu'il a accompli dans l'examen des progrès réalisés dans l'application des recommandations formulées par le Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

C'est sur cette toile de fond que ma délégation voudrait faire les observations et commentaires suivants.

Puisque la paix est un préalable au développement, il est impératif que la communauté internationale, y compris les gouvernements nationaux de l'Afrique ainsi que le système des Nations Unies, fassent tous les efforts possibles pour trouver les moyens d'assurer une paix durable en Afrique. Outre les opérations de maintien de la paix en cours, tous les efforts doivent être entrepris pour inclure toutes les parties concernées dans les négociations de paix. Les efforts régionaux devraient aussi être encouragés et pleinement soutenus.

Depuis la fin de la guerre froide, il est devenu évident que les conflits en Afrique se sont intensifiés, et que les conflits internationaux font de plus en plus place à des conflits internes qui ont limité l'intervention extérieure et aussi touché négativement le processus de développement à l'intérieur des pays africains et parmi ceux-ci.

Nous croyons fermement que les causes profondes des conflits en Afrique ont été systématiquement identifiées dans le rapport du Secrétaire général de 1998 (A/52/871) et doivent être abordées comme le recommande le Groupe de travail, aux niveaux national, régional et international. Dans ce contexte, nous souhaiterions voir tous les intéressés prendre des mesures concrètes pour soutenir et promouvoir une paix durable et tangible qui favorise la croissance économique et le développement durable en Afrique.

Nous souhaitons souligner que les préparatifs prochains de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, devraient harmoniser et renforcer les modèles de promotion de la paix et du développement durables en Afrique.

Alors qu'il y a eu des progrès dans nombre de secteurs au niveau du système des Nations Unies, il apparaît toujours qu'il reste encore beaucoup plus à faire, aux niveaux national, régional et international, pour mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général. Dans ce contexte, nous demandons à la communauté internationale, y compris à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions dans Bretton Woods, de fournir les ressources financières nouvelles et supplémentaires qui sont nécessaires pour traiter d'une façon exhaustive les défis socioéconomiques suivant auxquels le processus de développement des pays africains est confronté : l'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme, ainsi que de la maladie du VIH/sida et la malaria; l'annulation de la dette extérieure pour permettre aux pays en développement de prendre un nouveau départ; la réalisation de l'objectif convenu pour l'aide publique au développement à savoir 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays donateurs en faveur des pays africains en développement et de 0,15 % du PNB, en plus, pour les pays les moins avancés; l'élimination de toutes les barrières commerciales de façon à permettre l'entrée des produits d'exportations des pays africains; l'octroi d'une aide financière idoine pour l'investissement dans le développement des moyens et la capacité des pays africains en matière de connaissances scientifiques et techniques; et l'allocation de ressources pour endiguer la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles.

Pour finir, ma délégation recommande vivement, qu'à titre prioritaire, l'Organisation des Nations Unies proroge le mandat de l'actuel Groupe de travail jusqu'à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale pour lui permettre de continuer à suivre la mise en oeuvre de toutes les recommandations que le Secrétaire général a formulées dans son rapport. Nous recommandons également que le Conseil de sécurité poursuive son examen du suivi de ces recommandations dans les domaines de la paix et la sécurité, en vue d'assurer une mise en oeuvre complète des rapports du Secrétaire général et du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais) : Conformément à la résolution 49/2 du 19 octobre 1994 de l'Assemblée générale, je donne, à présent, la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mme Pohjankukka (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (parle en anglais) : Je suis honoré de prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour, en particulier après que, dans l'historique Déclaration du millénaire, les chefs d'États se soient engagés à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et à continuer de lutter pour le développement.

Les 176 sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde savent ce qu'est le combat contre le besoin. Nos membres et nos volontaires dans les zones touchées font partie des pauvres; c'est leur propre combat. Ils constituent aussi l'arme la plus efficace dans le combat contre la pauvreté, pour peu qu'on leur donne la possibilité de prendre cette responsabilité et de meilleurs outils pour s'en acquitter.

Dans son rapport « Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle », le Secrétaire général a déclaré que :

« L'une des principales raisons pour lesquelles les pauvres restent pauvres est qu'ils ne peuvent accéder aux soins de santé de base. » (A/54/2000, par. 113)

Il a ajouté de plus :

« En Afrique, le poids de la maladie est tel qu'il oblige les familles à ponctionner leurs maigres ressources et les enferme en outre dans le piège d'une pauvreté qui les condamne à une fécondité et à une mortalité élevées. » (*Ibid.*)

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge partage le point de vue du Secrétaire général. Nous croyons fermement que la santé publique est l'un des défis majeurs de l'Afrique aujourd'hui et pour l'avenir. La plupart de ceux qui meurent en Afrique sont les victimes de maladies curables, parce que la majorité de la population n'a pas accès à des soins publics élémentaires. Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participe depuis des décennies aux activités de santé publique, mais nous pensons qu'il est possible et nécessaire de faire davantage pour sauver des vies.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les États parties aux Conventions de Genève se sont engagés à faire précisément cela : faire davantage. Durant la vingt-septième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue en novembre 1999, le Plan d'action pour les années 2000-2003 a été adopté. Dans le Plan d'action, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les États parties ont déclaré leur intention de travailler à des partenariats stratégiques pour améliorer la vie des personnes vulnérables. Il est urgent que s'instaure une plus grande coopération entre les États, les organisations internationales et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour défendre les priorités et répondre aux problèmes principaux de santé publique. Le VIH/sida est clairement un domaine qui exige une collaboration ciblée et concentrée de tous les partenaires.

L'Initiative santé des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Afrique (ARCHI 2010) est une réponse africaine à l'appel de la vingt-septième Conférence internationale. Elle fait aussi partie intégrante de la Stratégie 2010 de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui place la santé et les soins au niveau local, au cœur de son action. ARCHI 2010 a été lancé en 1998. Depuis, 53 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – en partenariat étroit avec leurs gouvernements respectifs, les organismes des Nations Unies et le monde universitaire africain – ont examiné et analysé les problèmes de santé fondamentaux. Ce processus sur tout le continent a permis d'identifier les priorités suivantes : le VIH/sida, le paludisme, les maladies pour lesquelles il existe des vaccins, et la malnutrition. Tous ces problèmes peuvent être traités au niveau local. C'est pourquoi ARCHI 2010 s'appuie sur la force de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à savoir notre présence depuis longtemps dans chaque pays du continent, avec plus de 2 millions de volontaires.

La raison pour laquelle nous avons commencé à développer ARCHI 2010 se trouvait dans la question : comment améliorer notre action? Il s'est avéré que la réponse principale se trouvait dans le fait que nous pouvions efficacement accroître notre intervention en identifiant clairement les priorités et en prenant des mesures à grande échelle dans certaines régions sélectionnées. Cela exige une planification méticuleuse, l'amélioration du réseau de volontaires et le renforcement des capacités aux niveaux local et national. Nous

restons focalisés sur ce que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge font le mieux : éducation publique, utilisation de notre grande expérience en matière de diffusion d'informations; prévention grâce à notre expérience en matière de soins d'urgence et de santé primaire, soins à domicile en faisant appel à notre expérience en matière de secours; et activités de plaidoyer, par le biais de notre réseau de relations nationales et internationales.

Les sociétés nationales africaines de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont fermement déterminées à parvenir à tout cela. C'est pourquoi les sociétés nationales africaines ont adopté la Déclaration de Ouagadougou, à la clôture de la cinquième Conférence panafricaine qui s'est tenue au Burkina Faso, du 21 au 25 septembre 2000. Dans ce document, les sociétés nationales africaines de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont adopté la stratégie ARCHI 2010 et confirmé l'engagement qu'elles ont pris d'intensifier leur action contre le VIH/sida, ainsi que leur détermination de voir l'Afrique jouir du droit à la sécurité alimentaire.

Je saisis cette occasion pour exprimer toute notre gratitude aux Gouvernements africains, notamment à la délégation du Burkina Faso, pour leur appui à la Déclaration de Ouagadougou et leur reconnaissance de ce dernier au sein du système des Nations Unies, où il est enregistré en tant que document A/55/480. Nous estimons qu'il s'agit d'une mesure utile pour consolider nos partenariats stratégiques, et nous espérons maintenir notre coopération avec les plans nationaux.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se félicite de la volonté croissante de la communauté internationale de contribuer à la réalisation d'un développement durable en Afrique. Mais nous espérons que les leçons du passé ne seront pas oubliées afin d'éviter les effets indésirables de l'aide qui se substitue aux initiatives individuelles et aux propres efforts de la communauté. Nous proposons donc d'urgence les avantages comparatifs de notre présence établie. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge font déjà partie intégrante du tissu national des pays, formant ainsi la seule organisation communautaire locale à l'échelle du continent.

Un excellent exemple de l'action communautaire est notre lutte contre le VIH/sida. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge participent à des projets communautaires sur l'ensemble du continent, y compris des pro-

jets d'aide à domicile pour les personnes atteintes de cette maladie au Zimbabwe et en Afrique du Sud, des campagnes d'éducation au Mozambique et en Namibie et des campagnes de groupes « de pairs » auprès des jeunes en Afrique centrale et occidentale. Nous estimons en outre que la solution consiste à rompre le silence et à reconnaître que cette maladie est une tragédie à long terme, nécessitant des ressources importantes et des mesures draconiennes immédiates.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se félicite des récentes initiatives du Conseil de sécurité visant à reconnaître que le VIH/sida a des dimensions internationales et des incidences sur la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que le ferme engagement de plusieurs États, annoncé durant le Sommet du millénaire, d'accorder davantage de fonds pour les médicaments et services, est fondamental. Nous sommes prêts, pour notre part, à agir ensemble avec nos sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour mobiliser plus de 2 millions de volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique en vue de créer une demande pour ces fournitures et services, et obtenir des résultats probants. Nous nous engageons à continuer de mobiliser le potentiel de l'humanité en vue d'édifier un avenir sain.

Le Président (parle en anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat sur ce point. Un projet de résolution sera soumis ultérieurement à ce sujet.

Point 19 de l'ordre du jour (suite)

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

Demandes d'admission (A/55/528)

Lettre du Président du Conseil de sécurité (A/55/535)

Projet de résolution (A/55/L.23)

Le Président (parle en anglais) : J'invite l'Assemblée générale à examiner la recommandation favorable du Conseil de sécurité sur la demande d'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

Comme il est indiqué dans le document A/55/535, le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation

des Nations Unies. À cet égard, un projet de résolution a été présenté et figure dans le document publié sous la cote A/55/L.23.

Je souhaite à présent consulter l'Assemblée en vue d'examiner immédiatement le projet de résolution A/55/L.23. Vu que ce document n'a été distribué que ce matin, il serait nécessaire de déroger à la disposition pertinente de l'article 78 du règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte d'examiner le projet de résolution A/55/L.23.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant de la France qui va présenter le projet de résolution A/55/L.23.

M. Levitte (France) : Au nom de l'Union européenne, au nom aussi des pays associés d'Europe centrale et orientale – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie –, de Chypre, de Malte et de la Turquie, ainsi que des pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen – Liechtenstein, Islande, Norvège –, qui se rallient à cette déclaration, au nom enfin des 70 coparrains, j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée générale le projet de résolution proposant l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

Le 24 septembre dernier, le peuple yougoslave a fait le choix de la démocratie. Ce choix, effectué dans des conditions particulièrement difficiles, lui a valu l'admiration de la communauté internationale unanime. Ce choix aura des effets positifs pour la région tout entière. En demandant aujourd'hui l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies, le Président Kostunica confirme sa volonté de rompre avec la politique sans issue dans laquelle le régime Milosevic s'était enfermé. Il confirme la pleine adhésion de son pays aux principes et valeurs de notre Charte.

Le Président Kostunica accomplit ici, aujourd'hui, la démarche que nous attendions tous. Une parenthèse de huit ans va pouvoir se refermer. Avec une fierté légitime, le peuple yougoslave va pouvoir prendre toute sa place, toute la place qui lui revient dans le concert des nations. Ce soir, les premiers mots de notre Charte, « Nous, les peuples des Nations Unies », vont prendre encore plus de leur sens. Ce soir, c'est aussi un pas important qui va être fait vers la réconciliation, la stabilité et la paix dans une région marquée par tant d'épreuves.

Les pays de l'Union européenne se sont impliqués avec détermination dans l'événement historique que nous vivons aujourd'hui. Ils l'ont fait parce que le Président Kostunica et le peuple yougoslave ont pris tous les risques pour que triomphent la démocratie et le respect du droit. Et parce qu'en faisant vivre nos valeurs communes, le peuple yougoslave s'est ouvert le chemin vers sa famille : l'Union européenne.

En adoptant par consensus ce projet de résolution, notre Assemblée générale adresserait au peuple yougoslave et à ses nouveaux dirigeants un message unanime d'amitié et d'espoir. Elle leur adresserait le salut fraternel et les vœux les plus chaleureux de pleine réussite que forment ensemble tous les États rassemblés dans cette salle.

Bienvenue à la République fédérale de Yougoslavie au sein des Nations Unies.

Le Président (parle en anglais) : Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, j'annonce que, depuis sa publication, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/55/L.23 : Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Bangladesh, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, Iraq, Islande, Israël, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Maurice, Monaco, Myanmar, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Saint-Marin, Seychelles, Soudan, Togo, Turquie, Uruguay et Yémen.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/55/L.23 par acclamation?

Le projet de résolution A/55/L.23 est adopté par acclamation (résolution 55/12).

Le Président (parle en anglais) : Je déclare donc la République fédérale de Yougoslavie admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir accompagner la délégation de la République fédérale de Yougoslavie à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République fédérale de Yougoslavie est accompagnée à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais) : En cette heure historique, j'ai le plaisir, au nom de l'Assemblée générale, de souhaiter la bienvenue à la République fédérale de Yougoslavie en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Au Sommet du millénaire, nous avons réaffirmé notre attachement aux buts et principes de la Charte. L'admission de la République fédérale de Yougoslavie dans la famille des nations revêt une très grande importance, car elle renforce l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et en augmente encore la légitimité et l'efficacité.

De même, je suis convaincu que cela renforce les efforts déployés par la communauté internationale pour établir la stabilité en Europe du Sud-Est, efforts dans lesquels l'ONU joue à maints égards un rôle de premier plan.

Le chemin qui a mené à ce moment a été long et semé d'embûches. Aujourd'hui, toutefois, nous devons nous tourner vers l'avenir et nous féliciter de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie comme d'un nouveau départ riche de promesses. Un jour comme aujourd'hui montre également la force de l'ONU elle-même et de ses décisions.

Il y a moins d'un mois, le monde entier félicitait le Président nouvellement élu, M. Kostunica, et le peuple de son pays pour avoir su assurer pacifiquement la victoire de la démocratie lors de leurs élections. Nous avons tous eu la plus haute estime pour une population dont la volonté exprimée démocratiquement a réussi à prévaloir malgré tous les obstacles. Leur voix s'est fait entendre dans le monde entier et l'évolution vers la démocratie a acquis une force nouvelle.

En outre, ce changement a représenté un espoir réaliste de règlement des problèmes de la région de l'Europe du Sud-Est qui n'ont pas encore été résolus,

un règlement reposant sur les principes de la paix, de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de l'homme.

L'admission de la République fédérale de Yougoslavie au sein de l'Organisation des Nations Unies inaugure une nouvelle ère de coopération entre ce nouvel État Membre et les autres Membres de l'ONU, y compris ses voisins et les autres États successeurs de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie. Les résolutions de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération dans la région de l'Europe du Sud-Est en recevront une impulsion nouvelle. Cela donnera également une vigueur renouvelée à un certain nombre d'initiatives régionales. Nous nous félicitons à cet égard de l'admission récente de la République fédérale de Yougoslavie au sein du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Nous pouvons également envisager une nouvelle ère en ce qui concerne la réalisation de nombreux autres objectifs de la Charte des Nations Unies, dont le respect des droits de l'homme, ce qui ne pourra que contribuer au renforcement de la stabilité régionale et de la paix et de la sécurité internationales.

L'ONU et ses États Membres doivent être prêts à renforcer leur appui à la région et au Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie pour les aider à faire face aux nombreux problèmes qui doivent encore être réglés.

Aujourd'hui, nous devons nous tourner vers l'avenir, sans pour autant oublier que la liberté s'accompagne de responsabilités, notamment en matière de justice. La coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est de la plus haute importance pour tous les pays intéressés, y compris la République fédérale de Yougoslavie.

Je conclurai en adressant au Gouvernement et au peuple de la République fédérale de Yougoslavie tous mes vœux de paix, de prospérité et de succès pour l'avenir.

Je donne la parole au représentant des États-Unis, qui va intervenir en qualité de pays hôte.

M. Holbrooke (États-Unis) (parle en anglais) : Comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, nous vivons une journée historique pour l'Organisation des Nations Unies et pour les Balkans, pour tous les Européens et, en fait, pour le monde entier. Nous accueillons la Yougoslavie en tant que nouveau membre.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Svilanovic au moment où il prend sa place dans cette grande salle et qu'il fait entrer sa nation à l'Organisation des Nations Unies, en qualité de démocratie à part entière, respectueuse de la primauté du droit. La Yougoslavie a accepté les obligations qui sont énoncées dans la Charte des Nations Unies. Elle est entrée dans la famille des Nations Unies sur un pied d'égalité avec les autres républiques de l'ex-République socialiste de Yougoslavie. Une querelle longue de huit années au sein de cette grande organisation s'achève. En quoi consistait cette querelle? Elle a disparue sans laisser de trace, tout comme le drapeau qui flottait à tort depuis huit ans sur la 1re Avenue.

Nous félicitons le Président Kostunica de la manière avec laquelle il a dirigé l'évolution pacifique et démocratique de la Yougoslavie. Nous félicitons ses collègues du courageux mouvement démocratique qui a porté au pouvoir à Belgrade la volonté du peuple. Lors de ma rencontre avec le Président Kostunica la semaine dernière à Skopje, j'ai été ému par l'exploit historique qu'il avait accompli et la bravoure dont lui et ses partisans avaient fait preuve, notamment le professeur Svilanovic. Nous l'applaudissons également pour son attachement à la résolution 1244 (1999) sur le Kosovo et à la pleine application des Accords de Dayton. Aujourd'hui, un débat stérile prend fin. Le drapeau d'une nation qui a depuis longtemps cessé d'exister, ne flottera plus jamais ni au Siège de l'Organisation des Nations Unies, ni ailleurs dans le monde.

L'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'ONU marque une occasion historique. Elle ouvre des possibilités pour l'avenir de la Yougoslavie, pour la région, pour l'Europe toute entière. Lors de la visite que j'ai effectuée aux Balkans la semaine dernière, j'ai été frappé de voir à quel point les conversations revenaient sans cesse sur les événements du passé, en particulier ceux de 1912. Il semble que personne encore ne voulait parler du tremblement de terre qui a eu lieu en septembre 2000. Mais, mes amis, c'est un nouveau siècle et le Président Kostunica, de par sa direction, offre une occasion de regarder vers l'avenir, un avenir dont le brave peuple de Yougoslavie a été pendant si longtemps spolié. Naturellement, des vestiges du passé subsistent et la Yougoslavie devra les confronter. De nombreux prisonniers politiques ont été emprisonnés par le régime précédent, y compris 1 000 Albanais du Kosovo qui sont toujours détenus. Tous ces prisonniers doivent être libérés et aucune des per-

sonnes disparues des deux côtés ne doit être oubliée. Conformément à sa promesse de respecter ses obligations en vertu de la Charte, j'espère que la Yougoslavie comprendra qu'il lui faut coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et j'ai été grandement encouragé sur ce point par les entretiens que j'ai eus avec le Président Kostunica.

Nous savons tous que les discussions entre la Serbie et le Monténégro sont d'une importance vitale et se trouvent à une étape critique. Les deux parties ont exprimé leur rejet des changements constitutionnels illégaux opérés par le régime précédent en juillet dernier. Nous nous en félicitons et nous nous félicitons du fait que des discussions préliminaires ont débuté sur la base de la primauté du droit et dans un esprit de conciliation. Je peux dire, au nom de mon gouvernement, et je suis sûr au nom de tous ici, que la communauté internationale acceptera toute décision qui sera mutuellement acceptable et conforme aux procédures démocratiques.

En conclusion, permettez-moi de réitérer en ce jour heureux et, comme l'a dit le Président de l'Assemblée générale, historique, la profonde détermination de mon pays de travailler avec la Yougoslavie et l'ONU dans un esprit d'amitié historique entre nous, entre Américains et le peuple serbe, pour de longues décennies afin de s'attaquer aux problèmes qui subsistent aux Balkans et au défi mondial futur. À titre personnel, c'est une journée qui signifie beaucoup pour moi et pour mes collègues du Gouvernement des États-Unis, et nous sommes fiers de nous associer au reste de la communauté mondiale pour souhaiter la bienvenue à la Yougoslavie à la place qui lui revient de droit au sein de l'Organisation mondiale.

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant de la Mauritanie qui s'exprime au nom du Groupe des États africains.

M. Ould Deddach (Mauritanie) : Avant de prononcer mon intervention, je tiens d'abord à présenter au nom des délégations africaines nos plus vives condoléances à la délégation soeur de l'Angola et à la délégation amie de Singapour pour les tragiques accidents d'avions qui ont causé tant de pertes de vie humaine et leur demander de présenter nos condoléances aux familles des victimes.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous exprimer ici mes félicitations pour votre accession à la présidence de l'Assemblée géné-

rale à sa cinquante-cinquième session. Vos qualités personnelles et l'expérience que vous avez acquise ne manqueront pas de garantir un plein succès à nos travaux. Mes hommages et mes félicitations vont également à l'illustre fils de l'Afrique, votre prédécesseur Theo-Ben Gurirab, pour l'excellent travail accompli durant sa présidence de la cinquante-quatrième session.

En ma qualité de Président du Groupe africain, je voudrais souhaiter la bienvenue à la République fédérale de Yougoslavie pour son admission aujourd'hui au sein de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, tous les hommages doivent être particulièrement adressés au grand peuple de Yougoslavie, qui a su retrouver la chemin de la démocratie et, nous l'espérons aussi, de la paix. Qu'il trouve donc ici toute l'expression de l'amitié et de la considération des peuples africains. Pour ce qui est de la délégation yougoslave aux Nations Unies, à laquelle nous souhaitons encore une fois la bienvenue et la réussite, je voudrais l'assurer de la disponibilité des délégations africaines en vue d'instaurer avec elle une coopération permanente pour la réalisation des nobles objectifs de notre Organisation.

Maintenant que la République fédérale de Yougoslavie est appelée à jouir pleinement de nouveau de ses prérogatives de Membre de l'ONU, nous avons en tant que Groupe africain l'espoir que les autorités démocratiques de la Yougoslavie vont faire face avec diligence aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies, en coopérant efficacement avec la communauté internationale pour instaurer un climat de paix, de coopération et, nous l'espérons aussi, de prospérité dans la région des Balkans qui en a tant besoin.

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole à la représentante du Kirghizistan qui s'exprime au nom du Groupe des États asiatiques.

Mme Ibraïmova (Kirghizistan) (parle en anglais) : C'est un grand honneur et privilège pour moi, en ma qualité de Présidente du Groupe asiatique pour le mois de novembre 2000, de féliciter la République fédérale de Yougoslavie à l'occasion de son admission à l'ONU. Les membres du Groupe asiatique souhaitent exprimer une chaleureuse bienvenue et leur plein appui aux efforts déployés par le nouveau Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie en vue de reconstruire le pays et normaliser leurs relations avec le monde. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Président de la République fédérale de Yougoslavie,

S. E. M. Vojislav Kostunica, de défendre les objectifs et principes de la Charte de l'ONU et de s'acquitter de toutes les obligations qui y sont contenues.

Au nom des États membres du Groupe asiatique, je voudrais adresser mes meilleurs vœux de succès à la République fédérale de Yougoslavie à l'occasion de cet important événement et souhaiter au Gouvernement et au peuple de la République fédérale de Yougoslavie la paix, la prospérité, le bonheur ainsi qu'un plein succès dans le futur. Les États membres du Groupe asiatique se réjouissent à l'idée de travailler en étroite collaboration avec la République fédérale de Yougoslavie afin de renforcer la paix et la sécurité internationales en poursuivant les buts et objectifs consacrés dans la Charte de l'ONU.

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole au Représentant de la Slovénie qui prend la parole au nom des États d'Europe orientale.

M. Petrič (Slovénie) (parle en anglais) : Au nom du groupe des États d'Europe de l'Est et de mon propre pays, la Slovénie, j'ai le plaisir et le privilège de féliciter la République fédérale de Yougoslavie à l'occasion de son admission aujourd'hui à l'ONU. Chaque nouvel État Membre renforce l'universalité de l'Organisation, sa légitimité et sa validité dans le monde d'aujourd'hui. Nous notons avec un plaisir particulier la présence de l'Envoyé spécial du Président de la République fédérale de Yougoslavie qui est venu ici pour être témoin de cet événement historique pour son pays mais également pour nous.

Nous tenons à exprimer notre profond respect à l'égard du Président Kostunica et de la coalition démocratique pour leur attachement au changement social et politique dans leur pays, à la primauté du droit et aux valeurs démocratiques ainsi que leur détermination et leur courage, lesquels ont rendu possibles les changements démocratiques dans leur pays.

Personne n'est aussi conscient des défis auxquels ils auront à faire face dans un avenir immédiat que les nouvelles autorités démocratiques de Belgrade. La communauté internationale ne doit donc ménager aucun effort pour aider les nouveaux dirigeants de la République fédérale de Yougoslavie à améliorer la situation catastrophique dont ils ont hérité et à renforcer les institutions démocratiques de leur pays. Les besoins humanitaires du pays doivent être considérés d'urgence et des programmes visant à redresser et revitaliser l'économie doivent être rapidement lancés. L'ONU et

ses États Membres devraient apporter une contribution importante aux efforts déployés par les nouveaux dirigeants à cet égard.

Nous notons avec grande satisfaction l'engagement solennel pris par la République fédérale de Yougoslavie de défendre les buts et principes de la Charte de l'ONU et d'honorer toutes les obligations qui y sont contenues. Cet engagement laisse entrevoir une nouvelle relation entre l'ONU et la République fédérale de Yougoslavie pour le bénéfice du peuple de la République fédérale de Yougoslavie, de notre organisation et des peuples du monde entier. Cela représente également un pas important vers la normalisation des relations dans la région de l'Europe du Sud-Est et augure d'un règlement rapide et positif de toutes les questions restées en suspens et du renforcement des relations de coopération et de bon voisinage, ce qui permettra d'offrir un meilleur avenir à tous les peuples de la région.

Les membres du Groupe des États d'Europe orientale, auxquels la République fédérale de Yougoslavie appartient géographiquement souhaitent lui souhaiter la bienvenue au sein de l'ONU et du Groupe. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec le Représentant de la République fédérale de Yougoslavie en vue de réaliser les buts et objectifs de la Charte de l'ONU.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Représentant du Brésil qui prend la parole au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Soares (Brésil) (parle en anglais) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour féliciter la République fédérale de Yougoslavie à l'occasion de son admission à l'ONU. La résolution qui vient d'être adoptée représente l'apogée d'un processus de changements démocratiques remarquables pour la République fédérale de Yougoslavie et constitue un événement historique pour son peuple et notre organisation.

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes note avec satisfaction l'engagement solennel pris par la Yougoslavie d'accepter et d'honorer les obligations contenues dans la Charte de l'ONU. Notre groupe se réjouit de coopérer avec la délégation de la République fédérale de Yougoslavie. Nous sommes certains que la participation de la délégation yougo-

slave à l'ONU servira non seulement les intérêts de la République fédérale de Yougoslavie mais également les efforts déployés par tous les États Membres afin de promouvoir les buts et principes de la Charte de l'ONU, en particulier l'égalité des États Membres et la promotion de la paix, de la justice, des droits de l'homme et de la prospérité.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Représentant du Brésil qui prend la parole au nom du Groupe des États européens et autres États.

M. Schumacher (Allemagne) (parle en anglais) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je voudrais féliciter la République fédérale de Yougoslavie à l'occasion de son admission au sein de l'ONU. Notre groupe est ravi de voir la République fédérale de Yougoslavie prendre enfin sa place au sein de la famille des nations et lui souhaite une cordiale bienvenue.

Nous félicitons le Président Kostunica de la diligence avec laquelle il a entrepris de mettre fin à l'isolement imposé à son pays par son prédécesseur et notons avec grande satisfaction les assurances qu'il a données que la République fédérale de Yougoslavie agirait conformément à la Charte de l'ONU et respecterait toutes ses obligations internationales.

Notre Organisation est destinée à l'universalité, laquelle est aujourd'hui sur le point d'être complètement réalisée. Nous souhaitons plein succès aux nouveaux Membres et nous réjouissons de coopérer fructueusement avec la République fédérale de Yougoslavie pour la paix et la stabilité en Europe et dans le monde entier.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Représentant du Brésil qui prend la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (parle en anglais) : Au nom des membres du Mouvement des pays non alignés, nous nous félicitons de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies. Nous soutenons les efforts que le peuple de la Yougoslavie et son nouveau gouvernement déploient pour reconstruire leur pays et pour normaliser leurs relations avec leurs voisins et avec le reste du monde. La demande d'admission à l'ONU présentée par ce pays et son engagement solennel d'accepter de

s'acquitter des obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies constituent un heureux événement dont nous nous félicitons vivement.

Nous nous félicitons également que le principe d'égalité entre les États successeurs de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie ait été accepté par toutes les parties. Nous sommes convaincus que cet accord, conjugué à toutes les transformations démocratiques qui se produisent dans la République fédérale de Yougoslavie et aux changements identiques que connaît toute la région, sont un signe qui montre que les peuples des Balkans sont enfin disposés à relever collectivement les défis de la reconstruction, de la réconciliation et de la paix et du développement durables.

Pendant de nombreuses années, les membres du Mouvement des pays non alignés ont été attristés par la dissolution douloureuse de l'ex-Yougoslavie, membre fondateur de notre mouvement, et par les troubles qui l'ont accompagnée et la séparation de ses anciennes républiques. Pour le peuple de l'ex-Yougoslavie, cette dernière décennie a été marquée par le conflit et des horreurs qui dépassent l'imagination. La région dans son ensemble a subi, à son tour, les effets de l'instabilité socioéconomique, de la destruction, et des chances manquées.

Nous espérons qu'aujourd'hui, contrairement au passé, et malgré les nombreuses difficultés qu'il leur faut surmonter, les Balkans connaîtront la paix et la stabilité. Nous espérons qu'ils ne laisseront pas cette chance leur échapper, une fois de plus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Ordzhonikidze (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe tient à féliciter chaleureusement la République fédérale de Yougoslavie de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'engagement solennel pris par le Président Kostunica de respecter les objectifs et les principes de la Charte et de s'acquitter des obligations qui y sont énoncées.

Il est important que cette décision soit prise aujourd'hui par l'Assemblée générale, sur la base de la demande d'admission faite par le Gouvernement démocratiquement élu de la République fédérale de Yougoslavie conformément à la volonté du peuple yougoslave. Nous souhaitons la bienvenue à la Yougoslavie

démocratique en tant que membre à part entière de la communauté internationale. Cet événement est symbolique puisqu'il intervient au cours de l'Assemblée du millénaire, où les représentants de tous les États, au plus haut niveau, ont confirmé l'importance capitale de l'ONU dans les affaires mondiales du XXI^e siècle.

Nous sommes convaincus que l'admission de la Yougoslavie à l'ONU ne sert pas uniquement ce pays, mais aussi l'universalité et la crédibilité de l'Organisation dans son ensemble. Une participation active et pleine de la République fédérale de Yougoslavie aux activités de l'ONU nous permettra certainement d'utiliser plus efficacement le potentiel de l'Organisation afin de promouvoir l'établissement de la paix, de l'harmonie, de la confiance mutuelle, de la stabilité et de relations de bon voisinage entre les États de l'Europe de l'Est, sur la base des normes reconnues par tous et des principes du droit international.

La Russie pense que la mise en oeuvre complète et déterminée de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité est un élément important pour la stabilisation de la situation dans les Balkans. Pour notre part, nous collaborerons étroitement avec la Yougoslavie dans le cadre des activités de l'ONU et d'autres organisations internationales et forums multilatéraux afin de consolider la paix et la sécurité générales.

Encore une fois, nous exprimons toutes nos sincères félicitations à la République fédérale de Yougoslavie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'ex-République Yougoslave de Macédoine.

M. Čalovski (ex-République Yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Ma délégation a l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale en sa qualité de présidente du Processus de coopération pour l'Europe du Sud-Est qui se compose de l'Albanie, la Bulgarie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Grèce, la Roumanie, la Turquie, la République fédérale de Yougoslavie et la République de Macédoine, ainsi qu'au nom de la République de Macédoine.

Je tiens à féliciter S. E. M. Goran Svilanovic, Envoyé spécial du Président de la République fédérale de Yougoslavie, S. E. M. Vojislav Kostunica, ainsi que sa délégation, de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie en tant que nouveau membre de

l'Organisation des Nations Unies, et je leur souhaite plein succès.

La République de Macédoine et le Processus de coopération pour l'Europe du Sud-Est se félicitent de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies. Cet événement revêt une importance particulière. Il marque le début d'une nouvelle ère démocratique pour la région et pour l'avenir des relations entre la République de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie. Il représente également un événement important pour l'intégration de l'ensemble de notre région dans le groupe des pays développés de l'Europe.

L'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies aura un effet positif sur l'accélération du règlement de la succession de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie sur la base de l'égalité entre les cinq États successeurs et du règlement de la délimitation de la frontière entre nos deux pays.

Hier, à la suite d'une proposition formulée par la République de Macédoine, la Première Commission a adopté un projet de résolution (A.C.1/55/L.47/Rev.1), par lequel l'Assemblée générale, pour la première fois, s'est félicitée des changements démocratiques survenus en République fédérale de Yougoslavie et de leurs effets positifs sur la paix, la stabilité et le développement de l'Europe du Sud-Est. Une déclaration dans le même sens a été faite lors de la réunion des dirigeants des pays de l'Europe du Sud-Est, qui a eu lieu le 25 octobre 2000, à Skopje, la capitale de mon pays, et à laquelle a participé le Président Kostunica.

Compte tenu de ces événements et de cette occasion historique sans précédent, nous souhaitons à la République fédérale de Yougoslavie les plus grands succès dans sa participation aux activités de l'Organisation.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie.

M. Nesho (Albanie) (parle en anglais) : Je souhaite la bienvenue à la République fédérale de Yougoslavie au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple serbe et les nouveaux dirigeants démocratiques ont exprimé leur volonté de se rallier à la famille des Nations Unies ainsi que de respecter les principes de base de la Charte des Nations Unies.

Cette admission est le résultat de l'acceptation, par les dirigeants démocratiques en Serbie, de nouvelles réalités historiques dans les Balkans qui incluent la reconnaissance du droit des peuples à la liberté et à l'autodétermination, la création d'une société libre et démocratique qui respecte les droits de l'homme et l'abolition des politiques nationalistes qui ont fait coulé tant de sang et causé tant de souffrances pendant plus de 10 ans.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et internationales, comme l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'importante et excellente contribution qu'elles ont apportée à la paix et à la stabilité de l'Europe du Sud-Est et à l'intégration de la région troublée des Balkans à l'Europe unie.

Nous estimons que cette admission démontre la confiance de la communauté internationale à l'égard du peuple serbe et l'appui exceptionnel qu'elle est prête à lui apporter en lui offrant l'assistance inconditionnelle qui lui permettra de partager la prospérité des pays européens, en créant les conditions nécessaires d'intégration de leur pays aux autres pays des Balkans, sur la base d'une philosophie commune et du respect des principes du monde moderne.

L'Albanie estime que le nouvel esprit de coopération entre les nations, clairement exprimé lors du Sommet du millénaire, trouvera un appui dans tous les pays des Balkans, y compris au sein de la République fédérale de Yougoslavie nouvellement admise à l'Organisation. Cela créera les conditions nécessaires à une coopération solide grâce à un Pacte de stabilité, renforcera la paix dans la région, permettra de surmonter les divisions du passé et les anciennes hostilités entre les nations des Balkans et cela les encouragera à se tourner vers l'avenir.

Nous espérons que la République fédérale de Yougoslavie et ses nouveaux dirigeants seront en mesure de renoncer au legs dictatorial du régime de Milošević, libéreront les détenus politiques du Kosovo en gage de bonne volonté et d'esprit de réconciliation, oeuvreront pour la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est et pour le respect du droit universel des peuples à l'autonomie et à l'autodétermination. L'Albanie espère que les autorités de la République fédérale de

Yougoslavie coopéreront pleinement avec la communauté internationale en vue de l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et accepteront la nouvelle réalité au Kosovo.

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (parle en anglais) : Dans l'histoire des pays et des régions, il y a des tournants après lesquels rien n'est plus pareil. Dans l'espoir que la demande d'admission du Président Kostunica à l'Organisation des Nations Unies reflète un tournant de cette nature dans l'histoire de la République fédérale de Yougoslavie, et de toute l'Europe du Sud-Est, nous nous félicitons de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

Nous félicitons le chef de la délégation de la République Fédérale de Yougoslavie, M. Svilanovic. En demandant son admission à l'Organisation, comme les quatre États successeurs l'ont fait auparavant, les nouvelles autorités de la République fédérale de Yougoslavie ont confirmé qu'elles acceptaient le principe de l'égalité de tous les États qui s'est fait jour après l'effondrement de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie.

C'est là un bon départ pour les nouvelles autorités, qui nous permet d'espérer qu'elles sauront se départir des politiques du régime de Milosevic qui ont échoué, en respectant rigoureusement le principe de l'inviolabilité des frontières internationales et le principe de l'intégrité territoriale de tous les États, en protégeant les droits des hommes et les droits des minorités, en conformité avec les normes internationales, en coopérant avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'en respectant l'égalité des cinq États successeurs lors des négociations sur toutes les questions relatives aux problèmes de succession. Ce faisant, la République fédérale de Yougoslavie pourra apporter une contribution importante aux relations de bon voisinage, à la paix et à la stabilité durables en Europe du Sud-Est.

Aujourd'hui, les Croates fêtent la Toussaint; c'est un jour où l'on se souvient des proches qui sont décédés. Personne ne peut ramener à la vie les victimes des hostilités qui ont eu lieu en Europe du Sud-Est. Cependant, nous avons le devoir juridique, politique et moral de coopérer afin de punir les crimes de guerre, résoudre le problème des personnes disparues et empêcher

qu'une tragédie de cette nature ne se reproduise. C'est en acceptant la responsabilité des événements du passé que nous pouvons édifier de solides fondements pour l'avenir. Les perspectives d'un meilleur avenir existent en Europe du Sud-Est – un avenir de stabilité politique et de développement démocratique et économique. En acceptant le principe de l'égalité, la République fédérale de Yougoslavie a choisi de coopérer avec ses voisins pour parvenir à ces nobles buts. Dans cet esprit, la Croatie s'est portée coauteur de ce projet de résolution et se réjouit à l'idée de coopérer à l'avenir avec les nouvelles autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) (parle en anglais) : Nous voudrions nous associer à tous ceux qui se sont exprimés ici avant nous pour souhaiter la bienvenue à la République fédérale de Yougoslavie et l'accueillir dans la famille des Nations Unies. On a déjà beaucoup parlé des nouvelles responsabilités de la République fédérale de Yougoslavie alors qu'elle rejoint l'Organisation ainsi que de la bonne volonté qui règne aujourd'hui. La réaffirmation de ces responsabilités et la renaissance du sentiment de bonne volonté générale ouvrent de nouvelles possibilités. Plus notre attachement à nos responsabilités mutuelles sera grand, plus proches et plus réalisables seront ces possibilités. Je crois que notre avenir est plein de ces possibilités encore non réalisées, et c'est dans ce contexte également que nous nous félicitons de la vision et des paroles du Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Levitte, qui parlait de notre destinée commune – celle de notre appartenance à l'Union européenne. Nous souhaitons la bienvenue à M. Svilanovic ainsi qu'à son entière délégation.

Le Président (parle en anglais) : J'ai maintenant le plaisir d'inviter l'Envoyé spécial du Président de la République fédérale de Yougoslavie, M. Goran Svilanovic, à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Svilanovic (République fédérale de Yougoslavie) (parle en anglais) : Je tiens à vous transmettre les salutations du Président de la République fédérale de Yougoslavie, M. Vojislav Kostunica, ainsi que celles de son gouvernement et de son peuple.

C'est un moment très particulier pour moi, que j'aimerais partager avec tous ceux qui sont ici. L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'admettre mon

pays, la République fédérale de Yougoslavie, en tant que membre à part entière de l'Organisation mondiale, ce qui lui permet de prendre la place qui lui revient dans la famille des nations.

Le Président de la République fédérale de Yougoslavie, M. Kostunica, et moi-même sommes extrêmement reconnaissants au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et aux membres du Conseil de sécurité, en particulier à ses membres permanents, de leur appui et de la décision qu'ils ont prise de recommander que notre pays soit rapidement admis au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Nous comprenons que la résolution qui vient d'être adoptée constitue une reconnaissance et un soutien des profonds changements démocratiques survenus en Yougoslavie. Après 10 longues années de conflit, mon pays est confronté à de nombreuses difficultés et de nombreux problèmes, tant internes qu'externes. La plupart d'entre eux, mais pas tous, ont d'ailleurs été mentionnés dans les déclarations faites ici.

Je saisis cette occasion pour offrir certaines assurances à tous les membres de l'Assemblée, et en particulier à nos voisins et à leurs gouvernements respectifs. La Yougoslavie est consciente de ces problèmes et est prête à travailler avec ses voisins et avec l'ensemble de la communauté internationale pour les surmonter. À cette fin, la Yougoslavie sera un voisin digne de confiance et un membre consciencieux de la communauté internationale, et fera de son mieux pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région et dans le monde entier.

Cette politique est le reflet des intérêts vitaux du peuple yougoslave et résulte des changements démocratiques profonds qui sont intervenus dans mon pays. Alors que tout était contre elle, la population de la Yougoslavie a exercé son droit de vote et a rejeté de manière écrasante l'autoritarisme et le régime répressif, choisissant plutôt la démocratie. La population de mon pays a fait preuve de courage et de persévérance en défendant son choix et s'est tenue debout face aux menaces de violence et de terreur. Elle a été courageuse et fière, et le nouveau gouvernement devra s'employer à ne pas trahir ses attentes.

Certes, la population de mon pays a gagné la bataille grâce à son propre courage et sa propre détermination, mais cette bataille aurait certainement été beaucoup plus difficile à gagner si la communauté internationale n'avait pas, avec autant de générosité et

d'altruisme, offert son aide. Je remercie nos nombreux amis et alliés qui ont toujours cru en nous et nous ont aidés tout au long de notre bataille difficile, ardue et souvent à contre courant.

Ma présence ici représente également la reconnaissance définitive de la victoire de la population de mon pays – la victoire des simples citoyens et citoyennes yougoslaves – dans leur lutte pour un avenir meilleur.

Pour rompre avec le passé, le changement politique à lui seul ne suffira pas. Un changement économique, la croissance et le développement seront également nécessaires. Pour parvenir à ces objectifs, le nouveau gouvernement s'associera à de nouveaux projets économiques dans la région et s'intégrera dans l'économie mondiale tout entière. Il y a quelques jours à peine, mon pays a été admis au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, et je peux dire que ce n'est qu'un début.

La Yougoslavie démocratique, dirigée par un gouvernement élu par la population, est déterminée à mener une politique d'amitié et de coopération avec tous les pays, et elle s'efforcera de maintenir la paix, de promouvoir la bonne volonté et de favoriser la stabilité. En plus de promouvoir les relations avec les pays de la région, la Yougoslavie aura comme priorité la coopération avec l'Europe. Elle demeurera ouverte et prête à maintenir des relations de coopération étroite avec tous les autres pays du monde et avec les organisations internationales. Ce faisant, elle respectera toujours les principes suivants : égalité entre toutes les nations, grandes et petites, et paix et prospérité. La Yougoslavie respectera également les nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée que la Yougoslavie démocratique, son gouvernement et sa population ne failliront jamais dans leur détermination de tenir cette promesse.

Le Président (parle en anglais) : Je voudrais informer les États Membres que le drapeau de la République fédérale de Yougoslavie sera hissé lors d'une cérémonie qui aura lieu devant l'entrée des délégués immédiatement après la levée de la présente séance. J'invite tous les représentants à y participer.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer les ajouts suivants au programme de travail de l'Assemblée générale.

Le mardi 7 novembre 2000, dans la matinée, l'Assemblée générale examinera en quatrième position le point 36 de l'ordre du jour, intitulé « Bethléem 2000 », qui devait à l'origine être examiné le 16 octobre 2000.

Le mercredi 15 novembre 2000, dans la matinée, l'Assemblée générale examinera en premier le point

105 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention du crime et justice pénale », dans le seul but de se prononcer sur le projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles additionnels.

Le lundi 20 novembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera en troisième position le point 175 de l'ordre du jour, intitulé « Le rôle des diamants dans les conflits ».

La séance est levée à 19 h 10.



General Assembly

Distr.: General
10 November 2000

Fifty-fifth session
Agenda item 19

Resolution adopted by the General Assembly

[without reference to a Main Committee (A/55/L.23 and Add.1)]

55/12. Admission of the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations

The General Assembly,

Having received the recommendation of the Security Council of 31 October 2000 that the Federal Republic of Yugoslavia should be admitted to membership in the United Nations,¹

Having considered the application for membership of the Federal Republic of Yugoslavia,²

Decides to admit the Federal Republic of Yugoslavia to membership in the United Nations.

*48th plenary meeting
1 November 2000*

¹ A/55/535.

² A/55/528-S/2000/1043, annex.



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2000

Cinquante-cinquième session
Point 19 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.23 et Add.1)]

55/12. Admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la recommandation du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2000, tendant à ce que la République fédérale de Yougoslavie soit admise à l'Organisation des Nations Unies¹,

Ayant examiné la demande d'admission présentée par la République fédérale de Yougoslavie²,

Décide d'admettre la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

48^e séance plénière
1^{er} novembre 2000

¹ A/55/535.

² A/55/528-S/2000/1043, annexe.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEW YORK

Reference: C.N.164.2001.TREATIES-1 (Depositary Notification)

CONVENTION ON THE PREVENTION AND PUNISHMENT OF THE CRIME
OF GENOCIDE

NEW YORK, 9 DECEMBER 1948

YUGOSLAVIA: ACCESSION

The Secretary-General of the United Nations, acting in his capacity as depositary,
communicates the following:

The above action was effected on 12 March 2001, with:

Reservation (Original: English)

"The Federal Republic of Yugoslavia does not consider itself bound by Article IX of the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide and, therefore, before any dispute to which the Federal Republic of Yugoslavia is a party may be validly submitted to the jurisdiction of the International Court of Justice under this Article, the specific and explicit consent of the FRY is required in each case."

The Convention will enter into force for Yugoslavia on 10 June 2001 in accordance with its article XIII (3) which reads as follows:

"Any ratification or accession effected subsequent to the latter date [... the date of deposit of the twentieth instrument of ratification or accession] shall become effective on the ninetieth day following the deposit of the instrument of ratification or accession."

15 March 2001



Attention: Treaty Services of Ministries of Foreign Affairs and of international organizations concerned.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.164.2001.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

CONVENTION POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DU CRIME DE
GÉNOCIDE

NEW YORK, 9 DÉCEMBRE 1948

YUGOSLAVIE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 12 mars 2001, avec :

Réserve (Traduction) (Original : anglais)

La République fédérale de Yougoslavie ne se considère pas liée par l'article IX de la
Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide; c'est pourquoi, pour qu'un
différend auquel la République fédérale de Yougoslavie est partie puisse être valablement soumis à la
Cour internationale de Justice en vertu dudit article, le consentement spécifique et exprès de la
République fédérale de Yougoslavie est nécessaire dans chaque cas.

La Convention entrera en vigueur pour la Yougoslavie le 10 juin 2001 conformément au
paragraphe 3 de son article XIII qui stipule :

"Toute ratification ou adhésion effectuée ultérieurement à la dernière date [... la date du dépôt
du vingtième instrument de ratification ou d'adhésion] prendra effet le quatre-vingt-dixième jour qui
suivra le dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion."

Le 15 mars 2001



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales
concernés.



АМБАСАДА САВЕЗНЕ РЕПУБЛИКЕ ЈУГОСЛАВИЈЕ

EMBASSY OF THE FEDERAL REPUBLIC OF YUGOSLAVIA
DE AMBASSADE VAN BONDSREPUBLIC JOEGOSLAVIE

The Hague,
Groot Hertoginnelaan 30
tel. 070-3636-800; 3632-397;
070-3632-393
fax 070-360-2421
ttx. 33199 yuamb nl

No. 1316/02-3

The Embassy of the Federal Republic of Yugoslavia presents its compliments to the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands and has the honour to propose that:

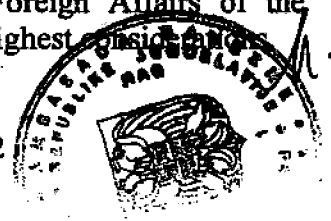
- the treaties concluded between the Socialist Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands referred to in Attachment A are in force between and represent treaties concluded between the Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands; and that

- the treaties concluded between the Socialist Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands referred to in Attachment B will not be considered in force between the Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands. The Embassy has taken note, however, that the present Exchange of Notes is without prejudice to future discussions regarding the continuance of the treaties referred to in Attachment B.

In case the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands accepts the proposal contained herein, the Embassy will consider the receipt of the Note of the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands confirming the acceptance of this proposal as an agreement that the treaties referred to Attachment A of this Note constitute treaties between the Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands and that the present Exchange of Notes is without prejudice to future discussions regarding the continuance of the treaties referred to in Attachment B.

The Embassy of the Federal Republic of Yugoslavia avails itself of this opportunity to renew to the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands the assurances of its highest consideration.

The Hague, August 9 2002



Ministry of Foreign Affairs
The Hague

ATTACHMENT A

1. Agreement on the Extradition of Criminals, Belgrade 28 February/11 March 1897.
2. Convention on Trade and Navigation, Belgrade, 28 May 1930, entered into force on 17 April 1932.
3. Agreement concerning regular air services, Belgrade, 12 March 1957, entered into force 3 March 1958, plus supplements of 16 August 1962 and 21 January 1964.
4. Cultural Agreement between the Kingdom of the Netherlands and the Socialist Federal Republic of Yugoslavia, Belgrade, 11 August 1966, entered into force 29 May 1967.
5. Agreement concerning the international roadtransport, Belgrade, 8 September 1966, entered into force 4 April 1967, and the Exchange of Notes to supplement the Agreement concerning the international roadtransport with Article 7 bis, Belgrade 20 November 1972, entered into force 15 November 1973.
6. Agreement on the protection of investments between the Kingdom of the Netherlands and the Socialist Federal Republic of Yugoslavia, Belgrade, 16 February 1976, entered into force 1 April 1977.
7. Convention between the Kingdom of the Netherlands and the Socialist Federal Republic of Yugoslavia on social security, Belgrade 11 May 1977, entered into force 1 April 1979, and the Administrative arrangement concerning the modalities of application of the Convention on Social Security, Belgrade, 16 May 1977, entered into force 1 April 1979.

ATTACHMENT B

1. Convention on the Settlement of Disputes Through Adjudication, Arbitration or Conciliation, The Hague, 11 March 1931, entered into force 2 April 1932.
2. Exchange of Notes concerning the reciprocal submission of information on criminal sentences against foreigners, Belgrade, 9 October 1953/8 June 1954.
3. Agreement on compensation for interest of the Netherlands in Yugoslavia which have been affected by nationalisation measures, Belgrade, 22 July 1958, entered into force 25 August 1959.
4. Agreement concerning the regulation of certain financial claims of the Netherlands, The Hague, 9 February 1961, entered into force 21 November 1961.
5. Agreement concerning economic, industrial and technical co-operation, Belgrade, 13 March 1968.
6. Agreement between the Government of the Kingdom of the Netherlands and the Government of the Socialist Federal Republic of Yugoslavia concerning the Regulation of the Employment of Yugoslav Workers in the Netherlands, Belgrade, 9 March 1970.



**Legal Affairs Service
DJZ/IR-271/02**

The Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands presents its compliments to the Embassy of the Federal Republic of Yugoslavia and has the honour to refer to Note, No. 1316/02-3, dated August 9, 2002 from the Embassy of the Federal Republic of Yugoslavia, which reads as follows:

"The Embassy of the Federal Republic of Yugoslavia presents its compliments to the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands and has the honour to propose that:

- the treaties concluded between the Socialist Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands referred to in Attachment A are in force between and represent treaties concluded between the Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands; and that
- the treaties concluded between the Socialist Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands referred to in Attachment B will not be considered in force between the Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands. The Embassy has taken note, however, that the present Exchange of Notes is without prejudice to future discussions regarding the continuance of the treaties referred to in Attachment B.

In case the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands accepts the proposal contained herein, the Embassy will consider the receipt of the Note of the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands confirming the acceptance of this proposal as an agreement that the treaties referred to Attachment A of this Note constitute treaties between the Federal Republic of Yugoslavia and the Kingdom of the Netherlands and

that the present Exchange of Notes is without prejudice to future discussions regarding the continuance of the treaties referred to in Attachment B. "

The Ministry of Foreign Affairs accepts the proposal contained in Note No. 1316/02-3 of August 9, 2002, so that an understanding has been reached between the Kingdom of the Netherlands and the Federal Republic of Yugoslavia that the treaties referred to in Attachment A constitute treaties between the Kingdom of the Netherlands and the Federal Republic of Yugoslavia and that the present Exchange of Notes is without prejudice to future discussions regarding the continuance of the treaties referred to in Attachment B in the relation between the Kingdom of the Netherlands and the Federal Republic of Yugoslavia.

The Ministry avails itself of this opportunity to renew to the Embassy of the Federal Republic of Yugoslavia the assurances of its highest consideration.

To the Embassy of
the Federal Republic of Yugoslavia
at
The Hague.



ATTACHMENT A

1. Agreement on the Extradition of Criminals, Belgrade 28 February/11 March 1897.
2. Convention on Trade and Navigation, Belgrade, 28 May 1930, entered into force on 17 April 1932.
3. Agreement concerning regular air services, Belgrade, 12 March 1957, entered into force 3 March 1958, plus supplements of 16 August 1962 and 21 January 1964.
4. Cultural Agreement between the Kingdom of the Netherlands and the Socialist Federal Republic of Yugoslavia, Belgrade, 11 August 1966, entered into force 29 May 1967.
5. Agreement concerning the international roadtransport, Belgrade, 8 September 1966, entered into force 4 April 1967, and the Exchange of Notes to supplement the Agreement concerning the international roadtransport with Article 7 bis, Belgrade 20 November 1972, entered into force 15 November 1973.
6. Agreement on the protection of investments between the Kingdom of the Netherlands and the Socialist Federal Republic of Yugoslavia, Belgrade, 16 February 1976, entered into force 1 April 1977.
7. Convention between the Kingdom of the Netherlands and the Socialist Federal Republic of Yugoslavia on social security, Belgrade 11 May 1977, entered into force 1 April 1979, and the Administrative arrangement concerning the modalities of application of the Convention on Social Security, Belgrade, 16 May 1977, entered into force 1 April 1979.

ATTACHMENT B

1. Convention on the Settlement of Disputes Through Adjudication, Arbitration or Conciliation, The Hague, 11 March 1931, entered into force 2 April 1932.
2. Exchange of Notes concerning the reciprocal submission of information on criminal sentences against foreigners, Belgrade, 9 October 1953/8 June 1954.
3. Agreement on compensation for interest of the Netherlands in Yugoslavia which have been affected by nationalisation measures, Belgrade, 22 July 1958, entered into force 25 August 1959.
4. Agreement concerning the regulation of certain financial claims of the Netherlands, The Hague, 9 February 1961, entered into force 21 November 1961.
5. Agreement concerning economic, industrial and technical co-operation, Belgrade, 13 March 1968.
6. Agreement between the Government of the Kingdom of the Netherlands and the Government of the Socialist Federal Republic of Yugoslavia concerning the Regulation of the Employment of Yugoslav Workers in the Netherlands, Belgrade, 9 March 1970.

Explanatory Note relating to the new documents submitted by Belgium concerning the negotiations on the drawing up of the list of bilateral treaties still in force between Belgium and Serbia-and-Montenegro.

The set of new documents submitted by Belgium, to be included as Annexes 72 (a) to (e) to its Preliminary Objections, relates to the negotiations on the drawing up of the list of bilateral treaties still in force between Belgium (including those signed by the Belgo-Luxembourg Economic Union and the Benelux) and Serbia-and-Montenegro.

The new documents are the following :

- 72(a) Non-Paper of the Embassy of the Federal Republic of Yugoslavia in Brussels submitted to the Belgian Ministry of Foreign Affairs on 6 September 2001.
- 72(b) Letter from the Minister of Foreign Affairs of the Federal Republic of Yugoslavia to the Belgian Minister of Foreign Affairs dated 25 March 2002.
- 72(c) Note verbale from the Ministry of Foreign Affairs of Serbia-and-Montenegro to the Embassy of Belgium in Belgrade dated 26 December 2003.
- 72(d) Note verbale from the Embassy of Belgium in Belgrade to the Ministry of Foreign Affairs of Serbia-and-Montenegro (together with annexes) dated 9 January 2004.
- 72(e) Note verbale from the Embassy of Belgium in Belgrade to the Ministry of Foreign Affairs of Serbia-and-Montenegro dated 23 February 2004.

These documents relate to questions addressed in Chapter 7 of Belgium's Preliminary Objections. The relevance of these documents will be addressed by Belgium in the course of oral argument on 19 April 2004.

**Note explicative relative aux nouvelles pièces déposées par la Belgique
concernant les négociations portant sur l'établissement de la liste des
traités bilatéraux encore en vigueur entre la Belgique et la Serbie-et-
Monténégro**

L'ensemble des nouvelles pièces déposées par la Belgique, à intégrer en annexes 72 (a) à (e) de son Mémoire relatif aux Exceptions préliminaires, concerne les négociations portant sur l'établissement de la liste des traités bilatéraux encore en vigueur entre la Belgique (en ce compris ceux signés avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise et avec le Benelux) et la Serbie-et-Monténégro

Ces documents sont les suivants :

- 72(a) Non-Paper de l'Ambassade de la République Fédérale de Yougoslavie à Bruxelles soumis au Ministère belge des Affaires étrangères le 6 septembre 2001.
- 72(b) Lettre du Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale de Yougoslavie au Ministre belge des Affaires étrangères du 25 mars 2002.
- 72(c) Note verbale du Ministère des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro à l'Ambassade du Royaume de Belgique à Belgrade du 26 décembre 2003.
- 72(d) Note verbale de l'Ambassade du Royaume de Belgique à Belgrade au Ministère des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro du 9 janvier 2004 (et annexes).
- 72(e) Note verbale de l'Ambassade du Royaume de Belgique à Belgrade au Ministère des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro du 23 février 2004.

Ces documents se rapportent aux questions développées au Chapitre 7 des Exceptions préliminaires de la Belgique. L'intérêt de ces documents sera abordé par la Belgique au cours de ses plaidoiries le 19 avril 2004.

entree en vigueur 06 IX 2001

NON PAPER

La République Fédérale de Yougoslavie souhaite entamer des consultations concernant la succession des accords bilatéraux conclus entre la RSF de Yougoslavie et le Royaume de Belgique.

Si la partie belge est d'accord, nous proposons de procéder par établir les listes des accords bilatéraux que l'une et l'autre parties considèrent comme valables, et ensuite, essayer de se mettre d'accord sur la liste des accords qui seraient repris par la succession et continueraient à être appliqués entre la République Fédérale de Yougoslavie et le Royaume de Belgique.

Nous proposons que la liste des accords ci-dessous soit à la base des futures consultations avec la Belgique :

1. Convention sur la sécurité sociale, 01.11.1954
2. Accord culturel, 05.02.1957
3. Accord aux transports aériens, 24.09.1957
4. Convention vétérinaire, 31.10.1961
5. Accord sur le transport de voyageurs et de marchandises par route, effectué au moyen de véhicules commerciaux, 01.07.1963
6. Convention sur l'abolition des taxes sur tous les visas, 17.01.1964 → NON
7. Accord sur la coopération économique, industrielle et technique, 17.05.1967
8. Convention portant révision de la Convention sur la sécurité sociale, 11.03.1968
9. Convention consulaire, 30.12.1969
10. Arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la Convention sur la sécurité sociale, 01.06.1970
11. Accord relatif à l'emploi et au séjour en Belgique des travailleurs yougoslaves, 02.07.1970
12. Convention relative à l'extradition et à l'entraide judiciaire en matière pénale, 04.06.1971

13. Convention relative à la délivrance des actes de l'état civil et à la dispense de la légalisation, 24.09.1971
14. Accord relatif à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale
15. Arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la Convention sur ~~la sécurité sociale~~, 09.05.1973
16. Convention sur la reconnaissance et l'exécution des décisions judiciaires en matière d'obligations alimentaires, 12.12.1973
17. Convention for the Avoidance of Double Taxation of Income and Capital, 21.11.1980
18. Memorandum of Understanding and Protocol Concerning the Consolidation of Debts, 08.01.1987
19. Memorandum of Understanding and Protocol Concerning the Consolidation of Debts, 17.11.1988.

Afin que la réglementation actuelle entre les deux pays soit plus complète, la République Fédérale de Yougoslavie souhaite aussi reprendre, par la voie successorale, les accords qui pourraient ultérieurement être remplacés par de nouveaux accords et, de ce fait, cesseraient d'être en application.

Etant donné le nombre peu important des accords en question, nous considérons que les consultations pourraient s'effectuer par la voie diplomatique, et non pas entre les délégations. Nous proposons également qu'on procède à un échange de notes à l'issue des consultations, ces notes contenant, entre autres, la liste des accords bilatéraux repris sur la base de succession.



САВЕЗНА РЕПУБЛИКА ЈУГОСЛАВИЈА
САВЕЗНИ МИНИСТАР ЗА ИНОСТРАНЕ ПОСЛОВЕ

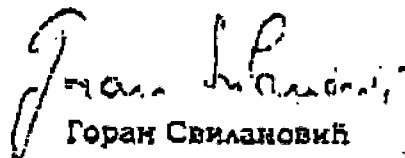
LSM-1512

Поштовани господине министре,

Дозволите да потврдим сагласност Савезне Републике Југославије са предлогом Краљевине Белгије садржаним у писму од 29. априла 1996. године, да ће билатерални уговори закључени између Социјалистичке Федеративне Републике Југославије са једне и Краљевине Белгије (обухватајући и уговоре закључене са Белгијско-Луксембуршком Економском Унијом) са друге стране, наставити да важе између Савезне Републике Југославије и Краљевине Белгије, све док не буду потврђени на поновним преговорима обе стране.

Савезна Република Југославија је уверена да ће овај договор допринети унапређењу сарадње са Краљвином Белгијом засноване на поштовању правила међународног права и обавеза преузетих билатералним и мултилатералним међународним уговорима, чије су уговорне стране наше две државе.

Примите господине министре изразе мог дубоког поштовања.


Горан Свилановић

Њ.Е.Г. Луј Мишел
Потпредседник Владе и
Министар иностраних
послова
Краљевине Белгије

Брисел

(traduction de courtoisie)

Beograd, le 25 mars 2002

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de confirmer l'accord de la République Fédérale de Yougoslavie avec la proposition du Royaume de Belgique exprimé dans la lettre en date du 29 avril 1996 pour que les accords bilatéraux conclus entre la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, d'une part et le Royaume de Belgique (en ce compris ceux conclus avec l'Union Économique Belgo-Luxembourgeoise) de l'autre, continuent à produire leurs effets jusqu'à ce qu'ils soient soit confirmés soit renégociés par les deux parties.

La République Fédérale de Yougoslavie est convaincue que cet accord contribuera à la promotion de la coopération avec le Royaume de Belgique, fondée sur le respect des règles du droit international et des obligations prises par nos deux pays en vertu des traités bilatéraux et multilatéraux, auxquels nos deux pays sont parties.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

(signé)

Goran Svilanovic

S.E. Monsieur Louis Michel
Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères
du Royaume de Belgique
Bruxelles

Бр. 9775/03,

Министарство спољних послова Србије и Црне Горе изражава поштовање Амбасади Краљевине Белгије у Београду и има част да у вези са сукцесијом билатералних уговора између Социјалистичке Федеративне Републике Југославије и Краљевине Белгије, обавести да је спремно да у сукцесију укључи и Конвенцију о компилијацији, о судском расправљању и о арбитражи од 25. марта 1930. године, која је ступила на снагу 3. септембра 1930. године.

Министарство спољних послова Србије и Црне Горе има част да укаже да до закључења преговора о сукцесији билатералних уговора између две државе, наведена Конвенција наставља да важи, имајући у виду писмо Њ.Е. министра иностраних послова Краљевине Белгије упућено Њ.Е. савезном министру иностраних послова Савезне Републике Југославије од 29. априла 1996. године и одговор Њ.Е. савезног министра иностраних послова Савезне Републике Југославије од 28. марта 2002. године.

Министарство спољних послова Србије и Црне Горе користи и ову прилику да Амбасади Краљевине Белгије у Београду понови изразе свог највишег поштовања.



Београд, 16 децембар 2003. године

АМБАСАДА КРАЉЕВИНЕ БЕЛГИЈЕ
БЕОГРАД

B.1.2.

N° : 23

Annexe(s) : 3 + 1 disquette

L'Ambassade du Royaume de Belgique à Belgrade présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de Serbie-et-Monténégro et a l'honneur de L'informer de ce qui suit :

Après avoir tenu des consultations à Belgrade le 28 mai 2002, les deux Parties déclarent que les Accords et Conventions conclus entre le Royaume de Belgique et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie figurant dans l'Annexe I, l'Accord Benelux figurant dans l'Annexe II et l'Accord conclu entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie figurant dans l'Annexe III, restent en vigueur, en ce qui concerne les Accords figurant dans l'Annexe I, entre le Royaume de Belgique et la Serbie-et-Monténégro, en ce qui concerne l'Accord figurant dans l'Annexe II entre le Benelux et la Serbie-et-Monténégro, et en ce qui concerne l'Accord figurant dans l'Annexe III entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Serbie-et-Monténégro.

L'Ambassade du Royaume de Belgique propose que cette note et la réponse affirmative du Ministère des Affaires étrangères constituent la confirmation conjointe du maintien en vigueur des Accords et Conventions susmentionnés.

L'Ambassade du Royaume de Belgique saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères de Serbie-et-Monténégro les assurances de sa haute considération.

Belgrade, le 9 janvier 2004

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE SERBIE-ET-MONTENEGRO
Belgrade



N° 9775/03

Le Ministère des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro présente ses compliments à l'Ambassade du Royaume de Belgique et a l'honneur, en rapport avec la succession des accords bilatéraux conclu entre la République socialiste fédérative de Yougoslavie et le Royaume de Belgique, de l'informer qu'il est disposé à inclure dans la succession la Convention sur la Conciliation, les débats judiciaires et l'arbitrage du 25 mars 1930, et qui est entré en vigueur le 3 septembre 1930.

Le Ministère des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro a l'honneur de faire ressortir que la Convention susmentionnée reste en vigueur jusqu'à la conclusion des négociations sur la succession des accords bilatéraux entre les deux Etats, prenant en considération la lettre que S.E. le Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique a adressé à S.E. le Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie en date du 29 avril 1996 et la réponse de S.E. le Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie en date du 28 mars 2002.

Le Ministère des affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade du Royaume de Belgique les assurances de sa haute considération.

Belgrade, le 26 décembre 2003

**AMBASSADE DU ROYAUME DE BELGIQUE
BELGRADE**

11. Convention entre le Royaume de Belgique et la République socialiste fédérative de Yougoslavie relative à la délivrance des actes de l'état civil et à la dispense de la légalisation, signée à Belgrade le 24 septembre 1971
12. Convention entre le Royaume de Belgique et la République socialiste fédérative de Yougoslavie sur la reconnaissance et l'exécution des décisions judiciaires en matière d'obligation alimentaire, signée à Belgrade le 12 décembre 1973
13. Convention entre le Royaume de Belgique et la République socialiste fédérative de Yougoslavie pour éviter la double imposition sur le revenu et le capital, et protocole, signés à Belgrade le 21 novembre 1980

**LISTE DES ACCORDS ENCORE EN VIGUEUR ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE
ET LA SERBIE-ET-MONTENEGRO**

ANNEXE II

1. Accord entre les Pays du BENELUX et la Yougoslavie relatif à la suppression du visa, signé à Belgrade le 17 juin 1969

**LISTE DES ACCORDS ENCORE EN VIGUEUR ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE
ET LA SERBIE-ET-MONTENEGRO****ANNEXE III**

1. Accord sur la coopération économique, industrielle et technique entre l'UEBL et la République socialiste fédérative de Yougoslavie signé à Bruxelles le 17 mai 1967

**AMBASSADE
DE
BELGIQUE***Minut*J3
N° 462

L'Ambassade du Royaume de Belgique à Belgrade présente ses compliments au Ministère des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro et a l'honneur de se référer à la Note verbale n° 9775/03 du 26 décembre 2003, émanant du Ministère ainsi qu'à la Note verbale n° 23 du 9 janvier 2004, émanant de l'Ambassade.

L'Ambassade informe le Ministère que les Autorités belges ne sont nullement disposées à ajouter à la liste des traités bilatéraux, datant de l'ancienne République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, encore en vigueur dans les relations entre la Serbie-et-Monténégro et le Royaume de Belgique, annexée à sa Note verbale précitée du 9 janvier 2004 la Convention de Conciliation, de Règlement judiciaire et d'Arbitrage du 25 mars 1930 pour les motifs suivants :

1°) comme il ressort clairement de la lettre du Ministre belge des Affaires étrangères du 29 avril 1996, les Autorités belges ont entendu entamer des négociations concernant le maintien ou non en vigueur des traités bilatéraux conclus entre la Belgique (en ce compris ceux conclus avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise) et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, et non de ceux conclus du temps du Royaume de Yougoslavie;

2°) durant tout le temps des négociations, qui ont débuté en 1996 et se sont poursuivies jusqu'en 2003, il n'a jamais été question entre les parties de reprendre sur la liste des traités bilatéraux encore en vigueur la Convention du 25 mars 1930 (ni aucun autre accord bilatéral datant du Royaume de Yougoslavie),

3°) enfin, la Belgique considère que la Convention précitée du 25 mars 1930 s'est éteinte par caducité ou désuétude au moment de la dissolution de la Société des Nations (SDN) ou au plus tard au moment de la dissolution de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

Pour ces motifs, l'Ambassade du Royaume de Belgique, se référant à sa Note verbale n° 23 du 9 janvier 2004, propose au Ministère des Affaires étrangères que cette Note verbale du 9 janvier 2004 et la réponse affirmative du Ministère des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro constituent la confirmation conjointe du maintien en vigueur des Accords et Conventions repris dans les Annexes I à III de la Note verbale du 9 janvier 2004 et clôturent de la sorte les négociations entamées en 1996.

L'Ambassade du Royaume de Belgique à Belgrade saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires étrangères de Serbie-et-Monténégro les assurances de sa haute considération.

Belgrade, le 23 février 2004



Ministère des Affaires étrangères
de Serbie-et-Monténégro
Belgrade